



VILLE D'ARLON

Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal

Présents :

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Madame Carine LECOMTE, Monsieur Kamal MITRI, Monsieur Ludovic TURBANG,
Monsieur Didier LAFORGE, Madame Anne LAMESCH, Echevins;
Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX, Monsieur Romain GAUDRON, Monsieur Mathieu SAINLEZ, Monsieur Henri MANIGART, Monsieur Morad LAQLII, Monsieur Paul KIAME, Madame Marie BLEROT, Monsieur Marc KERGER, Monsieur Raphaël GIGI, Madame Géraldine FROGNET, Monsieur Olivier WALTZING, Monsieur Philippe LANDRAIN, Madame Vanessa WAGNER, Madame Patty SCHMIT, Monsieur Pierre-Philippe BALON, Monsieur René TIMMERMANS, Monsieur Bernard BIREN, Conseillers;
Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS;
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général;

Excusés :

Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Madame Marie NEUBERG, Monsieur Jean-Marie LAMBERT, Monsieur Bruno ROBERT, Conseillers;

Ordre du jour

1. Démission d'un échevin 4
2. Approbation de l'avenant n°3 au Pacte de majorité 6
3. Prestation de serment et installation d'un échevin. 7
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022 8
5. Marché de Travaux : Hall sportif n° 1 de la Spetz – Transformation, agrandissement et mise en conformité - Approbation des conditions et du mode de passation. 8

| | |
|---|----|
| 6. Travaux communaux : Présentation du projet de réhabilitation du monument Patton aux conseillers communaux..... | 19 |
| 7. Modification du statut pécuniaire - annexe 2 - échelle de recrutement..... | 22 |
| 8. Modification du statut administratif du CPAS: chapitre 10 - Régime des congés..... | 23 |
| 9. Modification du cadre du personnel du CPAS..... | 23 |
| 10. Approbation des modifications budgétaires n°2 du CPAS pour l'exercice 2022 (services ordinaire et extraordinaire)..... | 24 |
| 11. Approbation du budget du CPAS pour l'exercice 2023 | 25 |
| 12. Approbation du budget communal pour l'exercice 2023 | 28 |
| 13. Approbation de la dotation communale au budget 2023 de la Zone de police 5297 | 45 |
| 14. Approbation de la dotation communale au budget 2023 de la Zone de secours Luxembourg..... | 46 |
| 15. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Royal Excelsior Football Club Fouches..... | 47 |
| 16. Remboursement des précomptes immobiliers à l'Association des œuvres paroissiales doyenné Arlon ASBL pour l'année 2022 | 47 |
| 17. Remboursement des précomptes immobiliers à AMANOCLAIR ASBL pour l'année 2022..... | 48 |
| 18. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation..... | 49 |
| 19. Intercommunale IDELUX DEVELOPPEMENT : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique et extraordinaire du 21 décembre 2022 | 61 |
| 20. Intercommunale IDELUX FINANCES : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique et extraordinaire du 21 décembre 2022 | 63 |
| 21. Intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique et extraordinaire du 21 décembre 2022 | 64 |
| 22. Intercommunale IDELUX EAU : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 21 décembre 2022 | 65 |
| 23. Intercommunale IDELUX ENVIRONNEMENT : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 21 décembre 2022..... | 66 |
| 24. Intercommunale VIVALIA : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2022..... | 67 |
| 24.1. Dossier VIVALIA : plan stratégique et projet de budgets - point complémentaire au point | 70 |

25. MARCHE CONJOINT : Mobilité active – Fonds d'impulsion communal – Liaison Sesselich Wolkrange. Approbation de la convention de marché conjoint avec la commune de Messancy..... 71
26. Travaux Communaux : Collecteur d'eaux usées de Sterpenich phase 2 - remplacement de l'égouttage rues Sainte-Aldegonde et de Steinfort et reprise du Rosenberg. Approbation des travaux et de la participation communale par la souscription de parts au capital d'Idelux Eau..... 73
27. Marché de fournitures - Aménagement d'une plaine de jeux à l'espace Milan..... 76
28. Opération de rénovation urbaine de l'hypercentre : projet d'arrêté de subvention et convention relatifs à des travaux d'aménagement du Parc Gaspar 79
29. Vente de gré à gré du domaine forestier de Risque-Tout sis à Viroinval (355 ha 44 a 19 ca) : Décision de principe..... 79
30. Plan de Relance de la Wallonie – déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques 86
31. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de ANGY'OR dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville..... 90
32. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de TAK dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville. 91
33. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de MEMENTO VIVERE dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville..... 92
34. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de AB-LUXE dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville..... 93
35. Répartition et paiement des aides sportives accordées pour l'année 2022 aux clubs sportifs, membres de la Commission des sports de la Ville d'Arlon 94
- 35.1. Approbation de la convention de subvention pour l'acquisition de biens dans le site à réaménager « Ancien hôtel de police » 97
- 35.2. Interpellation du groupe Ecolo + pour le prochain Conseil communal relative à la dérogation au cahier des charges octroyée par le Collège communal à un des architectes auteur de projet des travaux de réaménagement de la Place Léopold et le risque de conflits d'intérêts. 98

+ + +

*Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
ouvre la séance à 19 heures et 06 minutes.*

+ + +

SÉANCE PUBLIQUE

1. Démission d'un échevin

Monsieur MAGNUS – Nous allons démarrer ce dernier Conseil communal de l'année par une démission et une prestation de serment d'un nouvel échevin. On va démarrer dans l'ordre dans lequel la séance publique le prévoit, c'est-à-dire d'abord par la démission de notre ami Ludovic TURBANG qui a informé le Président du Conseil communal de son souhait de démissionner en qualité d'Echevin, suivant l'article 1123-11 du code de la démocratie locale. Nous proposons donc au Conseil communal d'accepter la démission de Monsieur TURBANG en qualité d'Echevin.

Monsieur GAUDRON – Je voulais juste profiter de l'occasion pour dire un petit mot à Ludovic. On a commencé sur les bancs du Conseil communal ensemble, le même jour, après les élections de 2012. On a eu l'occasion par la suite d'avoir tous les deux la fonction de Chef de Groupe dans l'opposition, et de vivre les difficultés de cette fonction. Et puis en 2018 tu as eu l'opportunité de passer comme Echevin. Et je voulais, au nom de mon groupe, te féliciter pour le travail réalisé, pour l'implication sans faille et une volonté à te former et à t'impliquer dans tes matières. On ne peut que le souligner et le remarquer, parce qu'être Echevin pour une ville comme la Ville d'Arlon ça nécessite je pense un investissement remarquable, et où on prend le temps de faire bien les choses. Tu l'as fait, et je ne peux que t'en féliciter et t'en remercier. Et j'en profite aussi pour souhaiter bon vent à Olivier, et que tout se passe bien pour ce mandat.

Monsieur SAINLEZ – Je pense qu'il a déjà eu droit à des félicitations de la part du Collège, du personnel et de beaucoup de personnes, donc c'est aussi autour de notre groupe de le féliciter. C'est vraiment des félicitations très sincères. Je sais aussi que tu pars avec un pincement au cœur tant les matières te passionnaient. Moi je voudrais souligner, et ici on est tous de cet avis, ton travail, ton écoute et ton bon sens cartésien.

Et dans l'urbanisme, qui est certainement la compétence la plus éreintante et aussi la plus captivante que tu avais, comme dit Romain, tu as géré des intérêts, on va dire antagonistes, entre des riverains qui avaient leurs soucis et des promoteurs qui voulaient développer leurs projets. A propos des promoteurs, un ancien Bourgmestre bien connu d'Arlon me disait souvent : « *Certains, quand on leur fermait la porte, ils rentraient par la fenêtre.* »

Merci surtout pour ces débats très intéressants au niveau du Schéma de Développement Communal. Je pense que celles et ceux qui ont pu y participer dans les groupes politiques ont trouvé cela passionnant et captivant, on a appris énormément de choses sur notre ville. On s'est bien rendu compte de la complexité des décisions du Service de l'Urbanisme. Et je me suis rendu compte par la suite qu'on ne communique peut-être parfois pas assez le nombre de refus que la Ville fait aussi, qui sont motivés et qui demandent énormément de travail. On peut louer leur travail, et ton efficace supervision de tout cela.

En tant qu'ancien Chef de Groupe de l'opposition, tu redeviens maintenant Conseiller communal et on est vraiment heureux de compter encore parmi nous. Moi ce qui m'avait toujours plu et qui me plaît encore, c'était ton esprit constructif, même dans l'opposition. Tu ne te combattais pas contre les personnes, mais contre des projets ou une vision des projets. Et ça je pense que cela doit être souligné, même dans l'opposition, se battre sur les projets est souvent plus important que de se battre contre des personnes.

Et il me revient évidemment aussi de te féliciter Olivier, pour tes nouvelles fonctions. Je suis sûr que ça se passera très bien pour toi, et en boutade je te dirais : « *Ne te fais pas de bile ça va aller !* ».

Monsieur LANDRAIN – Je vais retracer rapidement le parcours de notre cher Ludovic, qui a fait ses primaires à Toernich et ses secondaires à l'Isma avant d'entreprendre son service militaire, et puis d'étudier l'électromécanique. Tous ses acquis lui auront permis d'être bricoleur, il fait partie de cette génération qui, quand un objet est cassé, on ne le jette pas mais on le répare. Comme tout le monde le sait Ludovic réalisera sa carrière à l'armée et terminera au grade d'Adjudant. Ludovic est décrit par ses proches comme quelqu'un de dévoué, responsable, qui s'investi à fond dans les tâches pour lesquelles il s'engage, il est considéré aussi comme une personne profondément tolérante.

Force est de constater que ses qualités ont été démontrées pendant son échevinat. Son échevinat pendant lequel il a porté de nombreux projets : le golf, le Chemin de Développement Communal, les nombreuses demandes souvent pressantes de permis d'urbanisme, et j'en passe. Ce n'est pas rien de rappeler la pression, les coups de gueule, les dérapages verbaux parfois que Ludovic a dû endurer dans la gestion de certains de ces dossiers. Heureusement qu'il était blindé – héritage de sa carrière militaire. Mais n'oublions jamais qu'il y avait l'homme derrière le treillis.

Ludovic aura donc porté ses dossiers avec des valeurs qui lui sont chères, avec intégrité, dévouement et un engagement inépuisable. Outre une transmission de dossiers, c'est donc un héritage valoriel qu'il nous laisse et qui aura marqué son échevinat. Tu vas pouvoir jouir d'un peu plus de temps pour les tiens, même si on m'a bien rappelé que tu restes actif dans une multitude d'organisations au sein desquelles tu vas peut-être pouvoir t'adonner à une ancienne passion – je me suis renseigné et on m'a rapporté que dans ton jeune temps tu as été disc-jockey - c'est peut-être un hobby que tu pourras exercer à nouveau au sein de l'Amicale Jules Massonnet, dans laquelle tu es déjà bien investi. Ludovic, encore bravo et merci de ton travail et de ton investissement personnel de tous les jours et de tous les instants.

Monsieur TRIFFAUX – Le 03 décembre 2018 notre groupe avait bien entendu voté contre le pacte de majorité, on n'a pas trop changé d'avis sur ce point-là, mais on va voter l'avenant aujourd'hui puisque ça concerne une personne - Monsieur TURBANG qui souhaite quitter le Collège est le guerrier avec son repos bien mérité, et Olivier qui souhaite rejoindre le Collège.

J'en profite effectivement pour moi aussi souligner le travail qui a été effectué par Ludovic. On a vu que c'était un grand travailleur et je pense qu'il en a fait la démonstration. C'est quelqu'un qui a repris ou qui a lancé des dossiers importants, et qui les a menés à bien tant qu'il a pu jusqu'à la fin. Et on sait que c'est un poste qui n'est pas facile. Tout n'est pas parfait non plus à l'Urbanisme Arlonais, ça c'est clair, mais je pense quand même qu'il a grandement contribué à améliorer les choses et ça c'est quelque chose qu'il faut souligner. Maintenant Ludovic, bon vent dans ton retour de l'autre côté de ce couloir qui nous sépare du Collège.

J'en profite aussi pour saluer l'arrivée d'Olivier au Collège, que je connais quand-même un petit peu puisque nous avons été candidats à une certaine époque sur la même liste, conduite par Guy LARCIER. C'est donc quelqu'un que je connais un peu et que j'apprécie, et je suis persuadé qu'il fera également du bon travail dans les deux années qui viennent.

Madame SCHMIT – Je remercie évidemment aussi Ludovic pour son investissement et tout ce qu'il a fait, et je souhaite la bienvenue à notre ami Olivier. Et je félicite aussi le nouveau Chef de Groupe.

Monsieur LANDRAIN – Je vais enchaîner avec le texte pour Olivier. Je ne vais pas vous rappeler l'actualité footballistique au Qatar, ni la fin de carrière internationale d'un certain Eden car aujourd'hui il n'y a pas de place pour le hasard. Je ne vais pas vous parler d'un ancien footballeur mais

d'un team player dont la citation favorite est : « *Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.* » Car oui Olivier est un rassembleur et un incorrigible optimiste. Avant un match, vu sa formation d'ingénieur, Olivier aime avoir une vue stratégique à 360 degrés, il est dans l'analyse minutieuse des données de la compétition dans laquelle il s'engage. Lors de la première mi-temps il appréciera de responsabiliser ses coéquipiers tout en apportant sa touche personnelle. En fonction de l'évolution du match il va motiver, communiquer et donner le tempo pour que la force de l'équipe permette d'aller plus loin. Car Olivier est un leader, et comme ont décrit ses proches, il trouve des solutions à tout. En fin de match il sait jusqu'où il peut aller, et il sait aussi s'arrêter pour ne pas s'essouffler ou essouffler ses partenaires. Être focus et consistant, disponible et exemplaire lui permet de garder l'équilibre et le résultat. Rassurez-vous, si ces métaphores footballistiques lui collent à la peau il n'ira pas jusqu'à copier l'urbanisme du Qatar. En bon Arlonais son sens de la réalité et du respect de la petite cité lorraine l'en empêcheront.

Olivier, tu vas donc revêtir le maillot Arlonais de l'Echevinat de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, du personnel communal, du 3^{ème} âge et des mouvements patriotiques, avec les qualités qui te caractérisent : sens de l'intérêt commun, don de soi, énergie positive, travail, disponibilité et intégrité. Olivier, au nom du groupe MRMC nous te souhaitons tout le meilleur pour cette nouvelle mission de 668 jours.

Monsieur MAGNUS – Après tous ces mots aimables il ne me reste plus qu'à vous demander de voter sur ce point. J'ai juste envie de dire qu'en ce qui nous concerne, en ce qui me concerne plus particulièrement, ce n'est pas un collègue qui s'en va, c'est un ami, qui va « de l'autre côté » pour reprendre l'expression de Jean-Marie. Merci Ludo pour ce que tu as été et pour ce que tu as fait, et merci pour ton amitié.

Après discussion, le Conseil communal :

*Vu le courrier de Monsieur Ludovic TURBANG par lequel il informe le Président du Conseil communal de sa démission en qualité d'échevin ;
Vu l'article L1123-11 CDLD ;*

À l'unanimité,

Décide d'accepter la démission de Monsieur Ludovic TURBANG en qualité d'échevin.

2. Approbation de l'avenant n°3 au Pacte de majorité

Monsieur MAGNUS – Ce pacte de majorité vous est présenté dans sa modification, dans son avenant, par le groupe Arlon 2030 et le groupe MRMC. Ce pacte de majorité prévoit, je lis : « *Que ce projet propose la désignation de Monsieur le Conseiller communal Olivier WALTZING en qualité d'Echevin. Ce projet d'avenant maintient au sein du Collège les personnes de sexe différent (c'est une obligation maintenant). Qu'il est signé par la personne qui est désignée ainsi que par la majorité des membres de chaque groupe politique.* » Nous proposons donc au Conseil communal d'accepter la démission de Ludovic TURBANG, mais surtout d'approuver l'avenant 3 du pacte de majorité.

*Vu le courrier de Monsieur Ludovic TURBANG par lequel il informe le Président du Conseil communal de son souhait de démissionner de ses fonctions d'échevin ;
Considérant que le Conseil communal a accepté ce jour cette démission ;
Considérant que si le Conseil communal accepte cette démission conformément à l'article L1123-11 CDLD, il y aura lieu de pourvoir au remplacement d'un échevin ;*

Vu l'article L1123-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation prévoyant que « au cours d'une législature, un avenant au pacte de majorité peut être adopté afin de pourvoir au remplacement définitif d'un membre du collège ou à la désignation du président de l'action sociale si la législation qui lui est applicable prévoit sa présence au sein du collège communal. L'avenant est adopté à la majorité des membres présents du conseil. Le nouveau membre achève le mandat de celui qu'il remplace » ;

*Vu le projet d'avenant au pacte de majorité déposé entre les mains de Monsieur le Directeur général ;
Considérant que les parties à ce projet d'avenant au pacte de majorité sont les groupes politiques suivants :*

- *groupe 'ARLON 2030'*
- *groupe 'MRMC' ;*

Que ce projet propose la désignation de Monsieur le Conseiller communal Olivier WALTZING en qualité d'échevin ;

Que ce projet d'avenant maintient au sein du Collège communal des personnes de sexe différent ;

Qu'il est signé par la personne qui y est désignée ainsi que par la majorité des membres de chaque groupe politique ;

À l'unanimité,

Décide d'approuver l'avenant n°3 au Pacte de majorité.

3. Prestation de serment et installation d'un échevin.

Monsieur WALTZING – « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge* ».

Monsieur MAGNUS – Olivier, nous sommes bien évidemment tous contents de t'accueillir parmi nous, pour un travail qui n'est pas facile et qui demande beaucoup d'investissement personnel comme le disait ton Chef de Groupe, Philippe LANDRAIN, que nous félicitons aussi pour sa nouvelle fonction. Merci à vous et bon courage.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courrier de Monsieur Ludovic TURBANG par lequel il informe le Président du Conseil communal de son souhait de démissionner de ses fonctions d'échevin ;

Considérant que le Conseil communal de ce jour a accepté cette démission conformément à l'article L1123-11 CDLD ;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement d'un échevin et qu'à cette fin, un avenant au Pacte de majorité a été proposé et accepté conformément à l'article L1123-2 CDLD;

Considérant que le membre du Conseil communal, dont la désignation aux fonctions d'échevin a été proposée, est Monsieur le Conseiller communal Olivier WALTZING ;

Considérant que Monsieur Olivier WALTZING ne se trouve pas dans les cas d'incompatibilité visés aux articles L1125-1 et suivants CDLD ;

Considérant qu'il y a lieu d'installer Monsieur Olivier WALTZING à la fonction d'échevin après que Monsieur le Président du Conseil communal ait reçu sa prestation de serment conformément à l'article L1126-1 CDLD ;

À l'unanimité,

Arrête

Les pouvoirs de Monsieur Olivier WALTZING, préqualifié, en qualité d'échevin, sont validés.
Il prête le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple Belge ».

Il entre immédiatement en fonction et achèvera le mandat d'échevin de Monsieur Ludovic TURBANG, dont la démission a été acceptée.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022

Le Conseil communal, à l'unanimité :

Approuve le procès-verbal de la séance précédente.

5. Marché de Travaux : Hall sportif n° 1 de la Spetz – Transformation, agrandissement et mise en conformité - Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS – A présent nous allons écouter Monsieur l'Architecte Henri PONCIN qui va nous parler d'un projet fondamental pour notre Collège, et je crois aussi pour notre Conseil communal. C'est la rénovation du Hall 1 de la Spetz, après le Hall 2 qui a été inauguré il y a maintenant quelques années. C'est un projet important puisqu'il ne s'agit pas moins du 2^{ème} projet – le premier sera toujours là avec Saint-Martin – pour lesquels nous avons beaucoup de subsides, mais qui est finalement le plus grand projet de la législature à venir. C'est donc un projet particulièrement important et absolument urgent quand on se rappelle les photos que nous avons déjà vues il y a maintenant quelques mois.

Monsieur LAFORGE – Comme l'a dit Monsieur le Bourgmestre c'est un projet important qu'on vous présente ce soir, et évidemment aussi important pour le sport arlonais. A savoir la transformation, la rénovation et la mise en conformité du Hall 1 du Complexe Sportif de la Spetz. Ce passage au Conseil, vous le savez, est l'étape ultime avant la signature de la promesse ferme du Ministre Adrien DOLIMONT, vous aviez d'ailleurs voté l'avant-projet au Conseil communal du 24 juin 2021. Comme vous le savez aussi, nous avons pris notre bâton de pèlerin afin que celui-ci soit suivi par Infrasports, mais aussi par le Cabinet Dolimont. On a d'ailleurs accueilli au sein de l'Hôtel de Ville la collaboratrice au niveau du Cabinet, qui s'occupe de tout ce qui est infrastructures sportives. Et donc de ce fait, fin mars 2022, le Pouvoir Subsidiant a marqué un accord de principe sur cet avant-projet et a fixé le montant maximal de l'intervention régionale à 2.286.900 euros, ce qui correspond à 60 % du montant subsidiable provisoire, majoré évidemment de certains frais.

Le cahier des charges relatif à ce marché a été établi par les auteurs de projet, à savoir le Bureau d'Architecture Poncin, je remercie d'ailleurs Henri et Julie d'être présents aujourd'hui et pour leur travail important sur ce dossier. Il a également été rédigé par les Services Provinciaux Techniques. Le montant global de ce marché est estimé à 5.636.192,59 euros TTC, c'est réparti en six lots que l'on vous présentera dans un instant.

Après l'intervention d'Henri Poncin, on vous demandera d'approuver le projet, les critères de sélection qualitatives et d'attribution telles que détaillées dans le cahier spécial des charges, et de pouvoir passer le marché par procédure ouverte. Après cela nous rentrerons le dossier dans les guichets des Pouvoirs Locaux pour Infrasports, et on pourra seulement lancer le marché quand on aura la promesse ferme du Ministre.

Monsieur PONCIN – J’espère avoir les mêmes contact avec le nouvel Echevin que ceux que j’ai eu avec Monsieur Turbang, car ils ont été très positifs.

On va faire un petit rappel, surtout qu’il y a eu beaucoup d’évolution dans le personnel des Conseillers communaux et Echevins, ça leur permettra de voir d’où on part et où on va aller. On a travaillé par fiches, et chaque fois au-dessus de chaque fiche il y a le titre du dessin qui est présenté. Il faut savoir qu’Infrasports, avec qui nous avons travaillé sur ce projet, a permis dans le cahier des charges et dans les documents, quelques petites adaptations et travaux complémentaires à faire en partie aussi au Hall 2, notamment au niveau sécurité. Car quand on a fait le Hall 2 le budget était très très limité. Il y a donc une partie des travaux de sécurité qu’on va faire pour le Hall 1, et aussi pour le Hall 2, ainsi qu’une sortie de secours.

En vert c’est le côté Hall 2, et en bleu le Hall 1. Ce qui est très important par rapport à l’avant-projet qui a été présenté en son temps, c’est que vous allez avoir deux grosses différences. L’extension en façade principale du Lot 1 n’est plus que sur un seul niveau. L’extension qui avait été prévue en façade latérale droite, principalement pour mettre à certaines dimensions les salles d’arts martiaux, en accord aussi avec Infrasports, a été supprimée en raison du budget.

Et avant de passer aux autres photos, une des grosses discussions c’est la problématique des personnes à mobilité réduite. Car au niveau d’Infrasports on nous a demandé d’être le plus opérationnel possible pour le futur, et d’essayer de satisfaire au mieux les personnes à mobilité réduite. Et ne soyez quand même pas étonnés de ne pas avoir d’ascenseur car dans le projet qui est présenté ce soir il n’y a plus d’ascenseur. On expliquera éventuellement pourquoi au fil des questions qui seraient posées.

Ça c’est la situation actuelle pour situer ce qui se passe dans le Hall : la grande salle, la cafétéria en avant droit et les 4 vestiaires. Voilà ce qu’on découvre dans les vestiaires pour le moment, au niveau hygiène ce n’est quand même pas parfait. On a des gros problèmes d’entrée d’eau en toiture. Chaque fois qu’il y a des pluies violentes, du vent, de la neige, on a des entrées d’eau qui sinistrent pour le moment principalement la partie du Hall qui n’est pas l’aire de jeux.

Ces photos ne sont pas d’aujourd’hui, elles ont quelques mois mais nous suivons l’évolution de la situation. On voit que la toiture est rouillée sur une grande superficie. Regardez l’état des bétons de la façade latérale droite, là il y avait des dangers et on a dû faire tomber du béton pour qu’il n’y ait pas des personnes qui soient blessées, car il y a un trottoir le long de cette façade. Et vous voyez l’état de la façade arrière qui est sinistrée par les eaux et la mousse. C’est malheureusement une façade qui n’est pas bien exposée, et dès qu’il y a un problème d’humidité la mousse est là car la mousse elle vit, et elle grandit avec l’eau.

Un gros problème que nous avons aussi c’est un des portiques qui est complètement sinistré à sa base, il a donc dû être renforcé avec le concours des ouvriers communaux. Pourquoi ce pilier ? Le béton est au niveau du sol, c’est ce qu’on appelle une façade qui a les pieds dans l’eau et la neige, et une telle façade, quel que soit le matériau, je pense qu’après 50 ans de métier je peux dire que c’est ce qu’il ne faut pas faire.

Voici de nouveau le sous-sol. Il faut souligner, par rapport à des discussions que nous avons eues avec Infrasports « on met le sous-sol, on ne le met pas... ? » Finalement à l’issue des débats, à un moment donné, on a décidé avec les services communaux de commencer les démolitions parce qu’au point de vue hygiène ça posait énormément de problèmes. Vous allez voir l’état du sous-sol, il n’est plus possible de l’occuper pour le moment. Il y a eu un travail des ouvriers communaux qui a été très bien fait et qu’on a suivi régulièrement. Mais ce n’est pas évident de pouvoir évacuer les matériaux, et puis il y a eu des indisponibilités, etc... mais il y a eu un travail fort intéressant de fait pour le futur du projet. Voilà dans quel état on est pour le moment, on est sur le sable. Finalement on a bien fait d’aller voir un peu ce qui se passe parce qu’il y avait une dalle en béton armé mais qui était de 7cm,

du sable, et il y avait des problèmes d'humidité. Et donc dans la rénovation du sous-sol on verra qu'on devra restructurer les couches support du futur revêtement de sol et l'isolation.

Il y a aussi la passerelle accès étage 2 – regardez bien cette photo parce que ce que vous allez voir, c'est totalement différent. Ça, cela resitue la salle des arts martiaux et la passerelle qui donne accès aux locaux de l'étage actuel - art martiaux et deux locaux qui sont destinés au personnel. Voilà ce qu'on trouve, il y a aussi des gros problèmes d'entretien, le bâtiment est vieux et il y en a qui ne se gênent pas pour tout sinistrer. De ce côté-là, pour le nouveau hall on vient de procéder à la réception définitive, et on doit dire que jusque maintenant, bravo au niveau entretien. Il n'y a encore rien de sinistré malgré qu'il soit occupé et qu'il y a beaucoup d'activités. Mais quand vous voyez ça ici au niveau du Hall n°1, il faut vraiment bien procéder à une réhabilitation.

Ici, la situation dans les combles au deuxième niveau. Vous voyez le dessin qui est différent de ce qu'il a été. Vous apercevez maintenant, dans cette vue générale, une excroissance qu'on va vous expliciter en façade principale. La façade principale c'est toujours en regardant le bâtiment de face, et donc c'est la façade qui donne du côté du carrefour de la Spetz. Toutes les parties devant la façade actuelle et la zone latérale droite vont être agrandies et rénovées. Voilà donc un peu le dispatching résultant des réunions avec les pompiers, parce qu'on a deux halls qui sont contiguës et on a un problème d'occupation. Au hall on peut mettre 600 personnes en place assises et il faut un centimètre par personne pour les issues de secours. Le Hall 2 nous sert donc aussi d'issue de secours et pour certaines livraisons, et également une sortie de secours au Hall 1. Et la grosse différence que vous avez par rapport au précédent projet : si vous regardez où il est marqué « *I.I.* » en dessous et juste à côté « *entrée du Hall 2* », c'est pour l'accès livraisons. Nous avons créé deux accès pour les camions semi-remorques pour qu'ils puissent aller parquer à cet endroit-là et pouvoir décharger le matériel dans le cas où le hall deviendrait plus que polyvalent. Qu'est-ce que ça veut dire « plus que polyvalent » ? C'est une nouvelle doctrine au niveau d'Infrasports, et comme je l'expliquerais pour la cafétéria, en fait Infrasports souhaite que l'on puisse rentabiliser les halls – donc pas uniquement en activités sportives. Ça c'est très important pour le futur et pour ceux qui sont amenés à gérer, les heures creuses il faut les occuper.

L'excroissance en façade avant, et la zone latérale droite qui est transformée. On situe les entrées, les accès, le nouveau passage entre le Hall 1 et le Hall 2. Au niveau des matériaux, Infrasports souhaite avoir le même revêtement de sol pour le Hall 1 et pour le Hall 2, car dans le cas où il y aurait une manifestation ou des clubs sportifs qui organiseraient un tournoi, on ne doit pas défavoriser une équipe par rapport à l'autre. Ils ont donc souhaité qu'on s'en tienne au revêtement de sol qu'on a placé dans le Hall 2. C'est une petite parenthèse que je signale ici mais c'est important car cela représente un coût. On aura donc dans le Hall 1 le même revêtement de sol que dans le Hall 2, et d'après les nombreuses équipes qui viennent dans la salle, elles sont très contentes de ce revêtement pour leurs rencontres.

Concernant les circulations intérieures ce qu'il faut bien aussi comprendre c'est que l'extension « cafétéria » en façade principale peut être, et vivre d'une façon tout à fait indépendante par rapport aux rencontres sportives à l'intérieur du hall, dont les vestiaires sont côté droit, et à l'étage avant droit. Vous voyez qu'on a un porche commun. Les grosses flèches rouges vous montrent les deux entrées, plus un passage vers la salle de jeux. Et puis vous avez toute la distribution vers les vestiaires et l'accès vers la salle.

Et dans ces vestiaires vous avez la cafétéria avec tous les locaux collatéraux. Je ne vais pas les épeler tous, mais vous avez la cafétéria qui est donc maintenant au niveau rez-de-chaussée et qui a des vues vers l'intérieur de la salle, elle peut donc fonctionner toute seule sans qu'il n'y ait une activité dans la salle de sport, ou bien en parallèle. Il peut y avoir des activités parallèles, mais chaque fois, chaque zone peut être fermée complètement.

Les sanitaires qui sont dans l'angle avant droit de la zone des vestiaires ont été conçus et distribués pour fonctionner avec la salle polyvalente ou avec la cafétéria. On n'a pas dû faire deux zones de sanitaires mais on a combiné l'organisation du plan pour que ça puisse être indépendant, ce qui est beaucoup plus facile au niveau gestion. Il y a beaucoup d'activités qui se font où il n'y a par exemple uniquement que des sportifs aux heures d'entraînements etc., et donc Infrasports permet et subsidie maintenant ce genre de cafétérias qui peuvent servir pour des petits séminaires. Donc pour l'organisation de petits séminaires pendant les zones creuses on pourra utiliser la cafétéria, c'est pour ça qu'elle est équipée d'une petite cuisine, c'est un élément important. Nous avons créé aussi un accès latéral droit, et à la demande des pompiers un escalier supplémentaire pour les secours, qui va suivant les niveaux à l'étage un et à l'étage deux.

Il y avait aussi un gros problème dans l'organisation. Vous voyez sur le plan, la cafétéria apparaît en jaune, les sanitaires publics sont en bleu, les vestiaires (avec des vestiaires PMR) en bleu plus foncé, et la couleur rose ça ce fût un casse-tête parce que la place est limitée. Vous voyez aussi la localisation des locaux pour le rangement du matériel, on a trouvé une zone dans l'extension avant et dans l'angle arrière droit du bâtiment actuel – le dernier vestiaire devient donc un local rangement. Maintenant en détail, vous avez la zone vestiaires qui est la zone PMR, là où vous voyez tous les cercles. Ces quatre vestiaires ont été agencés avec la problématique des vestiaires arbitres et aussi pour tous les dispositifs qu'il faut pour les personnes à mobilité réduite (surtout ceux en chaise roulante) avec WC, lavabo, douche adéquats, avec une circulation adéquate, un système d'ouverture de porte...tout ça est vraiment pensé.

Madame PONCIN – Pour l'organisation des vestiaires arbitres il faut savoir que dans le Hall 2 on a des vestiaires arbitres qui ne sont pas PMR, et ce n'est pas une obligation normalement. Mais Infrasports, voyant la configuration du projet ici nous a dit que ce serait vraiment un plus pour le projet de permettre quand même d'avoir un vestiaire arbitre qui soit lui aussi accessible PMR. Donc, comme on avait la possibilité de l'organiser ici on l'a fait. Et le vestiaire arbitre-PMR peut aussi servir de local anti-dopage, c'est pour ça qu'il y a une table avec des chaises. Cela peut aussi faire office de petite infirmerie, c'est assez grand pour ça.

Monsieur PONCIN – Il faut rappeler que depuis le début du projet on nous a demandé de porter une très grande attention à la problématique des PMR. Concernant l'organisation de la cafétéria les flèches rouges indiquent comment on peut entrer dans le hall. Le bloc sanitaire (en bleu) est aussi organisé pour les personnes non PMR et les personnes PMR. Et la cafétéria est indiquée sur l'avant avec sa cuisine, sa réserve et un accès propre pour les livraisons. C'est une cafétéria de plus ou moins 80 places assises.

Madame PONCIN – Et comme on est ici au rez-de-chaussée (dans l'ancien projet on était à l'étage) on nous a demandé la possibilité éventuellement de faire une terrasse à l'extérieur. On a laissé la possibilité que ce soit fait mais le projet d'aménagement ce n'est pas nous, c'est un autre auteur de projet. Mais comme ça, vous savez qu'il y a la possibilité d'avoir en plus une terrasse à l'extérieur.

Monsieur PONCIN – Et cette terrasse vous l'apercevrez dans les vues 3D in fine de la présentation. Ici, c'est l'organisation de la zone sanitaire. Il a fallu jouer avec les ronds pour le fameux diamètre d'un 1,50m pour l'accessibilité, ça correspond. L'accès quand on vient de la cafétéria c'est la flèche qui est plus ou moins perpendiculaire à la photo, et l'accès depuis la salle c'est la flèche qui est plus ou moins parallèle sur le dessin.

Le sous-sol se trouve en dessous des tribunes, on est dans un volume qui est fixe, qu'on ne sait pas modifier. Le sous-sol est donc une zone qui est surtout dédiée aux membres du personnel de la Spetz et à des locaux techniques. Pourquoi une zone personnelle ? Parce qu'actuellement dans le complexe

et dans le contexte général il n'y a rien du tout qui était correct par rapport à la médecine du travail ; on a donc dû aussi voir avec eux pour organiser ça au mieux.

L'autre problématique, je ne vais pas parler de féminicide ici dans une zone comme celle-là, mais avec tout ce qui se passe dans les lieux sportifs, les agressions et compagnie, il a fallu trouver un système pour essayer de limiter les croisements homme/femmes entre les zones douches et vestiaires. Nous l'avons donc organisé en mettant bien douches et sanitaire hommes dans un ensemble, et douche et sanitaires dames dans un autre ensemble. Avec en plus un réfectoire, et encore une petite salle de réunion et un rangement. On nous a aussi demandé de d'essayer de caser un atelier pour le petit bricolage nécessaire, les petites réparations. Nous l'avons mis côté droit, nous avons choisi cet endroit-là parce qu'il est en contact directement avec le sous-sol et avec la salle.

A l'étage n°1, la salle de judo reste la salle de Judo. Mais vous voyez entre le cerclé bleu et la salle de judo le fameux escalier qui nous distribue l'étage 1, et l'étage 2, c'est une issue de secours complémentaire demandée par les pompiers. Et nous avons deux vestiaires à l'étage pour les non PMR qui sont organisés en fonction de l'espace disponible, mais comme les vestiaires du rez-de-chaussée. Et sur l'angle arrière droit (dessiné avec la flèche rouge) vous avez l'escalier de secours que l'on a ajouté pour sortir de la salle polyvalente de l'étage n° 2, qui actuellement sert de cafétéria provisoire, comme on l'a appelée en son temps, pour les clubs qui utilisent la salle n°2.

Madame PONCIN – En fait dans le projet précédent on avait une jonction entre l'étage qui était en extension sur l'avant et le hall 2, ce qui nous permettait d'avoir une issue par ce contact. Mais comme on n'a plus d'étage on a questionné les pompiers, et effectivement ils nous ont demandé de placer cet escalier de secours en plus.

Monsieur PONCIN – On a la circulation avec la salle de judo et cette salle peut toujours utiliser la passerelle que nous conservons. On sait sortir et entrer dans la salle de judo par le nouvel escalier qui vient et qui a accès au départ de la façade latérale droite.

Comme je vous l'ai dit, pour l'organisation des vestiaires c'est le même principe que les autres : le vestiaire, un lavabo, un WC et des douches collectives. Pour l'étage 2 ce n'est pas une salle de sport, la flèche rouge indique l'aboutissement de l'escalier qui vient du rez, étage 1 et étage 2. On a aussi un volume qui peut servir de rangement, on a la nécessité d'une zone technique quand même relativement importante, or dans les combles il faut y aller à quatre pattes, on n'ira donc pas y mettre grand-chose. Et voilà deux perspectives qui habillent tout ce que je viens de dire.

Le dossier est divisé en six lots, plus une partie options pour « jouer » avec le budget. Pour être dans la marge dans le budget disponible on a les prix de base, et si comme pour le hall 2 on a encore de la marge, on pourra utiliser les options. Moi je prétends qu'ici il faudra mettre les options parce qu'il y a quand même des travaux importants d'étanchéité qui sont prévus dans les options. Le montant total est de 5.631.509,88 euros TTC. Il faut compter, avec options et honoraires estimés inclus - parce que je n'ai pas connaissance des contrats avec le Service Technique - nous sommes à 6.194.660,86 euros TTC, c'est-à-dire que nous sommes en dessous du montant qui avait été, je pense, réservé au budget. Si vous souhaitez les chiffres en détail je suis tout disposé à vous les donner.

Ce que je dois dire aussi c'est qu'en ce qui concerne les techniques spéciales ce sera exactement la même chose que dans le hall 2, le même système de chauffage, avec les panneaux, double flux au point de vue ventilation. Il y aura des panneaux photovoltaïques, et plus de panneaux thermiques car les ingénieurs estiment que ce n'est pas nécessaire. Concernant la stabilité, il faut savoir qu'il y a beaucoup moins qu'au projet précédent, mais on doit quand même travailler avec des micropieux parce que la résistance du sol n'est pas très haute, et il faut donc quand même descendre. Il faut qu'on fasse attention à tous les réseaux d'égouts.

Un des gros problèmes c'est l'aménagement de la façade latérale droite - ou le pied de la façade latérale droite accès piscine - parce que nous sommes devant un florilège de canalisations dont les organismes ne savaient même pas qu'elles existaient. C'est donc en faisant des sondages qu'on a découvert certaines alimentations, heureusement qu'on a eu l'idée de faire un peu des travaux et des recherches. Et j'avais dit tantôt que sur une perspective on pouvait voir la terrasse que l'on pouvait imaginer devant la cafétéria, voilà une idée.

Madame PONCIN – Et pour que vous situiez, en fait l'arbre qui est représenté c'est l'arbre qui est couché pour le moment, il est à peu près à cet endroit-là. Voilà comment cela peut s'organiser la terrasse pour la cafétéria en conservant l'arbre.

Monsieur PONCIN – Nous aimerions bien que l'auteur de projet qui a été désigné s'inspire, avec beaucoup d'humilité, de l'idée qui a été transmise. Voici encore quelques vues d'intérieur – vous avez la façade cafétéria vue de la salle.

Monsieur GAUDRON – Merci pour la présentation, et en effet ce sera un projet très important pour notre commune. J'avais une question par rapport au choix de revêtement dans le Hall 1. Je me souviens que quand nous avons évoqué la rénovation du Hall 2 on avait parlé de la grande qualité du revêtement, et je pense qu'on avait même à l'époque parlé d'un revêtement « NBA ». Mais on a évoqué en parallèle la sensibilité de ce revêtement et l'importance d'être précautionneux dans son usage, je pense que c'était le très bon choix dans le Hall 2, particulièrement dédié au basket. Mais ici on va peut-être avoir un usage plus polyvalent, est-ce qu'avoir ce type de revêtement plus sensible est un bon choix par rapport à ça ? Est-ce qu'on ne risque pas d'avoir vite une dégradation de ce revêtement ?

Monsieur PONCIN – La qualité est très bonne, c'est du chêne. Mais il faut utiliser et entretenir le matériau convenablement. C'est comme pour un crépi de façade, il n'y a rien à faire, si on n'entretient pas convenablement... si on passe avec une machine, avec de l'eau, sur l'ensemble de la surface on peut recommencer dans trois ans. C'est un matériau qui a énormément de qualités. On a fait des recherches avec mon fils qui est un spécialiste basketball, et qui il se rend notamment régulièrement à Los Angeles. On avait donc des informations concernant ces matériaux-là. Moi-même je suis un ancien basketteur. J'ai foulé plusieurs salles en Belgique pendant mes 27 ans d'arbitre, et j'avais toujours retenu que c'était à la salle de sport de la Brasserie d'Alken qu'on était le moins fatigué quand on allait arbitrer – c'était les prémices du chêne américain en Belgique. Nous avons prévu du hêtre parce que c'était un peu moins cher, mais toutes les qualités mises les unes à côté des autres nous ont fait pencher vers quelque chose de qualité. Mais à la condition d'entretenir ce parquet convenablement selon les instructions du fabricant.

Quand on voit l'état du hall, qui est fort occupé comme me l'a dit dernièrement le Directeur, il n'y a pour le moment pas un gramme de sinistre. Et on n'était pas dans les conditions optimales pour construire parce qu'on gardait l'ancien revêtement. En 1970 on ne connaissait pas les techniques que l'on connaît aujourd'hui et il y avait donc quand même des risques. Nous avons alors pris une précaution relativement simple mais il fallait y penser : c'est de mettre un plastique pvc qui ne laissait pas passer l'humidité du sol dans le plancher. Nous avons en plus une plainte ventilée dans tout le périmètre, tout ça mis ensemble fait que ce parquet doit être pérenne et durable.

Mais on a été très ferme, et le Collège et la Direction du hall nous ont suivi aussi : les clubs de basket, si vous saviez... Monsieur Turbang reçoit parfois des mails assez agressifs pour l'urbanisme, moi j'en ai reçu « d'amis » du basket parce qu'on empêchait d'aller avec les bouteilles d'eau. Moi-même je suis allé dire « *Je ne veux pas voir des bouteilles d'eau dans la salle.* » Car rien qu'une bouteille

d'eau peut embêter certaines frises et créer des problèmes alors que nous avons mis toutes les conditions techniques pour qu'il soit pérenne. On ne fait pas un investissement comme celui-là pour qu'il ne dure que cinq ou dix ans, il est là quand même pour plusieurs années. Mais je le répète encore une fois, il faut entretenir convenablement.

Monsieur GAUDRON – Et par rapport aux salles pour les arts martiaux, si j'ai bien compris dans la version du projet ici on n'est pas aux dimensions pour les compétitions parce que ça représentait un surcoût. Ce surcoût, est-ce que vous avez eu l'occasion de le chiffrer ?

Monsieur PONCIN – A la grosse louche, avec l'extension, on n'était pas loin de 300.000 / 400.000 euros. Parce que c'était toute une structure complète qu'il fallait refaire. Il fallait démolir la façade, et la reconstruire...

Il y a deux parties : il y avait l'option d'Infrasports et il y avait le Plan Sportif de la Ville qui a été discuté en son temps. Considérant le coût qu'on voulait investir pour agrandir ces salles qui étaient des salles d'entraînements et qui ne seraient jamais des salles de compétition, Infrasports a estimé qu'il fallait qu'on garde et qu'on les rénove convenablement. Mais on les garde en salles de compétitions, et si un jour il y a un centre d'arts martiaux complet cette salle pourra servir pour du tennis de table, ou des tas d'activités.

Monsieur GAUDRON – Une dernière question : vers quoi est-ce qu'on s'oriente en termes de système de chauffe.

Monsieur PONCIN – Ce sont les système avec les cadres radiants et les équipes en sont très contentes. Le seul problème qu'on a c'est avec les volants de badminton, il y en a qui arrivent à lancer des volants de badminton au-dessus des cadres radiants, à dix mètres de haut, il faut le faire !

Monsieur GIGI – Meri pour cette présentation, on avait déjà eu l'occasion de la voir lors d'un précédent conseil et je pense qu'il est plus que temps que le Hall 1 de la Spetz intègre le 21^{ème} siècle, que ce soit d'un point de vue infrastructures, mais également d'un point de vue énergétique. Lorsqu'on lit la proposition de délibération on voit que le lot n°6 propose l'achat d'un mur Lü (un mur interactif). La Spetz a déjà eu l'occasion de l'utiliser durant les stages cet été, durant les deux semaines de stages inclusifs. Il y en a un dans la province et il appartient actuellement à la Province qui le met en location, c'est quand-même 1.800 euros pour deux semaines, ce n'est pas rien. Elle nous l'a gentiment prêté gratuitement pour cette fois-ci dans le cadre des stages inclusifs. Ici c'est vraiment un énorme plus que le hall et l'asbl vont avoir, justement pour ces stages inclusifs, et pour les différents stages d'activités qui seront organisées.

J'ai deux ou trois questions, mais pas vraiment sur le projet dont a déjà eu l'occasion d'en débattre précédemment. Tout d'abord vous avez parlé de la réception du Hall 2, est-ce qu'il est possible, est-ce qu'on vous a proposé ou demandé d'ouvrir les châssis qui sont dans l'actuelle cafétéria ou est-ce qu'ils vont rester fermés continuellement ?

Une seconde question, mais plutôt pour Monsieur l'Echevin, par rapport aux dates de chantier. Ça va vraiment impacter les clubs, ils ont déjà eu l'expérience avec le Hall 2. Evidemment cela va dépendre des offres, mais ce serait idéal de calquer les dates sur les saisons de sport, donc à partir de septembre, voir du mois d'août. Je sais d'expérience que les clubs vont déjà placer entre guillemets leurs pions pour réserver d'autres infrastructures ailleurs. Je me dis qu'en parallèle si on a la piscine qui est également en travaux (on ne sait pas si le bassin sera impacté ou pas) ça va faire beaucoup sur le site. Comment les deux chantiers pourraient-ils se chevaucher ? Il y aura quand même pas mal d'impacts également au niveau de l'asbl.

Monsieur PONCIN – Ce que je voulais dire pour la ventilation c'est qu'il faut quand même se dire qu'il y a une ventilation qui est prévue pour la salle, mais en tant que salle d'activité sportive minimaliste et pas en tant que cafétéria, où il y en a qui respirent. On pourra « jouer » avec la porte que l'on va mettre pour la sortie de secours vers l'escalier. Là on pourra avoir une ventilation naturelle. Il faudra peut-être rajouter une chaîne de sécurité parce qu'on sait ce qui se passe quand il y en a qui ont trop bu. Et pour le Lü, quand on a dû revoir le hall on en a reparlé avec le Directeur pour voir si ça l'intéressait, parce que c'est avec lui qu'on avait trouvé le premier qui était à la Province. Il insistait pour que ce soit fait, j'ai donc mis des conditions draconiennes pour la mise au point afin qu'il n'y ait pas de problème avec les structures des panneaux de basketball et la projection caméra du Lü.

Monsieur GIGI – Ce sera également avec le minifoot qu'il faudra faire attention, mais en tout cas merci pour les précisions.

Monsieur LAFORGE – Le Lü pourra peut-être aussi servir aux écoles qui vont à la Spetz. Je sais déjà que des directeurs et des professeurs d'éducation physique sont vraiment intéressés par cet écran interactif. D'ailleurs on pourra aussi en équiper la nouvelle salle de l'école du centre. A un moment donné on en aurait donc peut-être deux sur la commune, ce qui serait vraiment intéressant.

C'est vrai que pour les chantiers ça ne sera pas évident. On devra faire des réunions préalables pour organiser le tout, ainsi que pour les futurs travaux de la piscine. De toutes façons dans les deux cas on a des échéances. Donc à partir du moment où le Ministre signera la promesse ferme de subsides on aura des délais pour avancer, pour faire l'appel d'offre et pour attribuer. J'espère qu'il signera au plus vite, on peut espérer peut-être le printemps. On sait que c'est généralement une salve de signatures trimestrielle. Donc moi j'espère en tout cas qu'il puisse signer au printemps, à l'avant-projet il avait signé assez rapidement. S'il signe au printemps on pourra directement lancer les offres, pour peut-être réattribuer dans le premier semestre, et pourquoi pas commencer les travaux en automne.

On a eu une réunion du Conseil des utilisateurs de la Spetz mardi, et c'est vrai qu'à chaque réunion on dit bien aux utilisateurs que ce sera une période compliquée, ils l'ont déjà vécu lors des travaux du Hall 2. On devra donc évidemment réunir tous les utilisateurs pour voir comment répartir correctement les locations sur le Hall 2. On pourrait partir de la méthodologie qui a déjà été appliquée à ce moment-là, et puis on devra trouver des alternatives, je sais notamment qu'il reste parfois quelques places dans les écoles communales. On a aussi le Hall 3 où il y a encore quelques places, peut-être pour des arts martiaux ou des petites activités. Il y a également la cafétéria de Toernich. On devra trouver des petites solutions à un moment donné, mais c'est vrai que les clubs vont devoir faire un grand effort, ça c'est clair, on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs.

Et ce sera concomitant avec les travaux de la piscine. Pour le moment au niveau de la fermeture de la piscine on attend l'avis du coordinateur sécurité qui va donner son avis. Mais je pense qu'à un moment donné il y aura une fermeture. Catherine l'a dit, ça m'étonnerait qu'on passe outre. Tout ça sera un peu compliqué pour l'asbl, mais je sais que maintenant, avec notamment Éric, le Conseil d'administration et son nouveau Président, il y a de bonnes relations avec tous les clubs sportifs. On arrivera à de bonnes solutions pour tout le monde.

Monsieur PONCIN – Dans le cadre de l'établissement du cahier des charges, nous avons déjà eu l'idée de réunir les Pompiers et Secours, la Police. Il y avait aussi un représentant des écoles de la ville etc. pour organiser le problème des parkings et de la circulation des véhicules qui amènent les enfants au hall, puisque le Hall 2 sera opérationnel. Donc pour essayer de gagner du temps et ne pas être pris de cours, on a déjà fait une réunion pour voir un peu comment on pourrait s'organiser.

Monsieur MAGNUS – Merci à vous. Il faut continuer à travailler pour faire en sorte que le plus rapidement possible on puisse aller jouer au basket (et à d'autres sports dont on parlait tout à l'heure) dans ce magnifique hall, bien nécessaire à tous nos clubs sportifs.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant que le marché de conception pour la partie "Architecture et stabilité" du dossier "Hall sportif n° 1 de la Spetz – Transformation, agrandissement et mise en conformité" a été attribué à PONCIN Bureau Architecture, Chemin de la Rentertkapell, 26 à 6700 ARLON ;

Considérant que le marché de conception pour la partie "Techniques spéciales et panneaux photovoltaïques" de ce dossier a été attribué aux Services Provinciaux Techniques - Direction Bâtiments et Techniques Spéciales, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON ;

Considérant que le Hall 1 est la deuxième phase du projet global "Hall des sports de la Spetz : transformations, agrandissements, mise en conformité, accessibilité PMR" dont la première phase a concerné le Hall 2 (travaux réalisés en 2017-2019);

Considérant que les 2 halls, accolés, sont liés l'un à l'autre (les bases sont le hall 1) bien qu'ils puissent à présent fonctionner indépendamment depuis la réhabilitation/rénovation avec extension du Hall 2 (pourvu maintenant d'une entrée propre, de vestiaires, sanitaires et espaces de rangement);

Considérant que le Hall 1, qui date des années 60, doit impérativement être rénové, principalement pour les raisons suivantes :

- *réalisations constructives devenues précaires, notamment plusieurs pieds de portiques,*
- *vétusté et insalubrité des installations sanitaires ,*
- *revêtement de toiture (asbeste-ciment) présentant des failles au niveau de l'étanchéité;*

Considérant que les objectifs sont :

- *de répondre aux normes actuelles,*
- *de satisfaire aux impératifs de l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite,*
- *de répondre aux impératifs des fédérations sportives,*
- *d'atteindre une bonne performance énergétique et acoustique,*
- *de posséder des équipements pourvus des nouvelles technologies dans le cadre de la pérennité et de la durabilité;*

Vu la demande d'octroi de subvention adressée au SPW Mobilité et Infrastructures le 4 mai 2021 dans le cadre du programme relatif aux grandes infrastructures sportives;

Vu l'avis favorable sur la recevabilité du dossier reçu le 3 juin 2021;

Vu la décision du Conseil communal du 24 juin 2021 approuvant l'avant-projet de ce marché, dont le montant estimé s'élevait à 3.496.655,38 € hors TVA ou 4.230.953,00€ TVA 21% comprise, réparti comme suit :

- *architecture et stabilité : 2.660.535,00 € HTVA*
- *techniques spéciales (électricité, chauffage, sanitaire, ventilation) : 598.620,38 € HTVA*
- *panneaux photovoltaïques : 46.500,00 € HTVA*
- *équipements sportifs et appareil mur interactif : 191.000,00 € HTVA;*

Considérant que le dossier d'avant-projet a été transmis au pouvoir subsidiant dans les 18 mois conformément à l'article 10 de l'AGW du 11 février 2021;

Vu le courrier du 15 avril 2022 du pouvoir subsidiant marquant un accord de principe sur cet avant-projet et fixant le montant maximal provisoire de l'intervention régionale à 2.286.900 €, correspondant à 60 % du montant subsidiable provisoire, limité au montant maximum subsidiable de 3.000.000 €, augmenté de la TVA de 21 % et de 5 % de frais généraux;

Considérant que le dossier projet devra être transmis au pouvoir subsidiant dans les 12 mois de la notification de ce courrier et ce, conformément à l'article 8 §2 du décret en vigueur;

Vu le cahier des charges N° MT-PO/21-2227 relatif à ce marché établi par les auteurs de projet :

- *PONCIN Bureau Architecture pour les parties "architecture et stabilité", "équipement sportif" et "appareil mur interactif";*
- *Services Provinciaux Techniques - Bâtiments et Techniques Spéciales pour les parties "techniques spéciales (électricité, chauffage, ventilation, sanitaire)" et "panneaux photovoltaïques";*

Considérant que le montant global estimé a été revu à 4.658.010,40 € hors TVA ou 5.636.192,59 € TVA comprise réparti comme suit entre les différents lots :

- *LOT 1 (ARCHITECTURE - STABILITE), estimé à 3.511.337,90 € hors TVA ou 4.248.718,86 € TVAC (options comprises), comprenant :
2.315.496, 37 € HTVA ou 2.801.750,61 € TVAC pour la partie architecture et 258.878,95 € HTVA ou 313.243,53 € TVAC d'options ;
875.964,45 € HTVA ou 1.090.166,98 € TVAC pour la partie stabilité et 35.998,13 € HTVA ou 43.557,73 € TVAC d'options ;*
- *LOT 2 (ELECTRICITE), estimé à 422.684,00 € hors TVA ou 511.447,64 € TVAC ;*
- *LOT 3 (CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE), estimé à 459.657,00 € hors TVA ou 556.184,97 € TVAC ;*
- *LOT 4 (PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES), estimé à 46.450,00 € hors TVA ou 56.204,50 € TVAC ;*
- *LOT 5 (EQUIPEMENT SPORTIF, etc.), estimé à 196.006,50 € hors TVA ou 237.167,87 € TVAC ;*
- *LOT 6 (APPAREIL MUR INTERACTIF), estimé à 21.875,00 € hors TVA ou 26.468,75 € TVAC ;*

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution (le prix) tels que détaillés dans le cahier spécial des charges ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 764/723-60/2018/20187037 et qu'il devra être réinscrit au budget initial 2023;

Attendu que la présente décision a une incidence financière d'un montant global estimé à 4.658.010,40 € HTVA (options comprises) et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 30 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 06 décembre 2022 et joint en annexe ;

À l'unanimité,

Décide

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PO/21-2227 et le montant estimé du marché "Hall sportif n° 1 de la Spetz – Transformation, agrandissement et mise en conformité", établis par les auteurs de projet, PONCIN Bureau Architecture et les Services Provinciaux Techniques - Bâtiments et Techniques Spéciales. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève à 4.658.010,40 € hors TVA ou 5.636.192,59 € TVA comprise réparti comme suit entre les différents lots :

- LOT 1 (ARCHITECTURE - STABILITE), estimé à 3.511.337,90 € hors TVA ou 4.248.718,86 € TVAC (options comprises), comprenant :
 - 2.315.496, 37 € HTVA ou 2.801.750,61 € TVAC pour la partie architecture et 258.878,95 € HTVA ou 313.243,53 € TVAC d'options ;
 - 875.964,45 € HTVA ou 1.090.166,98 € TVAC pour la partie stabilité et 35.998,13 € HTVA ou 43.557,73 € TVAC d'options ;
- LOT 2 (ELECTRICITE), estimé à 422.684,00 € hors TVA ou 511.447,64 € TVAC ;
- LOT 3 (CHAUFFAGE - VENTILATION - SANITAIRE), estimé à 459.657,00 € hors TVA ou 556.184,97 € TVAC ;
- LOT 4 (PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES), estimé à 46.450,00 € hors TVA ou 56.204,50 € TVAC ;
- LOT 5 (EQUIPEMENT SPORTIF, etc.), estimé à 196.006,50 € hors TVA ou 237.167,87 € TVAC ;
- LOT 6 (APPAREIL MUR INTERACTIF), estimé à 21.875,00 € hors TVA ou 26.468,75 € TVAC.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution (le prix) tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De transmettre le dossier au SPW Mobilité et Infrastructures, dans le cadre de la subsidiation des grandes infrastructures sportives.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 764/723-60/2018/20187037 et qui devra être réinscrit au budget initial 2023.

6. Travaux communaux : Présentation du projet de réhabilitation du monument Patton aux conseillers communaux.

Monsieur WALTZING – Je vais laisser la parole à Monsieur Valenne qui va nous présenter le projet retenu. Je ne vais pas vous réexpliquer que le char est arrivé en 1984 sur la Place Léopold – ça fait quand-même 37 ans, il est parti en mars 2021, c'était le 40^{ème} anniversaire de la libération d'Arlon. Maintenant qu'il est refait et remis en couleur, il revient à Arlon. Il s'agit quand même de la volonté de la Ville et des Mouvements Patriotiques de le retrouver à cet endroit. Cet endroit qui va être réhabilité et ainsi faire d'une pierre deux coups. On va également réhabiliter le contour du monument avec le trottoir et la place qui sera derrière. Mais d'abord, place au projet de rapatriement du char. Je vais laisser la place et la parole à Monsieur Valenne pour nous présenter le projet.

Monsieur VALENNE – Comme l'a dit Monsieur Waltzing, on profite de l'opportunité du fait que le char ne puisse plus rester sur la Place Léopold. Et il en est de même pour la borne de la Voie de Liberté. Le maître d'ouvrage est la Ville d'Arlon et l'auteur de projet est le Service Voirie.

Les éléments de ce projet : La stèle du monument, le char (appelons char M10-char américain, quoique là on peut discuter), et la borne Voie de la Liberté. On reparlera bien sûr du monument en lui-même. Au côté nord du monument vous savez tous qu'en dessous il y avait des vieux WC, des latrines. Il y avait également un compteur électrique et forcément une arrivée d'eau, tout ça a été fermé. Le mur et l'escalier vont disparaître, tout va être comblé, et la porte va disparaître aussi.

Je muret donnant aux anciens WC va être supprimé. Pour la réparation des murs au droit des anciennes fenêtres on avait mis des Ytong, je ne sais pas ce qui a été fait à l'époque mais on voit davantage sur la gauche des espèces de briques en verre. Tout ça va être retiré et on va remettre de la pierre de France. Parce que c'est au-dessus du niveau du parking qui lui sera retarmaqué.

Afin de garantir la portance de la dalle de plafond pour soutenir ultérieurement le char, on va remplir le volume de 30m³ de ces trois petites pièces par ce qu'on appelle du sable stabilisé pompable. C'est une espèce de boue cimentée qui à court ou moyen terme devient dur comme du béton. Ça évitera que le char, avec son poids de 25 tonnes, commence à partir tout doucement On ne prend donc aucun risque à ce niveau-là.

Sur le monument proprement dit, on a le remplacement de la dolomie par des pavés oblongs de récupération. La Ville récupère pour l'instant pas mal de ces pavés, on en avait récupéré plus de 2000 m² dans le cadre des travaux de la place Léopold. En gros, un peu moins de 1.500 m² de pavés oblongs en grès jaune qui eux sont en partie récupérées sur le parvis Saint-Donat, qui seront récupérés à Guirsch, et qui seront également mis là (on a 70m² de pavés). Voici rapidement une photo des pavés disponibles au dépôt de sel, là-dedans il y a plein de très beaux pavés à récupérer et si on n'en fait rien ils seront encore là dans dix ans, ce qui me chagrine un peu. On essaie donc de trouver des possibilité d'emploi de ces pavés-là.

J'en reviens au remplacement de la dolomie par des pavés oblongs. Les bordures en béton sont remplacées par des bordures en pierres bleues adoucies. La notion de pierres bleues adoucies c'est que la pierre bleue est vraiment de couleur bleue. Si vous ne l'achetez pas adoucie vous avez une pierre globalement grise qui devient bleue tout doucement avec les années, tandis qu'ici elle l'est d'office. C'est la vraie couleur classique qu'on connaît de la pierre bleue.

Sur la photo vous voyez 4 mâts, on m'a demandé d'en mettre 5. On récupère les 4 mâts et on en achète un nouveau. C'est deux de 6 mètres et 3 de 8 mètres.

Le char : sablage et métallisation et puis la mise en peinture, ça cela a déjà été fait aux ateliers Léopold Gérard à Fratin. Pour l'anecdote, je ne vais pas jouer aux devinettes, mais est-ce que vous imaginez la quantité de sable qui a été nécessaire pour sabler ce char ? Plus de 8 tonnes.

La métallisation c'est une opération technique liée aux métaux qui va empêcher qu'à l'avenir le char ne rouille. Il nous survivra, il en a pour 50 ans à un siècle. Il pourra rester sur place ou être déplacé, en tout cas il ne rouillera plus. Et puis là-dessus il y a eu deux couches de primaires et, suivant les instructions de Monsieur Klinkenberg, trois couches de couleur olive, typique de l'armée américaine durant la seconde guerre mondiale.

Actuellement le char est à Stockem, dans les hangars de l'armée et ils sont pour l'instant occupés à y faire les petites écritures. L'armée nous avait promis trois choses : nous livrer la couleur, faire les petites écritures et s'occuper de la manutention du char. Il faut savoir qu'eux ont payé le retrait du char de la place Léopold, ils l'ont amené à Fratin, de Fratin ils l'ont ramené à Stockem, et de Stockem ils le ramèneront sur le parvis de ce monument Patton.

On a rajouté un contrepoids qui manquait à ce char-là, il n'existait pas. Suivant les plans de Monsieur Klinkenberg on a fait fabriquer un contrepoids, le char sera donc maintenant parfaitement aux normes. L'élément suivant c'est la stèle du Général Patton. Elle est actuellement en réfection aux ateliers Dominicy, ce sont eux qui ont remporté le marché. Il va y avoir un aérogommage qui a d'ailleurs commencé. Et dans cette demande de prix on a demandé aux ateliers Dominicy de venir le chercher et de venir le remettre en place en se synchronisant avec l'entreprise qui fera le petit parvis. On a mis la restauration de ce petit monument dans le budget de restauration du petit Patrimoine Wallon.

On en arrive à la fameuse borne Voie de la Liberté. Pour votre info, mais vous le savez sans doute, elles sont au nombre de 1.147 et il y en a tous les kilomètres. Ça commence à Sainte-Mère-Eglise jusqu'à Bastogne. La nôtre est pour l'instant au Département Technique où elle va être repeinte par les services de la Ville. Et puis elle sera remplacée, non pas sur le monument (parce qu'elle n'y aura pas vraiment sa place par rapport à l'organisation) mais juste à côté. Elle sera entourée de pierres bleues avec un espace d'à peu près plus d'1m² qui sera fait avec des pavés oblongs, récupérés soit de la place soit du dépôts de sel.

On en arrive à quelques vues que j'ai prises du monument actuel, et je me suis entiché d'une petite maquette de char au 43^{ème}, vous allez la voir et je vous demanderais d'être très indulgent. Par rapport à cette vue-là, avec la maquette, voilà ce que ça donnera. C'est la vue de la place Schalbert. Le char est extrêmement imposant, il n'a strictement rien à voir avec le Sherman de Bastogne.

Pour l'anecdote, on va avoir le char à cet endroit-là et on va avoir la Voie de la Liberté à cet endroit-là. Patton lui-même est passé par là, je sais d'une tante qu'il s'y est arrêté. Les camions qui montaient sur Bastogne n'allaient pas assez vite à son sens et il a fait la circulation, c'est authentique, la borne y aura toute sa place. Une autre vue, on se déplace un peu vers la droite et on est au coin du Square Elizabeth. Pour la photo suivante l'angle n'est pas beaucoup meilleur, par rapport au Western Spaghetti on est à peu près à la même chose. Et pour la dernière vue je me suis mis devant le Faubourg 101, quand vous sortirez ou vous rentrerez du 101, le char est pratiquement dans cet axe-là, on voit la borne de la Voie de la Liberté. Et une dernière, une vue « drone ».

Monsieur LAQLII – Le char sera directement sur le sable stabilisé ?

Monsieur VALENNE – Dès le début on s'est demandé quel est l'intérêt de le surélever d'avantage puisqu'il est déjà, on va dire sur un socle, mais en fait le monument fait socle. Quand on a fait sabler le char j'ai demandé qu'on sable son ventre parce que ceux qui se promèneront le long et qui seront sur le trottoir ils auront une vue sous le char. Autre chose, il y avait une entrée dans le char et on y

avait retrouvé des gens qui allaient fumer ou boire un coup, on a retrouvé des cannettes...cette entrée-là a été totalement fermée. Donc on a décidé de ne pas le surélever davantage, il n'y a pas d'intérêt. D'autre part, cette place-là donne un accès, on pourra tourner autour du char, quiconque pourra, à l'instar de ce qui se passe à Bastogne, monter dessus.

Monsieur LAQLII – Je crains que le sable stabilisé ne tienne pas avec le poids.

Monsieur VALENNE – En dessous des pavés il y a une dalle avec un ferrailage. Le char pèse 25 tonnes, on aurait pu se passer de tout ça mais on a décidé de faire les choses sérieusement.

Monsieur TRIFFAUX – Tout d'abord je suis content qu'il y ait une présentation du projet, je ne trouvais pas normal qu'il n'y en ait pas.

Une question d'abord à propos de la borne de la Voie de la Liberté. Est-ce que vous avez pris des contacts ? Ces bornes ne sont pas placées n'importe où, il y a des distances entre elles. Je crois qu'il y a une association qui s'occupe de la gestion de ces bornes. Est-ce que vous avez pris contact avec eux ? Parce qu'il existe des plans distribués en Normandie qui indiquent toutes les bornes. Je ne suis pas sûr qu'on puisse comme ça déplacer une borne sans consulter personne.

Monsieur VALENNE – Ce que je sais au niveau de la borne c'est qu'on a reçu le feu vert du Colonel Beguin, du Colonel de Meester, de Monsieur Klinkenberg - Adjudant-chef, qui nous ont confirmé qu'on pouvait la mettre là. On m'a dit qu'on pouvait la repeindre, on va d'ailleurs la repeindre nous-même. Parfois c'est une asbl qui la peint, mais ici en l'occurrence c'est la Ville.

Monsieur TRIFFAUX – Oui, on l'a déjà peinte par le passé.

Monsieur VALENNE – Oui mais cela mérite d'être refait.

Monsieur TRIFFAUX – Et vous avez raison, mais grattez un peu de ce côté-là quand-même parce qu'elles n'ont pas été mises n'importe où. Il faudrait voir un peu ou sont les autres.

Autre chose : vous avez rempli cette mission avec beaucoup de cœur, le vois la maquette...mais je pense qu'il aurait peut-être fallu un paysagiste par exemple, parce que j'ai du mal à voir ce que cela va donner, je ne suis pas convaincu que cela va être bien. Surtout qu'il est quand-même assez fort surélevé. Le monument était beaucoup plus haut, ici le char va être beaucoup plus haut, d'habitude ils sont sur un simple socle. Je ne suis pas convaincu à 100 % du résultat, avec le monument, la dalle « verticale » là devant le char, je ne sais pas...

Monsieur VALENNE – Le volume du char, le volume du bâtiment et la volume de la stèle nous sont imposés. Il faut vivre avec ces trois éléments sur lesquels vous n'avez que leur position géographique pour essayer de faire quelque chose d'équilibré. Il y a eu de longues discussions par rapport à l'orientation du char.

Monsieur TRIFFAUX – C'est l'aspect esthétique qui me préoccupe un peu. Je ne suis pas rassuré à 100 % par ce que je vois. J'aurais préféré une présentation en 3D, mais votre maquette est très bien faite.

Monsieur WALTZING – J'entends bien, mais toute présentation en 3D etc. est couteuse, le temps n'est plus aux dépenses inutiles. Le travail réalisé ici est un très bon travail, qui met en valeur les trois éléments dont on vient de parler, et je pense que c'est inutile de vouloir en faire plus.

Monsieur TRIFFAUX – J’espère pour vous que ce ne sera pas trop lourd quand-même, parce que vous dites « le temps est compté, le temps est compté » mais c’est quand-même un quartier important d’Arlon. Peut-être que ce sera bien mais voilà, j’aurais voulu autre chose d’un peu plus esthétique. Je pense qu’un paysagiste aurait pu apporter quelque chose. Maintenant, techniquement et tout ça je n’ai rien à redire.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la présentation du dossier de rénovation du monument Patton et de la mise en place sur celui-ci du Char M10, faite en séance communale de ce jour par Mr Valenne, Attaché Spécifique;

Par 24 voix pour et une abstention (J-M. TRIFFAUX)

Décide

Article 1 : prend acte de la présentation du dossier de rénovation du monument Patton et de la mise en place sur celui-ci du Char M10, faite en séance communale de ce jour par Mr Valenne, Attaché Spécifique.

7. Modification du statut pécuniaire - annexe 2 - échelle de recrutement

Monsieur DEWORME – Les points suivants sont des points qui sont passés en concertation syndicale, ce sont des points qui sont passés en concertation Ville/CPAS avant d’être votés par le Conseil du CPAS, et qui sont présentés ici ce soir auprès de la Tutelle Communale.

Ce point-ci concerne une modification dans l’échelle de recrutement, on est dans le statut pécuniaire. Nous souhaitons cette modification parce que c’est pour nous l’opportunité de permettre une valorisation pour notre personnel administratif qui se trouve actuellement sur une échelle D. Et ce pour lui permettre ainsi d’avoir une évolution de carrière, en en plus d’une fidélisation. On sait combien l’attractivité de nos voisins est forte et que par conséquent il faut offrir des perspectives à notre personnel, c’est aussi évidemment une forme de reconnaissance qu’on peut leur témoigner. Sur les sept agents administratifs actuellement sur une échelle D, trois d’entre eux maximum pourraient devenir Secrétaire de Direction et se trouver alors sur une échelle B. Il faut dire que trois d’entre elles présentent déjà aujourd’hui la qualification non valorisée, qui aurait pu permettre leur engagement d’être sur cette échelle-là.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil de l’Action Sociale du 30 novembre 2022 relative à la modification du statut pécuniaire – annexe 2 – échelle de recrutement.

À l’unanimité,

Décide d’approuver cette délibération du Conseil du CPAS du 30 novembre 2022 relative à la modification du statut pécuniaire – annexe 2 – échelle de recrutement.

8. Modification du statut administratif du CPAS: chapitre 10 - Régime des congés

Monsieur DEWORME – C'est également un point concernant le statut administratif et le régime des congés. Vous savez qu'il y a des congés fériés légaux et des congés fériés extralégaux. Les congés extralégaux ce sont les 2 et 15 novembre, mais également le 27 septembre et 26 décembre. Les droits des travailleurs en la matière sont différents et il y a une assimilation qui est faite. Les administrations sont souvent fermées ces jours-là. Et au niveau du CPAS on a pensé, étant donné les missions tout à fait spécifiques qu'on doit remplir en termes d'aide sociale, que de fermer le 1^{er} novembre, le 2 novembre, le 11 novembre et puis encore le 15 novembre, ça faisait beaucoup sur la même quinzaine.

On garderait bien entendu le 27 septembre (la fête de la Fédération Wallonie Bruxelles), et le 26 décembre comme jour de congés extralégaux. Mais les deux autres jours de congé que j'ai cité, à savoir le 2 et le 15 novembre, eux seraient dorénavant des jours travaillés au niveau du CPAS. Pas de perte pour les agents puisqu'ils retrouveraient alors deux jours de congés à choisir quand ils veulent, ce qui permet la continuité du service ces jours-là.

C'est une décision pour laquelle on a consulté au préalable les équipes, qui se sont montrées favorables. Et puis le tourniquet dont je vous ai déjà parlé tantôt : la concertation syndicale, la concertation Ville/CPAS, le vote en Conseil du CPAS – et cette proposition qui vous est faite à vous aujourd'hui.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 30 novembre 2022 relative à la modification du statut administratif : chapitre 10 – Régimes des congés ;

À l'unanimité,

Décide d'approuver cette délibération du Conseil du CPAS du 30 novembre 2022 relative à la modification du statut administratif : chapitre 10 – Régimes des congés.

9. Modification du cadre du personnel du CPAS

Monsieur DEWORME – Ce point est encore un point qui concerne le cadre du personnel mais qui est en lien direct avec le point 7 puisqu'il s'agit d'une modification du cadre. Etant donné qu'on fait passer un maximum de trois personnes d'une échelle D dans une échelle B il faut évidemment adapter le cadre du personnel, c'est ce qui est proposé pour ce point.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil de l'Action Sociale du 30 novembre 2022 relative à la modification du cadre du personnel.

À l'unanimité,

Décide d'approuver cette délibération du Conseil du CPAS du 30 novembre 2022 relative à la modification du cadre du personnel.

10. Approbation des modifications budgétaires n°2 du CPAS pour l'exercice 2022 (services ordinaire et extraordinaire)

Monsieur DEWORME – La modification budgétaire n°2, qui est celle de fin d'année, est au CPAS traditionnellement une petite modification budgétaire, avec des montants relativement peu importants. Mais celle-ci fait exception à ce qu'on a connu les années précédentes. Ce sont des dépenses en plus, des dépenses en moins, des recettes en plus, des recettes en moins. Ce sont les réglages de fin d'année qui permettent de boucler convenablement l'exercice.

Je ne vais pas rentrer dans trop de détails parce que la présentation exhaustive a été faite devant les Conseillers CPAS qui ont voté unanimement cette modification budgétaire. Mais je vais essayer d'en relever les quelques éléments et montants les plus importants.

A travers cette modification budgétaire on a dû notamment augmenter le crédit pour le personnel. Vous s'avez qu'il y a eu tous ces sauts d'index, et tous n'avaient pas été prévus quand on a élaboré le budget 2022. On a donc dû augmenter les postes de dépenses du personnel de 289.000 euros.

L'indexation des salaires, je l'ai dit. Et le projet Miriam dont je vous ai déjà parlé à occasion de la présentation Ville/CPAS, un montant de 40.000 euros financés. C'est un subside qu'on a obtenu pour mener ce projet – les femmes solo. Mais également un montant 38.000 euros pour le boulot « capteur d'emploi ». Voilà des exemples de budget qui ont fait gonfler un petit peu les dépenses du personnel dans cette modification budgétaire.

Autre poste de dépense pour lequel ont dû faire des augmentations, c'est le poste des dépenses de fonctionnement, puisqu'on est à plus 70.000 euros. La plus grande partie est due au prix de l'énergie, mais aussi des dépenses en rapport avec l'activité de nos infirmières puisqu'on a dû faire appel à des firmes d'intérim d'infirmières etc...

En ce qui concerne les dépenses de transfert, je rappelle que quand on parle de dépenses de transfert au niveau du CPAS ce sont des dépenses à destination de caractère social. Et là c'est l'impact direct de la crise Ukrainienne où on a du bien entendu ajuster également les dépenses, et prévoir une dépense de 200.000 euros supplémentaires. Je m'empresse de dire qu'elle est bien entendu compensée par des recettes.

Des dépenses en moins, c'est notamment en rapport avec le nombre d'Articles 60. On vous a aussi montré qu'on travaillait plutôt en direct avec les employeurs privés. Donc il y a eu moins d'engagements en Articles 60 – ceux qui coûtent au CPAS. C'est pour ça qu'en en faisant moins, paradoxalement on a moins de dépenses aussi.

En ce qui concerne les recettes de cette modification budgétaire n°2 : des recettes de transfert positives de 390.000 euros. Je le disais, c'est la crise Ukrainienne, 200.000 euros d'aide égale. Et puis il faut savoir qu'il y a eu un soutien du Fédéral très important vis-à-vis des communes et des CPAS qui avaient accepté la prise en charge des réfugiés. Et ce à travers un subventionnement, d'abord à 100 % du R.I.S. ou de l'aide égale au R.I.S., ça c'est classique. Mais revalorisé de 35 % pour les 4 premiers mois, et puis de 25 % pour la suite du séjour de ces personnes. Tout cela fait un montant de 200.000 euros qui vient donc en recettes.

La contribution INAMI, plus 70.000 euros pour notre maison de repos. Il faut savoir qu'il y a aussi une indexation de ces recettes. Les dépenses en moins c'est par rapport à une convention FOREM où

on a perdu un subside de 42.000 euros. Ça c'est pour les grandes lignes de la modification budgétaire à l'ordinaire.

En modification budgétaire à l'extraordinaire vous avez vu bien entendu le projet d'extension de la Résidence de la Knippchen. On a mis un crédit de 600.000 euros pour payer l'auteur de projets et les différentes études qui vont être réalisées, en crédit reporté. C'est-à-dire qu'on pourra pour les futures années, venir puiser là pour ce type de dépenses. Voilà les grandes lignes rapidement brossées de cette modification budgétaire n°2, qu'on peut appeler « Modification budgétaire Ukraine » parce que c'est là, manifestement, que ce sont faites les modifications principales.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la délibération du Conseil du CPAS du 30 novembre 2022 relative aux modifications budgétaires n°2 aux services ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2022 ;

À l'unanimité,

Décide d'approuver cette délibération du CPAS du 30 novembre 2022 relative aux modifications budgétaires n°2 aux services ordinaire et extraordinaire du CPAS pour l'exercice 2022.

11. Approbation du budget du CPAS pour l'exercice 2023

Monsieur DEWORME – Je vais tâcher d'être transversal et concis pour ne pas faire une présentation trop exhaustive comme on le fait en Conseil du CPAS. Je vais aller sur les grandes lignes de notre budget et vous en montrer les principales modifications par rapport au budget initial de l'année passée.

A l'ordinaire, le montant total de notre budget est de 19.281.696 euros, c'est un montant qui n'a jamais été atteint par le passé, loin de là, très loin de là même. Je vais y revenir.

L'intervention communale approche tout doucement les 4.000.000 euros, on l'a longtemps plutôt connue aux alentours de 3.500.0000 euros. Et vous voyez quelle est la part prise dans notre budget communal dans le budget du CPAS par cette intervention communale, c'est évidemment considérable.

Mais on va mettre ça en perspective avec le reste. Vous voyez à quoi est utilisé l'argent du CPAS : 51 % c'est du personnel, le poste n°2 ce sont les dépenses de transfert, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'aide sociale. Les frais de fonctionnement sont en 3^{ème} position et on les maintient en dessous de 10 %. La dette est relativement modeste avec 4,75 %. Et puis il y a cette particularité du CPAS qu'on appelle la facturation interne. J'y reviendrai, mais en termes de facturation interne, recette égale dépense, c'est une façon d'écrire les choses je vais dire.

Ici justement, on retire cette facturation interne pour arriver à un montant de 18.161.246 euros pour l'année 2023. Le budget de l'année passée, hors facturation également, était à peu près de 2.500.000 inférieur à celui qui est proposé pour l'année 2023, soit une considérable augmentation de 15,6 %.

Qu'est-ce qui explique cette augmentation de budget pour le CPAS ? En premier ce sont les dépenses du personnel. Et on n'est pas surpris parce qu'on connaît les mêmes aspects des choses en matière de budget communal, ou dans la Zone de Police...partout où il y a du personnel. L'inflation et les sauts d'Index expliquent cela.

Le deuxième poste d'augmentation ce sont les dépenses de transfert, c'est-à-dire tout ce qui concerne l'aide sociale. Les dépenses de fonctionnement augmentent aussi, mais plus modestement. Quant à la dette, nous avons quelques emprunts arrivés à échéance, ce qui fait diminuer un petit peu le poids de la dette sur notre budget à l'ordinaire.

L'évolution des dépenses de personnel : ce qui est intéressant de vous montrer c'est l'augmentation de 14,67 %. Comment est-ce que les dépenses de personnel se répartissent ? C'est surtout au niveau de la Résidence de la Knippchen que ça se passe, c'est là qu'il y a le plus de personnel. Le Service social est derrière, et les services généraux (le Pré-en-Bulles) occupent un peu moins de 10 % du personnel du CPAS.

Comment évoluent les dépenses de fonctionnement ? C'est les mêmes années, ce sont toujours les budgets initiaux, le budget de fonctionnement est en augmentation de 16 % par rapport à l'année passée. Sans surprise, ces dépenses de fonctionnement c'est évidemment au niveau de la R.K. qu'elles sont le plus importantes. Et puis on retrouve les services dont on parle un peu moins en matière budgétaire, parce qu'il y a moins de personnel et moins de dépenses. Mais ici, en termes de frais de fonctionnement, c'est le lavoir et les repas à domicile qui occupent la seconde position devant les autres services.

Les dépenses de transfert, donc tout ce qui concerne les aides sociales. C'est là que l'augmentation est la plus importante, avec plus 21 %. Toujours par rapport au budget initial de 2022.

La dette, je l'ai mentionné tout à l'heure, elle est en léger recul. En attendant bien entendu de contracter d'autres emprunts pour un autre projet. Les emprunt qui sont en cours concernent essentiellement la Knippchen, c'est le bâtiment qu'on continue de rembourser. Les 9,76 % c'est le bâtiment central du CPAS, mais là le remboursement se poursuit bien et on devrait être libérés là aussi d'une partie de ces emprunts-là dans les quelques années qui viennent.

Un chiffre qui intéresse toujours beaucoup les conseillers c'est celui du nombre d'euros par habitant consacré au CPAS. Il y a eu une augmentation au cours des deux dernières années, mais se marque peut-être un peu plus depuis 2021-2023 par rapport à ce qu'on avait connu avant. On le compare souvent à la moyenne Wallonne, qui elle a peu évolué ces dernières années. On ne sait évidemment pas deviner ce qui sera inscrit au niveau du budget Wallon, mais on peut imaginer effectivement que là aussi on connaisse le même type d'augmentation. C'est 129 euros par habitant qui sont consacrés au CPAS.

Je fais une petite digression mais j'avais dit tout à l'heure que je parlerais de la facturation interne. Pourquoi est-ce que les chiffres de la facturation interne ont tant augmentés. Vous savez qu'il y a eu une réforme l'APE : au lieu d'avoir des points sur la tête de certains agents c'est plutôt une enveloppe qui aujourd'hui est consacrée. On aurait pu laisser cette enveloppe au niveau des services généraux, comme ça se fait normalement. Sauf qu'en faisant comme ça on aurait mis en difficulté tous nos services sur lesquels il y avait des points qui étaient spécifiquement dédiés, je pense à tous les services de prestations, en particulier, la R.K. ou les repas à domicile. C'est comme si nous avions décidé de retirer une espèce de subsidiation qui était accordée jusque-là. Notre volonté au niveau du Conseil ça a été de pouvoir comparer ces services dans les mêmes conditions. On a donc voté en interne une espèce de clé de répartition. Ce subside vient gonfler la facturation interne.

Si on regarde toutes les recettes au niveau du budget ordinaire pour 2023, on voit que 80 % des recettes sont des recettes de transfert, ce qui inclus notamment la dotation de la Ville. 13 % sont des recettes de prestations, parce qu'évidemment il y a des prestations qui sont effectués au CPAS donc nous avons un certain nombre de rentrées.

Comment ont évolué ces prestations au cours de ces dernières années et qu'est ce que nous prévoyons pour 2023 ? Il y a une augmentation de 10,73 % entre 2022 et 2023. Ici c'est la répartition de ces recettes de prestations dont l'essentiel de la Knippchen, ce sont les frais d'hébergement, c'est-à-dire ce que les résidents paient comme quotepart pour être hébergé chez nous. Et il y a d'autres sources de revenus, il y a des prestations, les plus importantes étant les repas à domicile ou l'Arlonnette.

Quelle est l'évolution des recettes de transfert ? On compare les budgets initiaux également, et l'augmentation prévue est de 16 %. On a donc une augmentation de toutes les dépenses, mais aussi de toutes les recettes.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'augmentation du forfait journalier de l'AVIQ. On va prendre le tableau récapitulatif : Toutes les recettes de transfert du CPAS sont classées par provenance. On a mis les subvention régionales en tête parce que ce sont elles qui constituent ensemble le montant le plus important. L'ACIQ 2.500.000 euros, ça c'est en rapport avec la R.K. La subvention APE dont j'ai parlé est de 1.400.000 euros. Je ne vais pas détailler toutes les autres mais j'aime bien rappeler le projet « capteur d'emploi », qui est un projet régional pour lequel il y a un budget de 57.000 euros.

On vient maintenant sur les subventions du Fédéral, cela représente tout de même 4.000.000 euros aussi. C'est essentiellement le remboursement R.I.S. Je vous rappelle que cela reste une solidarité essentiellement nationale, fédérale. On reçoit une partie des R.I.S que nous versons, il y a évidemment une partie qui est à charge du CPAS, et donc de la Commune. Mais sur chaque R.I.S. accordé il y a au minimum 55 % de remboursement qui vient dans les caisses du CPAS, et 65 dans certaines situations où il y a ce qu'on appelle un P.I.S. (Programme d'Insertion Sociale) – un espèce de contrat qui est passé avec le bénéficiaire. Et 100% dans le cas des personnes d'origine étrangère, par exemple des candidats réfugiés ou des SDF. J'ai parlé des 135 et des 125 % quand il d'agit d'Ukrainiens, mais ici c'est bien une solidarité nationale dont on parle. A cela s'ajoutent tous les fonds énergie, tant à la mode et dont on parle tellement aujourd'hui. On a repris les montants de l'année passée, sans avoir encore aujourd'hui confirmation que ce seraient bien des montants de cet ordre-là que nous aurions à gérer pour l'année prochaine. On espère que ces montants seront maintenus, on verra bien.

Et je rappelle également le projet MIRIAM qui nous a été présenté ici et qui lui est un projet fédéral. L'appel à projet avait été lancé et nous avons été choisi pour ce projet. Vient en 3^{ème} position le Fédéral, et en juste en dessous l'intervention communale - une augmentation de 5 % est intervenue au niveau de cette dotation, ce qui correspond à peu près à 190.000 euros d'augmentation par rapport à ce qu'il y avait l'an dernier. L'année d'avant nous avons dû solliciter la Commune avec 8 % de demande d'augmentation, qui avait été également satisfaite. Par contre les années précédents nous n'en avons pas demandé parce que ça n'était pas nécessaire. Et je pense que nous avons cette clarté par rapport à la Ville, de demander quand c'est nécessaire et de ne pas demander d'augmentation quand ça ne l'est pas. Ici, ça l'était, et nous avons obtenu ces 5 % si importants pour nous et pour nos actions sociales.

La subvention Wallonie-Bruxelles est pour le Pré-en-Bulles, qui gère cette matière de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ici, le camembert qui reprend ce que j'ai dit. Vous voyez trois gros subsides : fédéral, régional et communal, derrière la Fédération. Ceci clôture la présentation du budget à l'ordinaire.

J'ai dit tout à l'heure à l'occasion de la modification budgétaire, nous avons une ligne de crédits pour les auteurs de projet - crédit reporté, donc qui n'est pas repris dans le budget extraordinaire. Le budget à l'extraordinaire qui pour le CPAS est relativement modeste, mais aussi habituel. Je voudrais tout de même relever le projet des Tiny Houses pour lequel 30.000 euros sont inscrits au budget de l'année

prochaine. Et également un véhicule...toute une série de choses dont on a besoin pour fonctionner, tant à la R.K. que dans le service général du CPAS, de l'Arlonnette par exemple, ou encore des repas à domicile...bref tous les différents services du CPAS sont passés en revue et ont exprimé un certain nombre de demandes. Des demandes que nous avons jugées recevables. Ce budget tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire a été voté à l'unanimité en Conseil du CPAS.

Après discussion, le Conseil communal :

Attendu qu'en séance du 30 novembre 2022, le Conseil de l'action sociale arrêta son budget pour l'exercice 2023, tel que repris dans la délibération du CPAS ;

À l'unanimité,

Décide d'approuver le budget pour l'exercice 2023 du CPAS, tel qu'il a été approuvé en séance du 30 novembre 2022 au Conseil de l'Action Sociale.

12. Approbation du budget communal pour l'exercice 2023

Monsieur MAGNUS – On va démarrer ce point que l'on sait important pour notre vie communale, qui est la préservation du budget. Aussi bien au niveau de l'ordinaire que de l'extraordinaire, qu'est-ce que nous allons faire en 2023 ? L'élaboration du budget 2023 n'a, et vous vous en doutez, pas été facile à boucler. Les difficultés sont multiples.

Belfius écrivait ceci « le panier du Bourgmestre » est nettement plus sensible à la hausse des prix que les ménages, en raison notamment de la part des coûts salariaux de l'augmentation des prix des matériaux de construction et de la hausse progressive mais certaine des taux d'intérêt.

Ces différents éléments, l'inflation, les coûts énergétiques, l'augmentations des taux, n'est évidemment pas un phénomène qui est propre à la Ville d'Arlon, mais aussi bien aux entités que la Ville finance en partie via ce qu'on appelle les transferts, du CPAS évidemment, mais aussi de la Zone de Police, dont 80 % des dépenses sont également des frais de personnel, et elle aussi a des difficultés. Et pour ceux qui sont membres du Conseil de la Zone de Police, vous avez entendu le comptable spécial de la Zone de Police qui nous disait que moitié des bénéfices accumulés pendant les années antérieures, qui proviennent principalement des comptes qui sont positifs. Et les comptes sont positifs, non pas pour des bonnes raisons, mais parce qu'au cadre on prévoit au budget 106 policiers et nous n'en avons pas 106, donc chaque année on a un boni au compte. Mais la moitié de ces bonis sont partis pour le budget 2023.

Et on peut tenir exactement le même raisonnement au niveau de la Zone de Secours. Je rappelle que les 44 communes de la Province font partie d'une seule Zone de Secours, et c'est le même phénomène qui s'est produit pour l'élaboration du budget 2023. Pratiquement la moitié de ce que nous avons en boni des exercices antérieurs (même si ça ne s'appelle pas tout à fait comme ça) au niveau de la Zone de Secours sont également monopolisés pour le budget 2023.

Je pense aussi à toutes ces autres communes qui ont peut-être des bas de laine, ou des super bas de laine un peu moins garnis, et qui vont avoir des difficultés. Un bourgmestre de la région parlait même à certain moment de faillite que pourraient connaître certaines communes, même si on ne peut évidemment pas tomber en faillite dans le sens propre du terme.

Alors grâce à une gestion prudente, grâce à une gestion éclairée et professionnelle depuis des années, nous avons pu établir un budget 2023 à l'équilibre absolu, c'est-à-dire avec un boni ou un mali de zéro euro. Le Collège est très fier aussi qu'on ait pu maintenir cet équilibre sans augmenter les impôts. Car c'est bien de gestion prudente qu'il s'agit.

Je voudrais rappeler certains points. Nous avons toujours, dans tous nos budgets, maximisé les postes de dépenses et inscrit des recettes, elles, de manière certaine. Ce qui explique d'ailleurs les bonis au compte que nous avons durant ces dernières années et qui pourront nous permettre, via la modification budgétaire n°1, d'avoir un compte qui est positif. Nous avons une évolution, et pour ceux qui ont lu avec attention les annexes, vous avez l'évolution du boni global. C'est important d'avoir à l'œil ce boni qui a évolué au fil des années, et on en reparlera tout à l'heure. Nous avons également constitué des provisions importantes, et ces provisions sont encore en augmentation cette année, on vous expliquera pourquoi. On aurait pu tout dépenser, nous ne l'avons pas fait parce que nous estimons qu'il faut être prudents pour ce qui va se passer les années suivantes - mais nous y sommes dans ces années suivantes, nous y sommes en 2022, nous y sommes en 2023, et probablement encore en 2024. Nous avons aussi une gestion prudente au niveau de la gestion de notre dette. Certes, en chiffres absolus cette dette augmente de 1.500.000 euros. Mais si vous la prenez en proportion du budget, parce que finalement c'est ça qui est important, depuis 2018 cette dette est constante à 19,6 % - 19,4 %, je crois que c'est important de le dire. Monsieur ASSELBORN, qui était Bourgmestre avant moi, et qui savait compter, disait qu'une dette devenait problématique lorsqu'elle atteignait 25 % du budget, nous en sommes donc loin.

On a parlé du Plan Oxygène auquel nous avons adhéré. Et nous avons aussi dit qu'emprunter pour payer de l'ordinaire n'était pas quelque chose de très intelligent. C'est un peu comme un particulier qui ferait un prêt personnel pour payer son prêt hypothécaire, une fois qu'il en est là c'est que les affaires vont véritablement mal.

Prudent aussi depuis des années avec cette gestion en matière de politique d'économisation d'énergie. Pour rappeler les différents projets que viennent nous présenter les Echevins et notre Directeur du Département Technique, voici quelques chiffres : entre 2006 et 2020 nous avons réduit de 29 % notre consommation d'énergie, et de 33 % notre émission de CO². Cela se traduit par un gain annuel de 524.000 euros.

Et puis la gestion active de la dette, on en parle souvent, elle rapporte de l'argent. Elle rapportait surtout de l'argent quand les taux diminuaient. J'espère qu'elle nous en rapportera encore lorsque les taux augmenteront. Et donc nous sommes ici à plusieurs millions qui ont été gagnés grâce à cette gestion active de la dette.

Déjà en 2022, et je ne vais pas revenir sur les modifications budgétaires n°1 et n°2, nous avons dû ramener des fonds du boni des exercices antérieurs vers le fond de réserve ordinaire, et ce n'est qu'après qu'on peut le faire passer au budget de l'année. Nous en avons eu besoin de ça dans la modification budgétaire n°2, en transférant un montant de 4.000.000 euros pour équilibrer notre budget ou/et pour les alimenter les fonds de provision.

La difficulté étant tellement présente dans l'ensemble des communes wallonnes que le Gouvernement Wallon a accepté de prolonger la possibilité pour les Communes de rapatrier de l'argent de ces bonis des exercices antérieurs dans les fonds de réserve. C'est quelque chose qui avait été accepté en 2022 et qui a été renouvelé en 2023. Car le Gouvernement Wallon se rend bien compte que les difficultés sont présentes pour les communes.

Le Gouvernement Wallon permettait aussi – mais nous ne l'avons pas fait – de présenter un budget en déficit 2%. Pour nous, sur un budget de 65.000.000 euros ça aurait représenté environ 1.300.000

euros. Le collège a décidé de ne pas profiter de cette occasion car ça aurait été un très mauvais signal financier.

Pour la petite histoire, il y a 10 ans lors du budget de 2013, le boni aux exercices antérieurs de la Ville était de 220.000 euros, j'ai bien dit 220.000 euros. Malgré les ponctions qui ont été faites, aujourd'hui on est à 3.977.632 euros, soit près de 4.000.000 euros. Au début de cette législature on était à 4.188.563 euros, on reste donc sur une ligne constante par rapport à cette date que je viens de fixer. Merci donc au Collège et à toute l'équipe financière dirigée par Graziella D'AMBROSIO et Pascal LECOCQ pour leur travail efficace et pour leur éclairage toujours empreints de perspicacité et d'intelligence, cela nous permet d'y voir plus clair dans nos finances communales. C'est important d'avoir deux bons financiers pour nous aider dans toutes ces réflexions.

BUDGET A L'ORDINAIRE

Nous allons maintenant passer à l'analyse du budget de manière plus précise, en vous permettant bien évidemment après l'ordinaire et après l'extraordinaire de poser toutes les questions que vous souhaitez.

Le premier tableau qui vous est présenté c'est l'évolution des réserves, des provisions et du résultat. Je trouve que c'était intéressant de pouvoir se rendre compte sur un historique de quelques années, comment évoluaient ces provisions, comment évoluaient ce boni aux exercices antérieurs, ces fonds de réserves ordinaires et extraordinaires. Et donc cette année, vous voyez que dans le budget initial nous avons en fond de réserve encore extraordinaire 1.975.000 €. Nous avons des provisions qui n'ont jamais été aussi élevées, c'est parce que nous avons fait passer une partie des 4.000.000 € de la MB 2 en provision puisque nous n'avons pas eu besoin de l'ensemble de ces sommes-là. Et le résultat global pour le budget 2022 et 2023, qui comme je vous l'indiquais descend depuis 2001. Mais si nous le comparons par exemple au compte 2016, nous avons là 4.400.000 € et nous sommes maintenant à 4.000.000 €.

Les résultats à l'ordinaire : pour pouvoir effectuer ces transferts du boni des exercices antérieurs vers les fonds de réserve ordinaire et puis vers le budget, on doit avoir un résultat de 0, donc le résultat des dépenses est évidemment égal au résultat des recettes. Nous avons un boni global de 3.977.000 €, comme on l'a déjà indiqué.

La situation des provisions : je disais qu'elle n'avait jamais été si importante. Et c'est une caractéristique cette année, le Gouvernement Wallon, et donc la Tutelle, nous permet d'avoir un fonds avec une dénomination un peu globale.

En général on doit avoir des dénominations beaucoup plus précises pour savoir à quoi ces provisions vont pouvoir servir (incendie, pensions, Vivalia) on voit tout de suite à quoi ça attrait ici. La partie « inflation » c'est tous les postes sur lesquels il y a une inflation, c'est évidemment là qu'on pourrait aller encore ponctionner si en 2024 l'inflation était encore importante et que les salaires devaient encore augmenter, même s'ils ont déjà bien augmenté cette année.

Les recettes et dépenses : on le disait tout à l'heure, au niveau du CPAS ça a augmenté de 14%, et nous nous sommes avec un budget qui a augmenté de 13%. On passe de 58.000.000 € à 65.892.000 €. 13% d'augmentation, évidemment recettes égal dépenses.

Dans les dépenses ordinaires nous avons les dépenses de personnel, de fonctionnement de transferts et de dettes. Les dépenses de personnel augmentent de 15%, c'est évidemment un montant très important par rapport au budget initial de 2022. C'est plus de 3.500.0000 € de dépenses de personnel en plus. Ces dépenses de personnel c'est évidemment l'inflation, les augmentations barémiques, l'engagement de quelques personnes (pas nombreuses). Une augmentation de 15% sur un budget de 23.000.000 € ça fait beaucoup de sous, c'est donc évidemment un élément important de ce budget.

Les dépenses de personnel représentent d'ailleurs 40% des dépenses globale, on est exactement au même niveau que ce que prévoit l'Union des Villes et des Communes par rapport aux frais de personnel. On est donc véritablement dans le bon à ce niveau-là.

Au niveau des dépenses de fonctionnement : elles sont en augmentation très importantes. Vous avez pu remarquer des sommes qui augmentaient de 300%, en matière de gaz et en matière d'électricité. Je crois que c'est un des postes sur lesquels on peut espérer avoir un montant moins important dans les années qui viennent, et qu'on puisse récupérer un peu de gras à ce niveau-là. Mais l'avenir nous le dira.

Les dépenses de transferts : c'est la dotation au CPAS - Alain en a parlé, je ne vais pas revenir dessus - avec une augmentation de 5%. Une augmentation de 2% pour la Zone de Police, et là vous comprenez que si on augmente de 2% alors que 80% sont des frais de personnel qui, rien qu'en indexation ont augmenté de 10%, il est normal que la Police ait dû aller chercher un peu dans ses réserves pour pouvoir équilibrer son budget. Et la Zone de Secours avec un montant qui a augmenté de 5%. Après l'élaboration du budget on a reçu une note du Gouverneur. C'est lui qui nous fixe les dotations aux Zones de Secours étant donné qu'il n'y a jamais d'accord unanime entre les 44 Bourgmestres de la Province (même si on est très rarement les 44) pour simplement avoir une règle qui est de dire « *On le fait en fonction du nombre d'habitants.* » Malheureusement on ne trouve jamais d'accord unanime là-dessus, il y en a toujours un ou deux qui ne sont pas d'accord. À ce moment-là c'est le Gouverneur qui prend la main et qui modifie cette règle en fonction du nombre de personnes qu'il y a sur notre commune. Ça varie chaque année et donc le montant varie aussi un tant soit peu. Nous aurons donc ce montant-là lors de la prochaine Modification Budgétaire, ou alors la Tutelle nous corrigera d'office. Il y en a des frais de transferts les cultes, la Spetz, la Maison de la Culture, et le montant qu'on transfère chaque année à Vivalia.

Les dépenses de dettes sont également en augmentation. Sur la dette, j'ai déjà dit tout à l'heure qu'elle était toujours de 19,6 % des dépenses ordinaires, qu'elle réaugmentait de 1.500.000 €. Simplement pour que vous compreniez cette augmentation des taux : au début de l'année, au mois de février, nous avons fait un emprunt sur 25 ans de pratiquement 6.000.000 € et nous étions à 2,12%. Et les derniers emprunts que Graziella a fait sur la même durée de 25 ans sont à 3,5%. En quelques mois 1,4% d'augmentation, ça n'est évidemment pas favorable aux finances communales. On verra bien à quel taux on empruntera encore le reste de ce qui est nécessaire d'ici la fin de l'année. Il est important d'alimenter le Fonds de réserve extraordinaire, si on a de l'argent dans ce fonds c'est de l'argent que nous ne devons pas emprunter.

Les recettes à l'ordinaire : elles sont celles que vous connaissez chaque année, ce sont les recettes de prestations, celles du Fonds des communes, les recettes de dettes, les prélèvements. Les recettes de prestations pour un montant de 4.015.000 €, dont vous trouverez le détail dans les pages du budget. Nous avons aussi les locations immobilières, les redevances voiries, les ventes de bois et de chasses, l'enseignement, les crèches, les restaurants.

Le Fonds des communes : nous avons eu une excellente nouvelle, et une bonne idée après pour savoir ce qu'il fallait en faire. Le Fonds des communes augmente de plus de 3.000.000 € cette année. On verra comment ça ira les années qui viennent mais cette année le Fonds des communes a bénéficié d'une belle augmentation.

Le Fonds de compensation des travailleurs frontaliers : heureusement que nous l'avons. On se rend compte qu'il représentera 9.271.000 €, ça fait par rapport à un budget de 65.000.000 € un pourcentage fort important. Et donc si on n'avait pas ce Fonds de compensation des travailleurs frontaliers nous serions véritablement en difficulté financière. Et c'est d'ailleurs l'occasion de remercier le

Luxembourg d'avoir trouvé un accord avec la Belgique pour financer une partie de la compensation que nous n'avons pas évidemment en IPP, sur les revenus des travailleurs Luxembourgeois.

Les recettes de dettes : c'est principalement Sofilux avec un montant pour 597.000 €, et avec un total de recettes de dettes de 677.000 €.

Voilà ce que je voulais dire sur le budget ordinaire. On peut passer aux questions, et en remerciant encore l'équipe pour cette présentation et en répondant évidemment à toute les questions que vous souhaitez avoir sur le budget ordinaire.

Monsieur GAUDRON – Pour ce qui est « coût de l'énergie », quel sont les variables que vous avez prises, comme le coût du kilowattheure au niveau électricité, et pour les autres sources utilisées ?

Madame D'AMBROSIO – De manière générale, sans prendre en compte les variables de manière plus spécifique, on a tablé sur une augmentation de 300%, globalement. Parce que c'était ce qui était estimé dans le dernier marché réalisé par la Province, auquel on se greffe pour faire notre marché. Et on était dans des augmentations de l'ordre de 260 à 340% entre le chauffage et l'électricité. Donc nous avons fait une moyenne de 300% parce qu'on a beaucoup de lignes qui sont concernées, et sans vouloir rentrer dans les détails et sans savoir ce qui nous attend vraiment on a tablé sur une augmentation générale de 300.

Monsieur MAGNUS – On a d'ailleurs eu les chiffres du Marché Provincial et cela correspond à ça.

Monsieur KERGER – Pour répondre aussi à la question de Romain, à Vivalia on a reçu les chiffres aussi. Eux considéreront dans leur budget 2023 l'augmentation du prix du gaz fois quatre, et électricité fois trois. Ça se rejoint quand même très fort.

Monsieur SAINLEZ – Juste une petite remarque par rapport à ce que vous avez dit Monsieur le Bourgmestre . Vous avez dit 500.000 € d'économie d'énergie en 2023. Or ce n'est pas 500.000, c'est 1.000.000 €. Parce qu'en fait les 500.000 € c'est sur les prix de 2022. Et donc sur base des prix 2023 c'est 1.000.000 € d'économie.

Monsieur MAGNUS – C'étaient les chiffres que j'avais de Monsieur REVEMONT, mais vous faites bien de le mentionner.

Monsieur KERGER – En Commission d'Energie nous avons travaillé depuis maintenant trois/quatre ans, avec des citoyens également etc. et on voit ce qui a été réalisé, déjà au niveau de la Commune, vous venez de le citer, un million. Mais j'ai quand même deux petites questions qu'on retrouve dans le budget. Au service « ordinaire dépense » il y a deux postes relatifs au plan d'action « Energie Durable et Climat ». Il y a un premier poste de 40.000 € et un second de 60.000 €. Et je voudrais bien demander à Madame l'Echevine si vous pourriez éventuellement nous expliquer exactement le contenu, parce que l'intitulé est tellement vague que je ne sais pas exactement ce qu'il y a derrière.

Madame LAMESCH – On a travaillé avec le Comité de Pilotage et puis avec le Panel citoyen sur les questions de climat, notamment d'énergie et de performance énergétique des bâtiments. Et il est ressorti de la consultation de ce panel qu'il y avait différentes demandes et différentes pistes de solutions que la commune pouvait apporter, outre évidemment le travail qu'elle fait sur ses propres bâtiments.

Une de ces pistes c'était de mettre en place une solution globale pour les citoyens. Les citoyens nous ont expliqué qu'ils ne savaient pas nécessairement par quel bout prendre le problème. On a donc la

volonté de mettre en place une solution globale, avec un auditeur qui permettra de définir les priorités, mais aussi les économies potentielles. Et donc pour cette solution, qui s'appelle Corenove, il y a un budget prévu de 40.000 €. Le cahier des charges va être mis en place et les soixante autres mille euros concernent des primes. Des primes à l'énergie en partie, qui sont en train d'être travaillées pour inciter et favoriser tous les investissements qui vont être faits pour isoler les bâtiments et diminuer les énergies dépensées. Je n'ai pas encore de données tout à fait précises mais on est vraiment en train de travailler sérieusement à ça. Et également une prime par rapport à l'eau pour favoriser la mise en place de citernes pour eau de pluie. On a connu un été particulièrement sec, c'est un problème important.

Monsieur GAUDRON – J'ai un commentaire qui est général sur l'ordinaire et l'extraordinaire, j'aimerais autant le faire avant le vote.

BUDGET A L'EXTRAORDINAIRE

Monsieur MAGNUS – D'accord. Nous allons donc passer à l'extraordinaire. La présentation est évidemment un peu moins longue au niveau de la présentation générale, si ce n'est après de donner évidemment des nouvelles des dossiers qui sont en cours.

Le budget extraordinaire de la Ville d'Arlon représente cette année un montant de 40.000.000 €, il était de 38.000.000 € dans le budget initial 2022. Dans le compte 2021 il était de 41.000.000 €. Dans ce budget extraordinaire vous avez une répartition de l'ensemble des postes : administration, enseignement, crèches, police, culture, sports, cimetières, voiries, cultes et autres.

Mais ce qui est surtout intéressant c'est d'avoir les sources de financement. Comment est-ce que la Ville d'Arlon finance ces 40.000.000 € qu'elle va dépenser ou qu'elle espère dépenser au cours de l'année 2023 ? Même si on sait que ça ne se passe pas toujours comme ça puisque les financements sont toujours lissés sur les années qui suivent.

Cette année les emprunts représentent 51%, les subsides représentent 47%. Ce qui est, je peux vous assurer, un chiffre important. Les fonds propres à l'autofinancement représentent 2%. Mais arriver à pratiquement 50% de subsides, je crois que c'est grâce au travail de tous les échevins et échevines ici autour de la table que nous allons y arriver. Et vous verrez que lors de l'établissement du compte 2022 on pourra également voir que la part des subsides est importante.

L'évolution des sources de financement : vous voyez que les subsides et les emprunts sont plus importants, puisque les budgets sont plus importants. Mais la part de subsides est plus importante dans le budget 2023 que dans le budget 2022 puisqu'on passe à 18.000.000 € alors que nous étions pratiquement à 15.000.000 € l'année passée.

Le budget extraordinaire c'est très simple. On a une liste de projets, on a une somme que cela représente, comment est-ce qu'on les finance...et puis évidemment après quels sont les projets que nous mettons en avant pour cette année. On vous les présente comme chaque année dans l'ordre d'importance des travaux. Evidemment chaque année la tour-clocher de Saint-Martin revient, mais là nous avons un accord-cadre qui nous subsidie ces travaux pour plus de 90%, donc la part communale, même si elle reste importante, est relativement moindre que dans certains autres postes.

Si je prends ensuite le Hall 1 de la Spetz, c'est 6.450.000 €, tous ces chiffres évidemment sont bruts et sans subsides. Ici je vois que nous avons indiqué 6.450.000 €, et si mes souvenirs sont bons Henri PONCIN nous parlait tout à l'heure d'un peu plus de 6.100.000 €. Tant mieux si ça peut être ce chiffre-là.

L'aménagement d'un parc urbain sur le site de l'Hydrion. Vous avez eu la dernière fois une très belle présentation sur ce superbe projet qui va être très bien subsidié, qui va je crois mettre Arlon véritablement sur le devant de la scène.

La reconversion du Blokker : c'est un projet qui est subsidié dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine. On a 60% pour la partie commerciale et 80% pour la partie logement. C'est un projet qui avance. On a encore eu une présentation cette semaine de ce projet qui a évolué également un peu en fonction de l'avis de la Région Wallonne.

Plan d'investissement Wallonie Cyclable - le PIWACY : je ne vais pas revenir dessus, on y est revenu suffisamment la dernière fois.

La rénovation énergétique de l'enveloppe extérieure de la Spetz : 1.600.000 €, très bien subsidié également, jusqu'à concurrence de pratiquement 1.000.000 €.

Terrain de football naturel à Fouches et la rénovation des infrastructures : vous vous rappelez la présentation de ce projet, ici au Conseil.

L'aménagement de la Maison des Jeunes de 1.140.000 €. Il n'y a pas de subside mis en face de ce montant-là. Je vais laisser Graziella expliquer pourquoi, elle me l'a appris il y a environ deux heures.

Madame D'AMBROSIO – En fait il y a une opération intermédiaire, dans le sens où on touche le montant du subside au début du programme. Subside qu'on transfère directement dans sa globalité au niveau du Fonds de réserve extraordinaire spécifique, dans lequel on va aller puiser au fur et à mesure, surtout à la fin du projet en fait, au moment où on aura un peu le décompte final de ce qui s'est passé. Donc voilà pourquoi parfois il peut y avoir quelques discordances, parce qu'au niveau comptable ça résulte comme un Fonds de réserve extraordinaire alors qu'en réalité c'est bien subsidié.

Monsieur MAGNUS – Et donc lorsque vous le versez au Fonds de réserve extraordinaire évidemment vous ne savez pas quelle somme va être attribuée à quel projet exactement, et c'est pour ça que vous le laissez de manière un peu floue.

Madame D'AMBROSIO – Tout à fait.

Monsieur MAGNUS – Mais nous avons bien des subsides pour ce projet de la Maison des Jeunes. Nous avons aussi l'entretien extraordinaire des voiries et des voies de liaison pour 1.000.000 €.

Voilà, ce n'est pas que les sommes après sont plus faibles, mais je suis sûr que vous avez des questions très intéressantes sur tous ces projets-là et on y répondra avec beaucoup de plaisir.

Monsieur GAUDRON – Le commentaire plus général qu'on voulait faire au niveau aussi bien du budget ordinaire que du budget extraordinaire, c'est que plus que jamais le budget ordinaire apparaît comme ordinaire. Et j'ai envie de dire que l'extraordinaire est aussi ordinaire.

Ce que je veux dire par là c'est qu'alors qu'on est dans une période de grands chamboulements, de crise majeure, au final on a un budget qui ressemble au budget qu'on a eu les années précédentes et qui ne prend pas la véritable mesure de la situation actuelle.

C'est vrai que, je vous rejoins Monsieur le Bourgmestre, l'exercice n'est pas simple, le contexte ne facilite pas les choses. Mais je voudrais revenir sur différents éléments qui permettraient peut-être de changer la donne et faire qu'Arlon serait aujourd'hui dans une autre situation.

Vous avez évoqué les questions d'augmentation du coût de l'énergie. C'est vrai qu'Arlon a mis en place toute une série de chose pour pouvoir se prémunir. On a parlé de 29% de diminution dans votre présentation des coûts si rien n'avait été fait depuis un certain nombre d'années.

Notre groupe a toujours insisté, aussi bien pour les enjeux environnementaux que pour les enjeux économiques, sur l'importance de mettre nos investissements sur les économies d'énergie, et je pense que sur ce point-là Arlon aurait pu encore faire plus. Et c'est quelque chose que nous réclamons depuis longtemps.

Je voudrais donner un deuxième exemple sur la question du coût énergétique. Ça remonte peut-être aussi aux alentours de 2013/2014, souvenez-vous qu'un projet intéressant s'est lancé sur Arlon : « Vents du Sud » pour la mise en place d'une éolienne citoyenne. Notre groupe avait poussé pour que la commune s'investisse aussi dans ce projet et participe à sa mise en œuvre au côté de ses citoyens. Ce projet a découlé sur l'émergence d'un fournisseur qui s'appelle Cociter, et aujourd'hui ce fournisseur est le seul à plafonner ses tarifs.

C'est pour ça que tout à l'heure je posais la question de l'augmentation des coûts à Madame la Directrice Financière, on voit que nous allons vers une augmentation moyenne de 300%. Si, il y a dix ans, la commune avait pris la décision de suivre notre suggestion de s'inscrire dans cette dynamique on pourrait aujourd'hui bénéficier de ce fournisseur et avoir des tarifs bien plus intéressants, et donc dégager des moyens financiers pour notre commune, pour nos citoyens.

Sans revenir aussi sur les dépenses pharaoniques, notamment de la Place Léopold, qui aurait aussi été une source d'économie et donc de moyens budgétaires pour notre commune, je pense qu'il est aussi important de souligner que le super « bas de laine » comme vous l'avez évoqué, il découle aujourd'hui surtout de la revalorisation du Fonds des frontaliers qu'on a connu maintenant il y a quelques années. On se souvient que les exercices budgétaires avant cette revalorisation étaient très compliqués pour la Commune d'Arlon, ça a été un véritable bol d'air et c'était un élément important qui nous permet aujourd'hui aussi de ne pas être dans une difficulté financière encore plus grande.

Donc par rapport aux différents éléments que j'ai soulevé en s'axant uniquement sur l'aspect des économies d'énergies, on voit qu'il y avait là la possibilité aujourd'hui de dégager des moyens supplémentaires pour notre ville en cette période particulière de crise. À l'instar d'autres communes, comme Messancy ou Neufchâteau, qui eux aujourd'hui font le choix de mettre en œuvre des aides spécifiques à leur population sous forme de primes sur le coût de la vie et de primes pour aider les gens au niveau des investissements économiseurs d'énergie. Ce sont des éléments qui sont je pense très intéressants et nécessaires aujourd'hui pour nos citoyens, et que je regrette de ne pas avoir présenté dans le budget 2023 de la Ville d'Arlon, puisqu'il n'y a aucune aide de ce type qui est mise en place. Par rapport à ça, encore une dernière chose. Madame l'Echevine a évoqué le projet Corenove. C'est un beau projet, qui en effet découle du PEDC, et j'ai peut-être une petite suggestion par rapport à ça. Je reviens à la coopérative « Vents du Sud » qui s'inscrit aussi dans une logique de leur côté, un peu dans le même domaine. Avec cette idée d'engager quelqu'un pour mettre en œuvre un soutien au niveau des citoyens pour aller chercher les primes et arriver à avoir des économies importantes au niveau de leur domicile. Je ne suis pas certain qu'ils auront l'opportunité de trouver, même si je leur souhaite, un profil technique, c'est très difficile à trouver pour le moment. Si leur projet ne viens pas à aboutir il serait peut-être intéressant d'avoir des ponts entre l'initiative communale et cette initiative privée, qui au final vise la même chose : aider les citoyens face à l'augmentation énorme des coûts de l'énergie que nous connaissons.

Et donc vu ce manque d'ambition et ce manque de soutien direct aux citoyens arlonais, nous voterons contre les budgets qui nous sont présentés.

Monsieur MAGNUS – Est-ce que vous avez une idée, moi je n'en ai aucune, combien aurions-nous pu gagner si nous avions participé à « Vents du Sud » ? Qui je trouve à titre personnel être une très belle initiative.

Monsieur GAUDRON – Actuellement Cociter plafonne son kilowattheure à 30 cents /kWh, c'est pour ça que je posais la question sous la forme du kilowattheure. Et à mon avis au niveau du marché Provincial on doit être de l'ordre de 45 à 50 cents /kWh.

Monsieur MAGNUS – Oui mais combien de kilowattheures on aurait pu avoir ? C'est ça la question.

Monsieur GAUDRON – Tout.

Monsieur MAGNUS – Pas la totalité de la consommation...de l'éolienne il y a aussi la consommation qui va avec, on aurait eu une partie de ça ?

Monsieur GAUDRON – Vous avez un fournisseur aujourd'hui qui est Total Energie. Mais en s'inscrivant à temps pour la démarche, plutôt que d'avoir Total Energie vous auriez Cociter pour l'ensemble de la consommation énergétique de la ville, donc ce tarif de 30 cents du kilowattheure pour l'ensemble de la consommation.

Monsieur MAGNUS – Au niveau des économies d'énergies je vous réponds simplement que nous allons évidemment continuer. On envisage la pose de panneaux photovoltaïques. On peut le dire avec encore plus de pertinence car Fabien Revemont est vraiment quelqu'un qui se lève en pensant à ça et je crois qu'il se couche en pensant à ça aussi.

Quant à l'augmentation de notre budget et des recettes qui nous permettent des dépenses, vous avez parlé du Fonds des frontaliers. Tout à l'heure j'ai remercié l'Etat Luxembourgeois pour cette augmentation encore cette année. Et on peut aussi citer cette année le Fonds des communes qui représente quand même cette année un montant de plus de 3.000.000 €. On a également des montants au niveau de l'IPP et du précompte immobilier. On a des chiffres qui nous sont donnés par les autorités de tutelle et nous devons appliquer ces chiffres-là dans nos budgets. Mais bien souvent nous voyons qu'au compte on a plus ou on a moins. Pourquoi ? Parce que vous citoyens, lorsque vous recevez votre précompte immobilier en décembre il est certain que la Région Wallonne (qui l'encaisse maintenant depuis deux ans) ne peut pas le ristourner dans le mois. On nous le ristourne l'année d'après. L'efficacité du service de la Région Wallonne impacte donc directement nos finances communales. C'est d'ailleurs pour ça que Graziella dit bien dans ses annexes que c'est parfois très difficile de pouvoir gérer en fonction de ces éléments-là. Mais ce sont quand-même des éléments qui sont en augmentation cette année, et de manière importante.

Alors évidemment on peut faire deux choses lorsqu'on reçoit des subsides ou lorsqu'on reçoit des recettes. On peut les dépenser, ou on peut aussi les dépenser de manière intelligente, c'est-à-dire les dépenser pour des services qu'on rend à la population, via des travaux ou via des prestations que nous faisons. Ou on peut aussi en partie les mettre en réserve, c'est pour ça que je parle d'une gestion prudente, on met aussi en réserve.

Et les réserves servent à quoi ? Dans les ménages on met aussi parfois un peu d'argent sur son livret d'épargne (si on y arrive encore aujourd'hui car c'est de plus en plus difficile) pour faire face lorsque nous avons des années un peu moins glorieuses. 2022 et 2023 sont des années difficiles, et elles le sont pour tout le monde et à tous les niveaux de pouvoir, que ce soit à la Province, à la Région ou au Fédéral. Et évidemment je vais vérifier votre information pour voir si elle est correcte au niveau des éoliennes, mais je ne crois pas que c'est simplement parce qu'on aurait participé à « Vents du Sud » qu'on aurait pu régler tous nos problèmes financiers au niveau énergétique. Mais j'entends votre argumentation et on l'analysera avec toute l'intelligence de nos services.

Madame D'AMBROSIO – J'ai discuté la semaine dernière avec Monsieur Revemont, qui n'a pas la possibilité d'être là ce soir. Nous, on a effectivement établi ce 300% qui semble un calcul assez simple finalement sur l'entièreté de nos postes. Mais ici je revois tous les documents qui ont été analysés par rapport aux différents prix qui sont appliqués – parce qu'évidemment c'est compliqué de répondre à cette question puisque que ça dépend aussi de la basse tension, hausse tension, gaz, etc. Monsieur Revemont maîtrise beaucoup mieux que moi puisque c'est ce qu'il suit de manière

attentive. Il a aussi partagé avec moi un tableau qu'il va compléter au fur et à mesure par rapport à des simulations à faire pendant les semaines qui viennent, surtout ce qui peut être gagné, sur base de quelques degré de moins. Des simulations sur base de plein de variables, et sur base des semaines à venir de ce qu'on découvrira avec les factures. Je regrette qu'il ne soit pas là pour expliquer ça de manière plus détaillée, mais sachez qu'on a travaillé avec lui de manière assez approfondie.

Monsieur KERGER – Tout d'abord je crois que vu la situation actuelle, naturellement toutes les idées sont bienvenues et on ne peut rejeter aucune idée. Durant les trois dernières années il y a eu une Commission de l'Energie qui a travaillé très dur, notamment au niveau de la Convention des Maires. Et dans ce groupe il y avait vraiment des personnes avec une expertise assez extraordinaire, dont notamment une personne de « Vents du Sud » qui nous a aidé durant tous ces travaux. Nous avons tout d'abord passé en revue vraiment toutes les productions de CO² au niveau de la commune, toutes les possibilités de les réduire, et nous avons aussi rassemblé un groupe de citoyens qui a très bien travaillé.

Mais moi ce qui m'étonne Monsieur Gaudron, je me demande pourquoi vous étiez si rarement présent à cette Commission alors que tous les autres membres étaient là, et que lors de la présentation du travail des citoyens, vous étiez également absent. Je regrette un peu que vous donniez des leçons ici, mais ne pas être présent là où c'est le cœur. Je suis un peu dur mais c'est la réalité.

Monsieur GAUDRON - J'ai participé aux réunions de cette commission, peut-être pas à toutes, en effet. Mais vous savez bien que l'ensemble des mandataires ici ont beaucoup d'obligations. Je rappelle aussi que sans la mandataire Ecolo cette semaine-ci à l'assemblée générale de Sofilux – où aucun de vos représentants n'était présent – les voix de la commune d'Arlon ne passaient pas à l'assemblée générale de Sofilux. Vous pouvez alors garder vos leçons pour vous.

Monsieur KERGER – Je garde simplement l'énergie et j'ai remarqué que vous n'étiez pas souvent là, et que beaucoup de citoyens se sont déplacés pour travailler avec la commune. Nous avons vraiment des experts qui nous ont apporté des idées très intéressantes, que nous allons d'ailleurs mettre en application.

Monsieur BALON - Monsieur Gaudron, chez IMIO mardi, c'était exactement la même chose. J'étais le seul représentant.

Madame LAMESCH – J'avoue, Romain, que je suis quand même un peu déçue que tu ne sois plus venu à cette commission depuis le mois de mai 2020, malgré l'importance que ça représente pour la commune, et je pense pour le groupe Ecolo. C'est vrai que si tu y étais venu, tu saurais que la solution Corenove dont je parlais a été évoquée en partenariat avec « Vents du Sud » et une autre coopérative qui se proposent de monter ça au niveau des communes d'Arlon, Messancy et une troisième commune. C'est évidemment un marché public et nous allons faire un cahier des charges inspiré de cette solution qui est proposée, qui a été discutée avec les citoyens et qui répond vraiment à l'attente.

Pour revenir sur les primes énergétiques, tu étais peut-être un peu distrait ou je me suis peut-être mal exprimée, mais il y a bien au budget un montant de 60.000 €, qui est un premier montant au budget initial. Il est destiné à la prime pour aider nos citoyens qui voudraient effectuer des travaux d'isolation ou des travaux pour changer quelque chose dans leur bâtiment, qui leur permettra d'économiser de l'énergie. Elles ne sont pas encore totalement ficelées, on y a travaillé un petit peu avec Fabien REVEMONT et avec le Guichet de l'Energie, mais elles sont en bonnes voies. On attend de voir comment les primes de la Région vont évoluer puisqu'on nous dit qu'il va y avoir une certaine évolution au niveau des primes régionales, et qu'on veut rester sur une ligne qui est la même. Notre intention est vraiment d'aider nos citoyens. Les travaux économiseurs d'énergie sont rentables mais il faut parfois un petit coup de pouce pour les lancer, et nous sommes très attentifs à ça.

Monsieur SAINLEZ – D’abord une petite remarque. Romain, on se connaît quand même depuis quelques années au Conseil. Il y a des choses quand même assez incroyables que j’entends de ta part ce soir. Tu dis « faire encore plus », évidemment on peut toujours faire plus, je suis d’accord avec toi. Mais en matière d’énergie, on a eu la présentation de Fabien REVEMONT, et de mémoire on a en cours encore cette année 5 dossiers UREBA pour les écoles, on a une végétalisation/isolation de la toiture du bloc Milan. Si je regarde mes notes ici, on a une crèche Q-Zen à la rue de Sesselich. On a l’éclairage public qui prend une tranche assez importante au niveau de cette année-ci. La piscine de la Spetz, qui est sans doute le plus grand dossier de rénovation énergétique de cette année 2023. Et on a eu l’ensemble de ces actions-là, qui ont été présenté entre 2006 et 2022, pour une économie annuelle de 4 gigawattheures par an. Si on reprend bon an mal an ce que ça correspond au niveau consommation moyenne gaz et électricité, on est à peu près à 400-500 ménages au niveau de la consommation annuelle. Ce n’est pas rien ce qui a été fait. On pourrait certainement tendre plus dans certaines directions. Mais la direction de la ville et la direction de Fabien REVEMONT, dont personnellement j’ai eu beaucoup de débats et de questions avec lui, et on a à la tête de ce département un profil absolument incroyable et idéal en la matière. Et dire que l’on pourrait faire encore plus... je peux dire que sur base de ce qu’il y a dans nos mains et la vision que l’on a pour le futur, on a une vision cohérente et prospective en la matière, et je pense qu’on est vraiment sur de bons rails.

Maintenant, quand tu parles de COCITER, je t’avoue que je suis un peu mal à l’aise quand on vient mettre en avant les sociétés. Ok, c’est une société de coopérative à responsabilité limitée, mais ça n’en reste pas moins une société qui achète et qui vend de l’électricité. J’entends bien que c’est une solution que toi, Ecolo, tu promeus – je n’ai rien contre ça, ce n’est pas à moi de me prononcer. La seule chose que je peux dire, ce que je vois par rapport à COCITER, c’est qu’aujourd’hui ils n’accueillent plus de clients, ils ne savent plus. Pourquoi ? Parce qu’ils sont limités par un volume sur le marché. Toi, tu viens mettre la Ville d’Arlon - peut-être avec une partie de la consommation, etc. - mais il y a une question de volume qu’il faut prendre en tête. Quand une solution a l’air intéressante comme ça sur le papier – je ne dis pas qu’elle n’est pas intéressante – il faut bien prendre en compte l’aspect volume d’électricité. C’est juste que lorsqu’on vient mettre des solutions en avant, s’il n’y a que ça comme argument, c’est très faible franchement. Il y a beaucoup plus encore à discuter en la matière, et de toi j’en attendrais peut-être un peu plus.

Pour le budget communal, je voudrais remercier Madame la Directrice financière pour les documents. C’est toujours agréable à lire, surtout les annexes, personnellement. Je trouvais que votre note de synthèse était très bien rédigée et honnêtement ça a permis de bien comprendre tout le budget – ordinaire et extraordinaire – et tout le mouvement qui a été fait. Je vous avoue qu’en première lecture, je n’avais pas tout compris, et même quand Vincent nous l’a expliqué, je n’avais pas tout compris non plus. La note a donc bien aidé.

Chers collègues du Conseil communal, voici donc venu l’heure du budget communal. Si je me réfère à la définition du ministère de l’Intérieur, nos Villes et Communes, le budget communal est un acte de prévision et d’autorisation qui traduit en chiffres la vie courante de la commune. Force est de constater, et ce n’est une surprise pour personne, que la prévision n’est plus vraiment une prévision.

On fait plutôt face à des fluctuations, et c’est vraiment le mot qui pour moi résume le plus le budget ordinaire. Nous avons des fluctuations dans les indexations salariales – nous en avons déjà souvent parlé. Avant, bon an mal an, nous avons une indexation salariale au niveau du personnel tous les 18 mois, maintenant on en aura eu 6 en deux années budgétaires. Des fluctuations par cascade, logiquement, sur toute la dotation de commune (au CPAS, à la Police et à la Zone de Secours). Des fluctuations sur le coût des matières premières, sur le prix des références en matière de travaux publics – qui eux sont en train d’atteindre des plafonds jamais vus. Des fluctuations sur les taux d’intérêt : Monsieur le Bourgmestre et Madame la Directrice financière viennent d’en parler, on passe à peu

près à 3,8 % sur les emprunts en moyenne de taux annuel sur les emprunts contractés par la Ville. Des fluctuations sur les coûts de fonctionnement liés à l'énergie.

Sur deux budgets initiaux, c'est toujours difficile de comparer les choses en la matière, car si on prend le compte 2021 on a une année encore un peu impactée par le Covid. Si on compare le budget initial 2022 et le budget initial 2023, le budget total de fonctionnement « électricité et gaz » passe de 1,1 million d'euros en 2021 à 2,5 millions d'euros en 2023 - projection. Sans tenir compte de toutes les incertitudes dues à la variabilité des contrats d'énergie – parce que le prix dont on parle n'est pas un prix fixe. Le budget gaz et électricité représente en 2023 aujourd'hui près de 4 % de l'ensemble du budget communal pour, à titre de comparaison, 1,5 % en 2021.

Sans l'ensemble des projets d'économie menés depuis 2006 – Monsieur le Bourgmestre en a parlé - les projets UREBA qui nous permettent annuellement d'économiser 4 gigawattheures de gaz et d'électricité. Sans cela la situation serait encore bien pire et on aurait à assumer un surplus d'énergie de plus de 30 %, qui a été discuté, mais surtout une facture non plus de 2,5 millions d'euros, mais en coût actuel de 3,5 millions d'euros de gaz et d'électricité. Donc, uniquement pour se chauffer et fonctionner en 2023, nous aurions l'équivalent de la dotation de la Zone de Police Arlon-Habay-Martelange.

Ces investissements du passé nous aident donc particulièrement aujourd'hui. Nous devons les poursuivre, les intensifier – je rejoins aussi ce qui a été dit auparavant – c'est notre devoir. La capacité de dépenses des communes, et donc de nous-mêmes, passera par là. Fluctuation, fluctuat nec mergitur.

Le Fonds de réserves vient en équilibre des frais de fonctionnement, et surtout les taxes IPP et précompte immobilier restent inchangés. Notez que pour l'IPP, j'ai regardé et 4 communes wallonnes sur 5 ont un IPP supérieur à celui d'Arlon. Ce n'est pas rien. C'est une nouvelle importante pour toute une population en première ligne de ce choc énergétique, qui vivrait assez mal je pense une augmentation de ces taxes.

Fluctuations en tout genre, mais nous devons continuer à investir, et je pense que c'est un axe très important qui va mener vers l'extraordinaire. Il y a 10 ans les pouvoirs locaux présentaient la moitié de tous les investissements publics - ce chiffre a souvent été dit par André BALON quand il était Échevin des Travaux. Aujourd'hui en 2022, les pouvoirs locaux ne représentent plus qu'un tiers de l'investissement public. On est passé de 50 % à un tiers, selon l'Union des Villes et des Communes de Wallonie. Ce n'est pas étonnant, vu l'inflation galopante des prix de référence en matière de travaux publics, et le fait aussi, pour les Collèges, que les arbitrages et reports de projets deviennent malheureusement de plus en plus fréquents. C'est surtout très inquiétant, tant pour les nombreux emplois sous-jacents dans le secteur de la construction notamment, que pour l'état de nos structures bâties dans le domaine public, qui doivent impérativement pouvoir négocier cet indispensable transformation énergétique.

Pour tout ce qui précède, vu le contexte encore davantage aujourd'hui qu'hier, c'est bel et bien la chasse aux subsides qui devient la priorité des priorités pour nos investissements. On le dit chaque année mais je pense que pour cette année-ci, on peut encore le dire beaucoup plus fort. Et le budget extraordinaire présenté, ambitieux, s'inscrit pleinement dans cette approche car il fait ici la part très belle aux subsides. Je ne vais pas tous les répertorier, mais je voulais répertorier les axes qui nous paraissaient importants :

La part belle des subsides au sport – on vient d'en présenter une belle partie en début de Conseil, avec 10 millions d'euros de projets, et des subsides à hauteur de 4,4 millions.

Le très attendu Hall 1 de la Spetz et le non moins attendu terrain de football de Fouches.

La rénovation énergétique de la piscine, subsidiée à 60 %, est d'autant plus indispensable qu'elle nous fera économiser 133 mégawattheures par an, ce qui, au prix du gaz projeté en 2023, serait un trou en moins de 25.000 € par an pour la Spetz.

La part belle à la nature, à la création de parc, à l'aménagement des espaces verts et de convivialité, pour 5,3 millions d'euros de projets subsidiés à 70 %. Parmi eux, les très attendus parcs urbains de l'Hydriion et de l'Espace Milan qui, comme Monsieur le Bourgmestre l'a dit, sont deux projets phares de la mandature communale.

La part belle à la mobilité des piétons et des cyclistes, avec les nombreux projets que nous avons présentés ici au Conseil communal. 3,7 millions d'euros de projets, subsidiés à 45 % : les plans d'investissement cyclable, de mobilité active Ravel, auxquels viennent se rajouter des projets récurrents mais indispensables : la création de nouveaux trottoirs sur fonds propres. Permettez-moi aussi de souligner particulièrement le budget de 300.000 € pour la mise en conformité des passages piétons en centre-ville aux normes PMR. Je pense que c'est très important.

La part belle à notre patrimoine avec, on a l'habitude de les passer au Conseil communal, la restauration de la tour-clocher de Saint-Martin, 7,5 millions d'euros subsidiés à 96 % ; la reconversion non moins importante de l'ancien bâtiment du bloc AR subsidié pour 1 million d'euros, et le très attendu projet de nouvelle Maison des Jeunes, qu'ils attendent tant.

Pour commencer par eux, il faut vraiment remercier l'ensemble des pouvoirs subsidiants pour ces très nombreux appels à projets, parfois trop nombreux mais ils ont le mérite d'exister. Et remercier au premier rang leur Ministre et les administrations compétentes pour leur matière en région wallonne, vu que c'est de très loin notre principal subsidiaire. Mais on n'oubliera pas de notre côté, nous, les services communaux en charge des dossiers qu'ils viennent nous présenter à chaque Conseil communal, mais aussi les membres du Collège, pour cet important travail de fournis. On sait que les écueils ping-pong administratifs sont nombreux, par exemple le Hall 1 dont notre échevin nous a souvent parlé. Et si certains omettent volontairement ce travail dans leur communication, on peut dire qu'il n'y a jamais trop de mal à remercier plutôt qu'à vouloir ramasser les fleurs, en ne laissant que les épines. Pourvu maintenant que ces projets se réalisent le plus rapidement possible.

Monsieur LANDRAIN – Félicitations au travail d'élaboration et de vulgarisation de l'équipe de Graziella, et j'en profite pour souhaiter un joyeux anniversaire à Graziella.

Je ne vais pas rappeler le contexte dans lequel nous sommes actuellement, qui est un contexte de crise permanente. Nos concitoyens, qu'ils soient employés, indépendants, artisans, commerçants, ainsi que nos PME, sont dans l'incertitude la plus complète et certains plongent dans des situations de précarité dramatiques. Les communes sont comme les citoyens : nous subissons les événements en essayant de nous battre pour tenir la tête hors de l'eau.

Par rapport à l'ordinaire, on peut se réjouir que notre commune parvienne à présenter un budget à l'équilibre, et ce sans aucun nouvel impôt à lever auprès de nos citoyens. On en a parlé jusqu'à présent, mais saluons les mesures qui nous permettent les recettes, le Fonds des communes, la taxe additionnelle au précompte immobilier, et le fameux Fonds des frontaliers. Et également la prévoyance de notre commune qui, dans le passé, a pu se constituer ce fameux bas de laine dans lequel nous avons dû puiser cette année. Et comme Monsieur le Bourgmestre l'a évoqué, il y a d'autres mesures, comme la dotation à la Zone de Police qui n'a été indexé que de 2 % grâce aux prélèvements de la Zone sur un fonds de réserve. Mais comme on l'a dit, c'est une mesure unique et exceptionnelle.

Heureusement, et je ne fais que redire ce qui a été dit avant, que notre commune s'était inscrite depuis longtemps dans cette politique d'atténuation des coûts énergétique des bâtiments. À la base c'était un objectif environnemental, mais actuellement on voit bien que c'est devenu un objectif de survie financière. La chasse au gaspillage énergétique est devenue une obsession pour toutes et tous,

communes comme citoyens. Les enjeux sont donc multiples et bien sûr sociaux, comme on l'a vu avec le budget du CPAS juste avant. Nous devons bien être conscients que le nombre de citoyens qui s'adressent au CPAS augmente, avec une nouvelle population qui se voit obliger de demander de l'aide : celle des ménages avec revenus.

Au niveau extraordinaire, on peut se féliciter de maintenir la budgétisation d'investissements prévus. Ce sont des investissements qui restent indispensables au dynamisme de notre vie et à notre commune. Je ne vais pas tous les citer mais nous avons des investissements substantiels en termes d'infrastructures sportives, pour n'évoquer que le Hall 1 de la Spetz et la rénovation indispensable énergétique pour la piscine de la Spetz, ainsi que des projets dans nos villages, entre autres les terrains de football de Fouches, Waltzing, Freylange et Toernich. On a également des infrastructures à destination de notre jeunesse avec la Maison des Jeunes, des infrastructures de parcs et loisirs comme l'aménagement de l'Espace Milan, le beau projet du parc urbain de l'Hydrion, la continuation des aménagements de voiries pour continuer le convoi de la mobilité douce, et la reconversion stratégique des bâtiments de notre ville, comme celui du Blokker.

Mais il y a également dans ce budget extraordinaire des projets moins coûteux mais tout aussi importants, comme ceux qui concernent les projets d'aménagement de nos écoles. Un exemple parmi d'autre, le placement d'un bâtiment préfabriqué à l'arrière de l'école des Lilas, à la demande de l'équipe éducative, qui souhaitait disposer d'un local supplémentaire pour pouvoir mettre pleinement en œuvre la pédagogie du chef-d'œuvre. Toujours dans les projets d'aménagement des écoles, c'est aussi la poursuite des efforts de notre ville de doter les écoles d'outils numériques de nouvelle génération en suffisance, et que ces outils pédagogiques soient utilisés dans de bonnes conditions. La Ville investit dans des travaux pour que chaque établissement dispose d'une connexion Wi-Fi performante.

Enfin, et je rejoins Matthieu, n'oublions pas – j'en profite pour le rappeler – le travail de nos administrations qui sont en quête perpétuelle de subsides. J'en profite pour remercier les relais et les pouvoirs subsidiaires, dont notre Ministre DOLIMONT pour le domaine sportif. Car encore plus aujourd'hui qu'hier, et encore plus demain qu'aujourd'hui, c'est une des clés pour pouvoir envisager des projets d'embellissements et d'amélioration du cadre de vie de nos citoyens dans le contexte compliqué que nous vivons.

Monsieur WALTZING – Je voudrais revenir sur deux points qui me tiennent à cœur. Le premier point est SOFILUX. Heureusement que Vanessa était là pour m'accompagner hier, je vous garantis que je veille à ce que le quorum soit respecté, et je suis très proche de Robert LECOMTE pour veiller à ce qu'Arlon soit représentée. Lorsque j'ai su que Vanessa venait, j'ai arrêté de pourchasser nos amis pour représenter Arlon.

Une petite parenthèse par rapport à « Vents du Sud » : toujours en lien avec SOFILUX, il faut savoir qu'il y a 10.000 parts à partager chez SOFILUX entre les différentes communes. Ce qui nous ramène nous à 1.500 parts, c'est-à-dire 600.000 €, et SOFILUX investit beaucoup et de plus en plus dans l'éolien et les énergies renouvelables. À nous, cela rapporte 600.000 € - si on prend l'exemple de Messancy, c'est 300 parts, soit 5 fois moins, donc 120.000 €. Quelque part, c'est une supposition, ils ont peut-être préféré axer sur les éoliennes respectivement dédiées pour eux, alors que nous préférons travailler aussi avec SOFILUX et indirectement les énergies renouvelables.

Le deuxième point qui me tient à cœur, ce sont les 9.200.000 € du Fonds des frontaliers, qui est en croissance chaque année de 5 %. Je n'arrive toujours pas à accepter que ce montant, qui dépasse les 50 millions aujourd'hui pour la Belgique, soit réparti sur des communes où il y a au moins un habitant. Le seuil des 3 % que représentait les frontaliers ayant été supprimé l'année dernière, je ne comprends toujours pas comment les Ministres peuvent l'accepter. Parce que des communes comme Daverdisse

– je prends toujours l'exemple de Daverdisse – avec peut-être deux habitants frontaliers, ce ne sont pas eux qui vont commencer à investir sur nos routes, qui sommes au bout de l'entonnoir vers le Luxembourg. Je trouve toujours cela inacceptable.

Madame SCHMIT – Je voulais tout d'abord vous souhaiter un bon anniversaire, vous remercier pour votre travail et aussi saluer le travail de Monsieur REVEMONT, qui n'est pas là, car il est vrai qu'il fait un travail remarquable.

Je suppose qu'ils le savent, mais il faudrait peut-être se mettre en contact avec la cellule Environnement et Energie de la Province, parce que je pense qu'il y a souvent des ponts - comme ça a été fait pour le sport – à faire entre les primes énergies provinciales, communales, etc.

Monsieur GAUDRON – Par rapport à ce que tu évoquais, Olivier, je pense que Messancy n'a pas fait un autre choix. Ils ont fait les deux au final, puisqu'ils sont aussi chez SOFILUX. Ils ont donc cet investissement comme le nôtre, et ils ont fait un effort supplémentaire avec un investissement en propre et en direct.

Sur le sujet et sur le même ton amical que Matthieu, puisque j'ai aussi beaucoup de respect pour lui, je ne pense franchement pas qu'on peut parler d'une solution de façade. Je peux t'assurer que c'est quelque chose que j'ai été voir dans le détail. D'ailleurs quand la Province de Luxembourg a dû renouveler son marché, c'est à ce moment-là que j'ai fait les démarches pour me renseigner. Là par contre, à l'échelle de toute la Province de Luxembourg, c'était quelque chose qui n'était pas possible pour COCITER. Mais je peux t'assurer qu'à l'échelle d'une commune d'Arlon, c'était tout à fait envisageable. D'autres communes sont d'ailleurs dans le système. Il est vrai qu'aujourd'hui ils sont full, mais c'est une situation depuis un mois ou deux. Sur les dix dernières années qu'on a eues, on aurait eu tout à fait cette opportunité qui s'est refermée momentanément, je l'espère, depuis maintenant un mois ou deux.

Monsieur SAINLEZ - Comprends bien que ce n'est pas quelque chose de principe que je dis. Ma question est vraiment par rapport aux volumes. Et quand on parle des gens qui deviennent coopérateurs, ici nous parlons de volume de ville. Ce n'est pas une personne seule, ce sont des volumes très importants.

Monsieur GAUDRON - C'est de l'ordre de 400-500 ménages ? Le volume global de COCITER est de plus de 100.000 ménages. Il y a donc cette possibilité.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 28 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Considérant le courrier du gouverneur daté du 08 décembre 2022, relatif à la répartition des dotations communales de la Zone de Secours pour l'année budgétaire 2023, portant à 1.542.811,76

€ le montant de l'intervention de la Ville d'Arlon, soit une augmentation de 7.487,05 € par rapport au montant initialement prévu au budget et communiqué dans le rapport Conseil ;
 Considérant le décret du 19 octobre 2022, prévoyant, lorsque rapatriement du fonds de réserve ordinaire il y a, le strict équilibre budgétaire, avec par conséquent l'augmentation de l'utilisation de la provision pour inflation (nouveau montant 1.240.493,50 €) ;
 Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
 Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande des dites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;
 Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
 Après en avoir délibéré en séance publique,

Décide :

- **pour l'ordinaire : par 19 voix pour, 2 abstentions (J-M. TRIFFAUX et R. TIMMERMANS) et 4 voix contre (R. GAUDRON, M. LAQLII, G. FROGNET et V. WAGNER)**
- **pour l'extraordinaire : par 19 voix pour et 6 voix contre (J-M. TRIFFAUX, R. GAUDRON, M. LAQLII, G. FROGNET, V. WAGNER et R. TIMMERMANS)**

Art. 1^{er}

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2023 :

1. Tableau récapitulatif

| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Recettes exercice proprement dit | 65.900.142,13 | 13.003.503,29 |
| Dépenses exercice proprement dit | 65.900.142,13 | 14.309.832,00 |
| Boni / Mali exercice proprement dit | 0,00 | -1.306.328,71 |
| Recettes exercices antérieurs | 4.105.613,92 | 27.502.020,03 |
| Dépenses exercices antérieurs | 127.981,16 | 25.770.528,44 |
| Prélèvements en recettes | 0,00 | 2.534.123,02 |
| Prélèvements en dépenses | 0,00 | 0,00 |
| Recettes globales | 70.005.756,05 | 43.039.646,34 |
| Dépenses globales | 66.028.123,29 | 40.080.360,44 |
| Boni / Mali global | 3.977.632,76 | 2.959.285,90 |

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

| Budget précédent | Après la dernière M.B. | Adaptations en + | Adaptations en - | Total après adaptations |
|---|-------------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Prévisions des recettes globales | 72.156.389,55 | 0,00 | 0,00 | 72.156.389,55 |
| Prévisions des dépenses globales | 68.050.775,63 | 0,00 | 0,00 | 68.050.775,63 |
| Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1 | 4.105.613,92 | 0,00 | 0,00 | 4.105.613,92 |

2.2. Service extraordinaire

| <u>Budget précédent</u> | Après la dernière M.B. | Adaptations en + | Adaptations en - | Total après adaptations |
|---|---------------------------|------------------|-----------------------|----------------------------|
| Prévisions des recettes globales | 74.929.371,27 | 0,00 | -18.765.250,00 | 56.164.121,27 |
| Prévisions des dépenses globales | 71.970.085,37 | 0,00 | -18.765.250,00 | 53.204.835,37 |
| Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1 | 2.959.285,90 | 0,00 | 0,00 | 2.959.285,90 |

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

| | Dotations approuvées par l'autorité de tutelle | Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle |
|--|---|---|
| CPAS | 3.976.901,25 | 15/12/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise Saint-Donat | 103.252,90 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise Saint-Martin | 157.533,00 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Fouches | 19.092,95 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Sampont | 10.454,54 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Barnich | 15.098,02 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Sterpenich | 8.045,48 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Freylange | 16.782,10 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Udange | 7.817,16 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Stockem | 10.599,86 | 20/10/2023 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Heinsch | 13.826,58 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Viville | 13.341,94 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Toernich | 12.239,54 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Bonnert | 13.577,85 | 20/10/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Waltzing | 12.940,41 | 17/11/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Guirsch | 11.433,63 | 20/10/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise D'Autelhaut | 11.433,63 | 20/10/2022 |
| Subside De Fonctionnement Fabrique D'Eglise De Weyler | 2.808,81 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Consistoire Israelite | 8.490,28 | Budget non voté |

| | | |
|--|--------------|--|
| Subside De Fonctionnement Culte Protestant Luthérien (68%) | 14.789,52 | 29/09/2022 |
| Subside De Fonctionnement Culte Protestant Evangelique (45%) | 4.115,31 | 20/10/2022 |
| Zone de Police | 3.501.690,54 | Vote Conseil de zone 05/12/2022 |
| Zone de Secours | 1.542.811,76 | Pas d'unanimité au Conseil de zone du 25/11/2022; courrier Gouverneur 08/12/2022 |
| Autres (précisez) | - | - |

4. Budget participatif : ~~oui/non~~ (préciser éventuellement les articles concernés)

13827/124-02 – Budget participatif : 25.000 €

13827/721-60/20231023 - Budget participatif : 20.000 €

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

13. Approbation de la dotation communale au budget 2023 de la Zone de police 5297

Monsieur MAGNUS – J'ai corrigé le petit montant tout à l'heure. D'après la lettre du Gouverneur, nous sommes à 1.542.811 €. Le Gouverneur me demande de vous transmettre ses réflexions et rappelle que 98 % de la dotation sont toujours calculés sur base de la population, soit 2 % qui sont pris dans d'autres critères : le temps d'intervention, le revenu cadastral, la superficie, le revenu imposable, la capacité financière de la commune, etc. Tout cela intervient à raison de 0,25 %. Ça ne représente donc pas grand-chose, mais il y a quand même une toute petite modification.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu l'article 40 de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, duquel il ressort que le budget de chaque zone de police pluri-communale est à charge des différentes communes de la zone et de l'Etat fédéral ;

Attendu que chaque conseil communal de la zone est tenu de voter une dotation à affecter au corps de police locale ; que lorsque la zone de police pluri-communale ne dispose pas de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses résultant de l'accomplissement de sa mission, la différence est couverte par les communes qui en font partie ;

Attendu qu'il résulte de l'article 71 de la loi précitée que les décisions des conseils communaux relatives aux contributions des communes faisant partie d'une zone pluri-communale doivent être envoyées, pour approbation, au Gouverneur de province ;

Considérant le budget de la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGÉ établi pour l'exercice 2023 ;

Considérant le budget 2023 de notre commune établi conformément à la circulaire budgétaire ministérielle et soumis à l'approbation du Conseil communal du 15 décembre 2022 ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000 € et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par la Directrice financière en date du 25 novembre 2022 et joint en annexe ;

À l'unanimité,

Approuve :

La dotation communale 2023 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE qui est fixée au montant de 3.501.690,54 € sous l'article budgétaire 330/435-01 pour l'ordinaire.

La dotation communale 2023 à la Zone de police ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE qui est fixée au montant de 330.000,00 € sous l'article budgétaire 330/741-52/20233001 pour l'extraordinaire pour des investissements de sécurisation de la zone de police d'Arlon.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg et à la Directrice financière.

14. Approbation de la dotation communale au budget 2023 de la Zone de secours Luxembourg

Le Conseil communal :

Vu l'article 67 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, duquel il ressort que le budget de chaque zone de secours est à charge, à parts égales, des différentes communes qui composent la zone et de l'Etat fédéral ;

Vu l'article 72 de cette même loi qui met à la charge exclusive des communes la partie non financée conformément à l'article 67 ;

Considérant le budget de la Zone de secours Luxembourg ;

Vu le budget ordinaire 2023 de notre commune établi conformément à la circulaire budgétaire ministérielle, soumis à l'approbation du Conseil communal d'Arlon du 15 décembre 2022 ;

Considérant le courrier du gouverneur daté du 08 décembre 2022, relatif à la répartition des dotations communales de la Zone de Secours pour l'année budgétaire 2023, portant à 1.542.811,76 € le montant de l'intervention de la Ville d'Arlon, soit une augmentation de 7.487,05 € par rapport au montant initialement prévu au budget et communiqué dans le rapport Conseil ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000 € et que conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par la Directrice financière en date du 25 novembre 2022 ;

À l'unanimité,

Approuve :

La dotation communale 2023 à la Zone de secours Luxembourg qui est fixée au montant de 1.542.811,76 € sous l'article budgétaire 351/435-01 du budget ordinaire.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la province de Luxembourg et à la Directrice financière.

15. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl Royal Excelsior Football Club Fouches

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 764/33202-02 du service ordinaire du budget 2022 ;

Vu que l'asbl Royal Excelsior Football Club Fouches, nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de leur précompte immobilier d'un montant de 2.511,99€, exercice 2022 ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

À l'unanimité,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2022 de l'asbl Royal Excelsior Football Club Fouches d'un montant de 2.511,99 €

16. Remboursement des précomptes immobiliers à l'Association des œuvres paroissiales doyenné Arlon ASBL pour l'année 2022

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2022 ;

Vu que l'Association des œuvres paroissiales doyenné Arlon asbl nous a fait parvenir une copie des avertissements extraits de rôle de leurs précomptes immobiliers, exercice 2022, ainsi que la preuve de paiement de celle-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Vu que le subside ne concerne que le précompte immobilier pour les biens mis à disposition de la population en termes de salle de village et d'installations sportives ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus et de permettre à la population d'accéder à des lieux de rencontre ;

À l'unanimité,

- *Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2022 à l'Association des Œuvres Doyenné Arlon ASBL, concernant uniquement les biens mis à disposition de la population pour un montant total de € comme suit :*

- ***Salle Familia : 1.587,69€***
- ***Salle le Pavillon : 1.740,38€***
- ***Salle la Petite Bergère : 267,93€***
- ***Salle le Cercle St-Hubert : 1.935,77€***

Demande initiale : 1.938,11€ comprenant :

1) Cercle Saint Hubert : 1.935,77€ justifié.

2) Terrain à bâtir rue de Lottert : 2,34€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.

- ***Salle la Ruche : 858,78€***
Demande initiale : 2.312,51€ comprenant :

1) Maison rue de la Caserne, 17(Salle La Ruche) : 858,78€ justifié.

2) Maison Rue de la Semois, 8 : 831,87€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.

3) Maison Rue Jean Koch, 17 : 621,86€ refusé car ne rentre pas dans les conditions de remboursement.

17. Remboursement des précomptes immobiliers à AMANOCLAIR ASBL pour l'année 2022.

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02 du service ordinaire du budget 2022 ;

Vu que AMANOCLAIR ASBL nous a fait parvenir une copie de leur avertissement extrait de rôle de leurs précomptes immobiliers, exercice 2022, ainsi que la preuve de paiement de celle-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Vu que le subside ne concerne que le précompte immobilier pour les biens mis à disposition de la population en termes de salle de village et d'installations sportives ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus et de permettre à la population d'accéder à des lieux de rencontre ;

À l'unanimité,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2022 à AMANOCLAIR ASBL, concernant uniquement les biens mis à disposition de la population pour un montant total de 2.955,42€ comme suit :

Demande initiale : 3.654,50€ comprenant :

1. Maison Rue du cloître : 583,83€ non justifié.
2. Plaine de jeux à Clairefontaine : 86€ non justifié
3. Bois à Clairefontaine : 4,68€ non justifié
4. Salle des fêtes rue du cloître : 2.955,42€ justifié
5. Bois à Clairefontaine : 24,57€ non justifié

18. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation

Le Conseil communal :

M. le Bourgmestre a pris les ordonnances de police suivantes :

Vu les ordonnances de police prises par M. le Bourgmestre;

Vu les articles 117 (alinéa 1er), et 119 (alinéa 1er), 130 bis, 133 (alinéa 1er), 134 (alinéa 1er) et 135 (par.2) de la loi communale et le rapport de M.le Bourgmestre;

- Le 04 octobre 2022 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules place du Lieutenant Callemeyn, 5/40 (résidence Dumortier) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.10.2022 de 08h00 à 16h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 27.10.2022 de 08h00 à 20h00.

- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 02.11.2022 à 07h00 au 18.11.2022 à 16h30.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 25.10.2022 de 13h00 à 15h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marché au Beurre à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'affaissement de voirie, en date du 25.10.2022 à 13h00 au 26.10.2022 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04.11.2022 à 16h00 au 06.11.2022 à 09h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue Pietro Ferrero, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 07.11.2022 à 08h00 au 18.11.2022 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Place du Lieutenant Callemeyn, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05.11.2022 à 09h00 à 10h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules Phase 1, rue de Neufchâteau côté impaire, phase 2 : rue de Neufchâteau côté paire + fermeture rue Saint-Dié, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de chantier rue de Neufchâteau, en date du 28.03.2022 à 07h30 au 31.12.2022 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Scheuer, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'installation de panneaux solaires, en date du 03.11.2022 à 09h00 au 04.11.2022 à 16h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue des Capucins, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 28.10.2022 entre 08h00 et 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.10.2022 à 07h00 au 30.10.2022 à 12h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue des Cerisiers, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction, en date du 28.10.2022 à 07h00 au 22.12.2022 à 11h00 (de façon ponctuelle).
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Square Elisabeth, 2 – église Saint-Donat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de taille de la charmille, en date du 02.11.2022 à 08h00 au 04.11.2022 à 17h00.

- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toitures, en date du 03.11.2022 à 08h00 au 04.11.2022 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Waltzing à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 25.11.2022 de 08h00 à 12h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, rue Etienne Lenoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de menuiserie, en date du 07.11.2022 à 07h00 au 11.11.2022 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons, rue Saint-Jean, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'échafaudage, en date du 07.11.2022 à 08h00 au 11.11.2022 à 15h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue de l'Eau, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de trottoir, en date du 07.11.2022 à 07h00 au 18.11.2022 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 10-17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 04.11.2022 de 08h00 à 17h00 et du 07.11.2022 de 08h00 à 17h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons rue Saint-Jean, 51-53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'échafaudage, en date du 10.11.2022 à 08h00 au 18.11.2022 à 15h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14.11.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, rue Etienne Lenoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date 02.12.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 04 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 07.11.2022 de 07h00 à 18h00.
- Le 07 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue des Haies, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de façade, en date du 07.11.2022 à 08h00 au 15.11.2022 à 17h30.
- Le 07 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 07.11.2022 à 07h00 au 11.11.2022 à 17h30.
- Le 07 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de la Cova, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine/chambre de visite, en date du 30.11.2022 à 08h00 au 02.12.2022 à 17h00.

- Le 07 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 47 à Arlon (ancien Miami), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux 'évacuation, en date du 04.11.2022 à 07h00 au 30.11.2022 à 18h00.
- Le 07 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons route de Luxembourg, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'avaloirs bouchés, en date du 08.11.2022 à 07h00 au 18.11.2022 à 17h00.
- Le 07 octobre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules Chaussée Romaine 19/38/62/72/83/127/98, rue des Fours à Chaux, 6/14, rue du Moulin, 3, rue de Lottert, 31, rue du Pont (croisement avec la rue de Lottert), rue du Golberg, 25, rue Albert Henkels 14/39, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rehaussement et réhabilitation des taques d'égout de la ville d'Arlon, en date du 07.11.2022 à 07h30 au 10.11.2022 à 17h00.
- Le 07 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10.11.2022 de 09h00 à 22h00.
- Le 07 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10.11.2022 de 09h00 à 22h00.
- Le 08 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue Frédérique Lenger, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en trottoir (raccordement particulier), en date du 17.11.2022 à 07h00 au 28.11.2022 à 18h00.
- Le 08 novembre 2022 : pour régler la circulation des piétons rue des Hêtres, 71 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'insertion coffret EH2, en date du 21.11.2022 à 07h00 au 05.12.2022 à 18h00.
- Le 08 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 07.11.2022 à 06h00 au 24.11.2022 à 19h00.
- Le 08 novembre 2022 : pour régler la circulation des piétons et des véhicules rue du Marché au Beurre, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles, en date du 30.11.2022 à 07h00 au 14.12.2022 à 18h00.
- Le 08 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Poste au niveau du n°11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de vitre, en date du 09.11.2022 de 06h00 à 12h00.
- Le 08 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue des Faubourgs, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 12.11.2022 à 10h00 au 18.11.2022 à 20h00.

- Le 08 novembre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12.11.2022 à 09h00 au 13.11.2022 à 21h00.
- Le 08 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Frassem, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.11.2022 de 08h00 à 20h00.
- Le 08 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites de gaz Ores, en date du 08.11.2022 à 07h00 au 10.11.2022 à 18h00.
- Le 08 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Caserne, en face du n°57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 11.11.2022 entre 06h00 et 18h00 (1h d'occupation).
- Le 08 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 87 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 11.11.2022 de 06h00 à 18h00.
- Le 08 novembre 2022 : pour régler la circulation des piétons et des véhicules rue du Rhin, 32 à Arlon, (sauf weekends, jours fériés et congés du bâtiment), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de transformation, en date du 09.11.2022 à 07h00 au 31.08.2022 à 17h00.
- Le 10 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.11.2022 à 06h00 au 27.11.2022 à 06h00.
- Le 10 novembre 2022 : pour régler la circulation des piétons rue des Capucins, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de façade, en date du 12.11.2022 de 08h30 à 18h00.
- Le 10 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules Place Didier, 24-25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 11.11.2022 à 08h00 au 28.02.2022 à 18h00, sauf les jeudis car jour du marché hebdomadaire.
- Le 10 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons rue des Martyrs, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine/chambre de visite, en date du 21.11.2022 à 07h00 au 02.12.2022 à 18h00.
- Le 10 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue des Aubépines, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 21.11.2022 à 07h00 au 02.12.2022 à 18h00.
- Le 10 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 91 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de manœuvres camion, en date du 15.11.2022 de 07h00 à 17h00.

- Le 10 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Général Molitor, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de corniche, en date du 10.11.2022 à 09h00 au 22.12.2022 à 18h00.
- Le 10 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules Place Didier, 24-25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 11.11.2022 à 08h00 au 28.02.2022 à 18h00, sauf jeudis car jour du marché hebdomadaire.
- Le 10 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de la Cova à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de voirie, en date du 26.09.2022 à 07h30 au 31.12.2023 à 16h00.
- Le 16 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules sur l'entièreté du parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison en date du 16 novembre 2022 de 14h00 à 15h00.
- Le 16 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Capucins, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 16.11.2022 à 07h00 au 02.12.2022 à 17h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Scheuer, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'installation de panneaux solaires, en date du 22.11.2022 de 09h00 à 16h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Meunier, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.01.2023 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue des Faubourgs, 52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 12.11.2022 à 10h00 au 25.11.2022 à 20h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à l'avenue de Longwy, 114 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.11.2022 de 07h00 à 14h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue de Luxembourg, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 25.10.2022 à 07h00 au 02.12.2022 à 17h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 22.11.2022 de 08h00 à 20h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, Place du Marché aux Légumes, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 22.11.2022 à 08h00 au 23.11.2022 à 18h00.

- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 87 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 18.11.2022 de 06h00 à 17h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de l'Harmonie à Arlon, rue des Bruyères à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rehaussement et réhabilitation des taques d'égout de la ville d'Arlon, en date du 14.11.2022 à 07h00 au 15.11.2022 à 17h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Caserne, en face du n°57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 18.11.2022 de 06h00 à 17h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules qui sera interdit sur 4 emplacements rue de Seymerich, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.11.2022 à 09h00 au 18.11.2022 à 18h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la Place de l'Yser, 50-54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 21.11.2022 de 08h00 à 16h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à Rosenberg, 514 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 14.11.2022 à 07h00 au 21.12.2022 à 17h30.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue des Haies, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 16.11.2022 à 08h00 au 25.11.2022 à 17h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Semois, 66 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 18.11.2022 de 08h00 à 17h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules Place de l'Yser, 50-54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 18.11.2022 à 08h00 au 09.12.2022 à 16h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler la circulation des piétons Place de l'Yser, 54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 17.11.2022 à 08h00 au 09.12.2022 à 16h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à Rosenberg, 514 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 14.11.2022 à 07h00 au 09.12.2022 à 17h30.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler la circulation des piétons et des véhicules Place de l'Yser, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de camion/grue/élévateur, en date du 15.11.2022 de 08h00 à 17h00.

- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue de Luxembourg, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 02.12.2022 à 07h00 au 03.12.2022 à 08h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons et des véhicules rue des Martyrs, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.12.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Francq, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.12.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue de Toernich, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 25.11.2022 à 07h30 au 26.11.2022 à 18h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue de Toernich, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 21.11.2022 à 07h30 au 23.11.2022 à 18h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 94 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12.12.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction, en date du 28.11.2022 à 08h00 au 23.12.2022 à 08h00.
- Le 20 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules sur les emplacements de parking (en face de l'entrée principale de l'Institut Notre-Dame d'Arlon, rue Joseph Netzer, n°21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des tournées socio bus dans les écoles secondaires du sud de la province, en date du 28/11/2022, 30/01/2023, 27/03/2023, 22/05/2023, de 08h45 à 11h30.
- Le 20 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à Arlon, sur l'entièreté du parvis de l'église Saint-Martin, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la concélébration en l'honneur du Roi Eglise Saint-Martin, en date du 15/11/2021 de 09h00 à 13h30.
- Le 20 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue du ruisseau devant la salle Saint Bernard à Waltzing, en raison de l'organisation de la cérémonie Armistice à Waltzing, en date du 11/11/2022 de 10h30 à 15h00.
- Le 20 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des cérémonies du Relais Sacré à Arlon, en date du 04.11.2022 de 10h30 à 12h00.
- Le 21 octobre 2022 : pour régler la circulation des piétons et des véhicules rue d'Alba, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 15.11.2022 de 08h00 à 18h00.

- Le 21 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue Halbardier, 79 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de panneaux photovoltaïques, en date du 25.10.2022 à 07h00 au 26.10.2022 à 18h00.
- Le 21 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Porte Neuve, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.10.2022 de 09h00 au 23.10.2022 à 09h00.
- Le 21 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue du 10^{ème} de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21.11.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 21 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.10.2022 de 07h00 à 17h00.
- Le 21 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules Rosenberg, 514 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 14.11.2022 à 07h00 au 09.12.2022 à 17h30.
- Le 21 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules route de Bardembourg, 31, route de Luxembourg et rue du Cloître à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier et pose d'armoire, en date du 07.11.2022 à 07h00 au 25.11.2022 à 17h30.
- Le 21 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, en raison de travaux de toiture, à l'avenue du Luxembourg, 46 à Arlon, en date du 25.10.2022 à 07h00 au 17.11.2022 à 17h00.
- Le 21 octobre 2022 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue, 66 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 03.11.2022 à 06h00 au 16.12.2022 à 18h00.
- Le 21 novembre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Nicolas Berger, 73 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 18.11.2022 à 08h00 au 18.12.2022 à 18h00.
- Le 21 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de marquage d'un passage piéton provisoire, en date du 21.11.2022 au 30.04.2024.
- Le 21 novembre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un container, en date du 28.11.2022 à 07h00 au 29.11.2022 à 18h00.
- Le 21 novembre 2022 : pour régler la circulation des piétons rue des Cerisiers, 16-20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux en date du 22.11.2022 de 08h00 à 18h00.

- Le 21 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules Place des Chasseurs Ardennais, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'essais à la plaque, en date du 29.11.2022 à 07h00 au 30.11.2022 à 18h00.
- Le 21 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules – plaques autorisées au stationnement sans danger pour les usages faibles 1-VBR740 et 1VEH1777, sur un emplacement sur le territoire de la commune, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture de chambre de visite analyse fibre optique, en date du 19.11.2022 au 30.04.2023.
- Le 24 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de la Cova, 14, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 04.11.2022 de 07h00 au 11.11.2022 à 16h00.
- Le 24 octobre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.10.2022 de 08h30 à 15h00.
- Le 24 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue du Duché, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 03.11.2022 de 07h00 au 09.11.2022 à 16h00.
- Le 24 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de Bastogne, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 03.11.2022 de 07h00 au 09.11.2022 à 16h00.
- Le 24 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Scheuer, 112 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 26.10.2022 à 08h00 au 28.10.2022 à 17h00.
- Le 24 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons à la rue de la Semois, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un camion, en date du 27.10.2022 de 07h00 à 15h00.
- Le 24 octobre 2022 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, n° 3, 34, 71, 83, rue de la Semois, sortie lotissement Hoyoux, 74, Place du Docteur Hollenfeltz, 23, rue des Croix de feu, 2, 30, 31, rue du Vélodrome, 9, 5, 16, rue Vercingétorix, 1b, 5, 13, 19, Chemin de Weyler; du n°30 au 58, rue des Déportés/carrefour avec la rue de la Synagogue, rue du Marché au Beurre, Grand Place / sortie du parking, rue des Capucins / jonction avec rue des Carmes, en date du 25.10.2022 à 07h30 au 04.11.2022 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rehaussement et réhabilitation des taques d'égout de la Ville d'Arlon.
- Le 24 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons à l'avenue du Bois d'Arlon, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement des filets d'eau et nouveau trottoir, en date du 03.11.2022 à 06h00 au 30.11.2022 à 17h00.
- Le 24 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules et des piétons à l'avenue Général Patton, 82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 31.10.2022 à 07h00 au 15.12.2022 à 17h30.

- Le 24 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibres, en date du 24.11.2022 à 08h00 au 30.11.2022 à 17h00.
- Le 24 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules place des Chasseurs ardennais à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de carottage, en date du 28.11.2022 de 08h00 à 18h00.
- Le 24 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de la Gare, 53, bte 2.2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 25.11.2022 à 09h00 au 02.12.2022 à 16h00.
- Le 24 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de la Gare, 53, boîte 2.2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 25.11.2022 à 09h00 au 07.12.2022 à 16h00.
- Le 24 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules N4 à Arlon, entre les BK 180.1 et 179.5 sens de circulation vers Bastogne, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tranchée pour remplacement du câble d'éclairage, en date du 28.11.2022 à 08h00 au 02.12.2022 à 17h00.
- Le 26 octobre 2022 : pour régler la circulation des véhicules route de Bastogne, 315 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tranchée pour remplacement d'un câble éclairage, en date du 07.11.2022 à 08h00 au 10.11.2022 à 17h00.
- Le 26 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 26.10.2022 de 06h00 à 19h00.
- Le 28 octobre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.10.2022 à 07h00 au 30.10.2022 à 12h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de Lorraine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion/grue/élévateur, en date du 07.12.2022 de 06h00 à 19h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.12.2022 entre 07h00 et 11h00 (2h d'intervention).
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue de Lorraine, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion / grue / élévateur, en date du 07.12.2022 de 06h00 à 19h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Nicolas Berger, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 18.11.2022 à 07h00 au 02.12.2022 à 16h30.

- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules N4 à Arlon, entre les BK 180.1 et 179.5, sens de circulation vers Bastogne, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tranchée pour remplacement du câble d'éclairage, en date du 28.11.2022 à 08h00 au 02.12.2022 à 17h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules, à l'avenue de Mersch, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine / chambre de visite, en date du 01.12.2022 à 08h00 au 23.12.2022 à 17h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine/chambre de visite, en date du 01.12.2022 à 08h00 au 23.12.2022 à 17h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine / chambre de visite, en date du 01.12.2022 à 08h00 au 23.12.2022 à 17h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.11.2022 entre 09h00 et 19h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules à l'avenue de la Gare, 53, bte 2.2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 25.11.2022 à 09h00 au 07.12.2022 à 16h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules N4 à Arlon, entre les BK 180.1 et 179.5, sens de circulation vers Bastogne, en raison d'assurer le bon déroulement de tranchée pour remplacement du câble d'éclairage, en date du 28.11.2022 à 08h00 au 02.12.2022 à 17h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue du Palais de Justice, à partir de son carrefour avec le Passage du Nord, place Léopold, du côté des immeubles à numérotation impaire, rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 29.11.2022 de 09h00 jusqu'à fin de l'expulsion.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules N4 à Arlon, entre les BK 180.1 et 179.5 sens de circulation vers Bastogne, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tranchée pour remplacement du câble d'éclairage, en date du 28.11.2022 à 08h00 au 02.12.2022 à 17h00.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler la circulation des véhicules rue du Palais de Justice, à partir de son carrefour avec le Passage du Nord, Place Léopold, du côté des immeubles à numérotation impaire, rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 29.11.2022 à 09h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.
- Le 28 novembre 2022 : pour régler le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.11.2022 entre 09h00 à 19h00.

À l'unanimité,

Prend acte sans observation de la communication des ordonnances de police dont il s'agit.

19. Intercommunale IDELUX DEVELOPPEMENT : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique et extraordinaire du 21 décembre 2022

Monsieur MAGNUS – Je voudrais faire une remarque générale par rapport à ce point-là. Dans les points d'Idelux Développement, il y a plusieurs points à l'ordre du jour : l'approbation du procès-verbal, l'approbation du Plan Stratégique, la prorogation du délai de validité et du Pôle de garantie, la fixation du montant de la cotisation pour le Fond d'expansion, et des divers.

Mais là où le Collège souhaite faire une remarque, c'est à propos de l'approbation du Plan Stratégique et du contrat de gestion 2022-2025. Vous vous rappellerez tous ici, dans cette assemblée de notre séance du 28 avril 2022 où Monsieur TURBANG nous avait présenté l'ensemble de la révision du plan de secteur du Sud Luxembourg, et de la décision que nous avons prise de manière unanime ce jour-là. Décision que je vais vous relire car je pense que c'est important dans le cadre de notre réflexion et notre avis que nous devons remettre à ce propos-là : *à l'unanimité, nous avons émis un avis favorable au Gouvernement pour la révision du Plan de Secteur visant l'extension du parc d'activités Weyler-Hondelange, avec l'inscription sur le territoire de la ville d'une zone d'activités mixtes d'une superficie limitée à 6,69 hectares sur les terrains inscrits en zone agricole et situés au sud de l'autoroute E411, entre la N81 et l'aire autoroutière d'Hondelange, conformément à l'emprise prévue dans l'avant-projet – c'est le deuxième élément important pour nous – du Schéma de développement communal approuvé le 25 mars 2021, en s'opposant expressément à la révision du plan de secteur pour le solde des terrains situés sur le territoire communal.*

Or il s'avère que dans le plan stratégique, cela ne représente pas grand-chose. Si on peut être d'accord sur le Plan stratégique dans son ensemble, il y a quelque chose qui nous gêne et qui est repris à la page 19. Cette partie fixe est dans chaque intercommunale, je ne vais donc pas répéter quatre fois ce que je viens de dire. Il y a quelque chose qui nous gêne car ce n'est pas conforme à notre Schéma de Développement communal, ni à la décision de notre Conseil d'avril qui met l'extension de parc existant à Arlon-Weyler, à raison de 28 hectares. Vous vous rappelez que nous avons souhaité que ce soit limité à 6,69 hectares. Nous souhaitons vous proposer pour ce poste-là une abstention quant au Plan stratégique du contrat de gestion 2023 – jusque 2025.

On serait d'accord pour tout, sauf pour ce point-là, dans chacune des intercommunales où nous nous abstiendrions. On ne va pas voter contre car tout le plan stratégique n'est pas mauvais. Au final il n'y a qu'un chiffre entre deux parenthèses qui est mauvais.

Monsieur GAUDRON – Je vous rejoins sur le commentaire fait qui est important, à partir du moment où on fait le choix d'intégrer une intercommunale, c'est pour défendre nos intérêts. À partir du moment où on estime que notre intérêt n'est pas de développer de cette manière-là ce parc économique, l'intercommunale doit suivre la vision de ses associés. Je pense que de notre côté il faut aller jusqu'à un vote contre car c'est vraiment un point de rupture sur ce point-là. Nous voterons donc contre.

Une autre remarque que l'on a fait concerne l'assemblée générale extraordinaire. Lors de celle-ci, Idelux va revoir ses statuts, notamment parce qu'il y a des obligations légales en la matière. Et nous regrettons que l'objet social d'Idelux n'évolue pas avec le temps. On reste sur ces objectifs historiques de développement économique, alors que nous estimons que certes il faut avancer sur ces questions de développement économique, mais il faut aussi prendre en considération le développement social, sur les aspects environnementaux, ce qu'Idelux prétend d'ailleurs faire au niveau de sa stratégie, mais

qui ne se retrouve pas et qu'elle ne fait pas évoluer actuellement dans son objet social. C'est quelque chose que je trouve dommageable. Avec ces deux raisons là, nous voterons contre l'ensemble des points au niveau de l'intercommunale Idelux Développement.

Monsieur DEWORME – Je fais partie du Conseil d'administration, j'ai donc quand même l'occasion de voir qu'au-delà de sa mission historique par rapport aux déchets ou au développement économique, Idelux développe d'autres thématiques et est présente sur d'autres thématiques que celles que tu cites. Effectivement ce n'est pas ce qui est mis en avant, mais je pense que c'est intéressant d'aller voir ce qu'Idelux peut proposer d'autre que ce que tu as cité. Peut-être qu'ils ne communiquent pas assez cette thématique-là mais il y a autre chose, c'est une intercommunale beaucoup plus complète que l'image qui est communément amenée aujourd'hui.

Monsieur GAUDRON – Il faudrait qu'il y ait une concordance entre ce qui est fait et l'objet social.

Monsieur DEWORME - Il y a un travail administratif à mener de ce côté-là, de révision des statuts. Mais le contact avec d'autres réalités que la réalité économique est bien présent.

Monsieur MAGNUS - Le Ministre HENRY estime qu'Idelux est une bonne intercommunale.

Monsieur GAUDRON - Ce sont des partenariats.

Monsieur MAGNUS - Ce n'est pas qu'un partenariat. Dans le plan de relance tout-à-l'heure, vous allez lire si vous n'avez pas encore lu, que le Ministre HENRY délègue à Idelux la mise en œuvre de l'accompagnement du dossier sur le domaine public communal. Le ministre HENRY trouve donc qu'Idelux est une intercommunale qui a une certaine valeur sur le territoire de la Province de Luxembourg.

Monsieur GAUDRON - Nous votons non pour l'ensemble des points.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 18 novembre 2022 par l'Intercommunale IDELUX DEVELOPPEMENT aux fins de participer aux assemblées stratégique et extraordinaire de cette Intercommunale qui se tiendront le mercredi 21 décembre 2022 à 09h30 (accueil à partir de 09h00) au Libramont Exhibition & Congress, rue des Aubépines n°50 à 6800 Libramont ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1 et L1532-1 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX DEVELOPPEMENT ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que le plan stratégique du point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique prévoit la mise en œuvre de la ZAE de Weyler-Hondelange ;

Considérant que le Conseil communal réuni en séance du 28 avril 2022 a décidé de s'opposer expressément à la révision du plan de secteur pour les terrains concernés et non repris dans cette affectation au schéma de développement communal ;

Que la modification du plan de secteur doit en effet se limiter à ce que prévoit le projet de schéma de développement communal ;

Après discussion,

- Emet 21 votes positifs et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2022
 - Emet 21 **abstentions** (V MAGNUS, C. LECOMTE, K. MITRI, D. LAFORGE, A. LAMESCH, A-C. GOFFINET, J-M. TRIFFAUX, M. SAINLEZ, L. TURBANG, H. MANIGART, P. KIAME, M. BLEROT, M. KERGER, R. GIGI, P. LANDRAIN, P. SCHMIT, P-P. BALON, R. TIMMERMANS, B. BIREN) et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 2 - Approbation du plan stratégique et du contrat de gestion 2023-2025 en ce compris les prévisions financières
 - Emet 21 votes positifs et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 3 - Prorogation du délai de validité du pool de garantie (Art.18 des statuts)
 - Emet 21 votes positifs et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 4 - Fixation du montant de la cotisation pour alimenter le Fonds d'expansion économique en 2023 (art.19 des statuts)
 - Emet 25 votes positifs sur le point 5 - Divers
- de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique d'IDELUX DEVELOPPEMENT qui aura lieu le 21 décembre 2021 à 09h30 à Libramont, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;
- Emet 21 votes positifs et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 1 - Modifications des statuts – mise en conformité des statuts au Code des Sociétés et Associations et modifications diverses
 - Emet 25 votes positifs sur le point 5 - Divers
- de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire d'IDELUX DEVELOPPEMENT qui aura lieu le 21 décembre 2021 à 09h30 à Libramont, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

Décide de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX DEVELOPPEMENT, le plus tôt possible avant les assemblées générales du 21 décembre 2022.

20. Intercommunale IDELUX FINANCES : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique et extraordinaire du 21 décembre 2022

Monsieur GAUDRON - Pour Idelux Finances, c'est uniquement pour le Plan stratégique que l'on vote contre.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 18 novembre 2022, par l'Intercommunale IDELUX FINANCES aux fins de participer aux assemblées générales stratégique et extraordinaire de cette Intercommunale qui se tiendront le 21 décembre 2022 à 9h30 à Libramont ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1 et L1532-1§2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Intercommunale IDELUX FINANCES ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après discussion :

- Emet 25 votes positifs sur le point 1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022
- Emet 21 **abstentions** (V MAGNUS, C. LECOMTE, K. MITRI, D. LAFORGE, A. LAMESCH, A-C. GOFFINET, J-M. TRIFFAUX, M. SAINLEZ, L. TURBANG, H. MANIGART, P. KIAME, M. BLEROT, M. KERGER, R. GIGI, P. LANDRAIN, P. SCHMIT, P-P. BALON, R. TIMMERMANS, B. BIREN) et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 2 - Approbation du plan stratégique et du contrat de gestion 2023-2025 en ce compris les prévisions financières
- Emet 25 votes positifs sur le point 3 - Remplacement d'un administrateur démissionnaire
- Emet 25 votes positifs sur le point 4 - Divers

de l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX FINANCES qui se tiendra le 21 décembre 2022, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

- Emet 25 votes positifs sur le point 1 - mise en conformité des statuts au Code des Sociétés et Associations et modifications diverses
- Emet 25 votes positifs sur le point 2 - Divers

de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire d'IDELUX FINANCES qui se tiendra le 21 décembre 2022, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

Décide de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX FINANCES, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 21 décembre 2022.

21. Intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique et extraordinaire du 21 décembre 2022

Le Conseil communal :

Vu le courrier du 18 novembre 2022 d'IDELUX PROJETS PUBLICS, relatif à la convocation aux assemblées générales stratégique et extraordinaire de l'Intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS, qui se tiendront le 21 décembre 2022 à 9h30 à Libramont ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1 et L1532-1§2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 26, 28 et 30 des statuts de l'Intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après discussion

- Emet 21 votes positifs et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2022
- Emet 21 **abstentions** (V MAGNUS, C. LECOMTE, K. MITRI, D. LAFORGE, A. LAMESCH, A-C. GOFFINET, J-M. TRIFFAUX, M. SAINLEZ, L. TURBANG, H. MANIGART, P. KIAME, M. BLEROT, M. KERGER, R. GIGI, P. LANDRAIN, P. SCHMIT, P-P. BALON, R. TIMMERMANS, B. BIREN) et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 2 - Approbation du plan stratégique et du contrat de gestion 2023-2025 en ce compris les prévisions financières
- Emet 25 votes positifs sur le point 3 - Divers

inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX PROJETS PUBLICS qui se tiendra le 21 décembre 2022, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

- Emet 21 votes positifs et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 1 - Modifications des statuts : mise en conformité des statuts au code des sociétés et associations et modifications diverses
- Emet 21 votes positifs et 4 **abstentions** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 2 - Dissolution des secteurs 'vallée de l'Attert' et 'Marche 'Dispatching touristique et culturel'
- Emet 25 votes positifs sur le point 3 - Divers

inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire d'IDELUX PROJETS PUBLICS qui se tiendra le 21 décembre 2022, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

Décide de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2022.

22. Intercommunale IDELUX EAU : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 21 décembre 2022

Le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 18 novembre 2022, par l'Intercommunale IDELUX EAU aux fins de participer à l'assemblée générale stratégique de cette Intercommunale, qui se tiendra le 21 décembre 2022 à 09h30 (accueil à partir de 9h00) au Libramont Exhibition & Congress, rue des Aubépines n°50 à 6800 Libramont ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1 et L1532-1 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX EAU ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après discussion,

- *Emet 21 votes positifs et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022*
- *Emet 21 **abstentions** (V MAGNUS, C. LECOMTE, K. MITRI, D. LAFORGE, A. LAMESCH, A-C. GOFFINET, J-M. TRIFFAUX, M. SAINLEZ, L. TURBANG, H. MANIGART, P. KIAME, M. BLEROT, M. KERGER, R. GIGI, P. LANDRAIN, P. SCHMIT, P-P. BALON, R. TIMMERMANS, B. BIREN) et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 2 - Approbation du plan stratégique et du contrat de gestion 2023-2025 en ce compris les prévisions financières*
- *Emet 25 votes positifs sur le point 3 - Fixation du montant de la cotisation 2023 pour les missions d'assistance aux communes (art.18 des statuts)*
- *Emet 25 votes positifs sur le point 4 - Divers*

inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX EAU qui se tiendra le 21 décembre 2022 à Libramont, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes :

Décide de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX EAU, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 21 décembre 2022.

23. Intercommunale IDELUX ENVIRONNEMENT : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 21 décembre 2022

Le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 18 novembre 2022, par l'Intercommunale IDELUX ENVIRONNEMENT aux fins de participer à l'assemblée générale stratégique de cette Intercommunale qui se tiendra le 21 décembre 2022 à 09h30 (accueil à partir de 09h00) au Libramont Exhibition & Congress, rue des Aubépines n°50 à 6800 Libramont ;

Vu les articles L1523-2, L1523-12, L1523-13 § 1, et L1532-1 § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX ENVIRONNEMENT ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après discussion,

- *Emet 25 votes positifs sur le point 1 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale stratégique du 22 juin 2022*

- Emet 21 **abstentions** (V MAGNUS, C. LECOMTE, K. MITRI, D. LAFORGE, A. LAMESCH, A-C. GOFFINET, J-M. TRIFFAUX, M. SAINLEZ, L. TURBANG, H. MANIGART, P. KIAME, M. BLEROT, M. KERGER, R. GIGI, P. LANDRAIN, P. SCHMIT, P-P. BALON, R. TIMMERMANS, B. BIREN) et 4 votes **négatifs** (R. GAUDRON, V. WAGNER, G. FROGNET, M. LAQLII) sur le point 2 - Approbation du plan stratégique et du contrat de gestion 2023-2025 en ce compris les prévisions financières
- Emet 25 votes positifs sur le point 4 - Divers

inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX ENVIRONNEMENT qui se tiendra le 21 décembre 2022 à 09h30 à Libramont, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

Décide de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale IDELUX ENVIRONNEMENT, le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 21 décembre 2022.

24. Intercommunale VIVALIA : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2022

Monsieur MAGNUS – On vous a envoyé - je voudrais vous le lire car je pense que c'est important - l'approbation du PV, la prolongation du Plan stratégique 2020-2022, et l'approbation du budget 2023 de Vivalia. Nous avons eu une réunion il y a 2-3 jours avec l'ensemble des bourgmestres de l'arrondissement, et d'autres personnes du Collège qui souhaitaient venir, avec Maître BOURTEMBOURG. Il s'est étonné de cette demande de prolongation et il nous dit que ce n'est pas possible, ce n'est pas normal. Je ne vais peut-être pas tout lire, mais en tout cas ce que je trouve intéressant, c'est que sa motivation est véritablement de dire qu'après trois ans il faut revoir cela. Ce n'est donc absolument pas logique ni légal de prolonger le délai. Il dit ceci dans un de ses attendus que je trouve particulièrement intéressant :

« Attendu que la préparation et l'adoption d'un plan stratégique sont d'autant plus indispensables que le Vice premier ministre et le Ministre des Affaires Sociales et de la Santé publique ont présenté en début d'année un plan de réforme de l'organisation et du financement des hôpitaux. Tandis que le financement s'oriente vers un forfait all-in par pathologie sur base des coûts justifiés ou les activités liées aux soins ; que la réforme entend stimuler et harmoniser l'hospitalisation de jour.

Attendu que l'intercommunale ne peut plus suivre la stratégie relative à l'implantation d'un hôpital sur le site d'Houdemont, et les dépenses considérables consenties chaque année dans ce but, sans tenir compte des évolutions relatives au financement des hôpitaux, en reproduisant un plan stratégique qui ne tenait aucun compte de telle évolution et n'évaluant même pas la réalisation du projet précédent.

Le Collège propose au Conseil communal de s'opposer à la reconduction du Plan stratégique, au report de l'adoption d'un nouveau Plan stratégique à l'Assemblée générale de juin 2023, et au projet de budget présenté à l'Assemblée générale. »

Tous les Collèges de l'ensemble des communes de l'arrondissement vont voter cette même décision, avec la même argumentation puisqu'elle provient de notre avocat. Voilà ce que je voulais dire d'emblée par rapport à ce point qui est au combien important pour notre commune, comme nous le savons tous depuis quelques années maintenant et sur lequel nous avons toujours pu avoir – nous pouvons tous en être fiers – une unanimité.

Monsieur GAUDRON – En effet on ne peut que suivre la position du Collège et il est surprenant que Vivalia fasse cette proposition. J'ai trouvé encore plus surprenant, puisque pour le Plan stratégique on pourrait encore un petit peu comprendre qu'ils aient la volonté de mettre la patte du nouveau Directeur général dedans, mais il n'empêche que ce n'est pas légal, comme Maître BOURTEMBOURG nous l'a rappelé. Il faut clairement prendre les mesures proposées par les Collèges de l'arrondissement d'Arlon. Mais je trouve beaucoup plus surprenant encore que même l'évaluation elle-même du Plan stratégique n'a pas été réalisée, puisque c'est vraiment faire l'état des lieux de ce qu'il s'est passé. Si une intercommunale de la taille de Vivalia n'est pas capable d'évaluer son action, et ce qu'elle a fait sans le cadre d'un Plan stratégique, ça me fait vraiment très peur sur le management de cette intercommunale.

Monsieur SAINLEZ – Personnellement ces dernières semaines, vu les rencontres de la pré-AG, ce qu'on y a entendu, ce qu'on peut lire, je ne sais pas si nous sommes à un carrefour, un rond-point ou une voie sans issue, mais on est à un moment. Il y a quelque chose qui se passe d'assez important, et je pense que ça vaut peut-être la peine de donner deux-trois mots à ce sujet-là.

Vous avez dit « pas de Plan stratégique 2023-2025 ». Ils ont attaché la lettre du Ministre COLLIGNON, mais c'est quand même dommage car nous avons eu un Plan stratégique 2020-2022, et plein de choses ont été annoncées pour 2023. Mais nous n'avons pas de Plan stratégique 2023, donc on ne sait pas. Et on ne sait pas dans les années. Je pense que c'est l'année la plus importante pour l'intercommunale Vivalia pour le projet qu'ils veulent pousser de centre-sud pour les centres hospitaliers, pour ce qu'ils appellent maintenant les centres de soins de proximité – le vocabulaire change tous les trois mois. On a donc un changement vraiment important, un nouveau Directeur général qui communique un peu plus, je pense. Il faut quand même reconnaître cela. Mais on ne sait pas où on va, et c'est vraiment embêtant car même pour ceux qui sont pour le site d'Houdemont ne savent pas vraiment où ça va, et ceux qui sont contre, comme nous, ne savent pas non plus où cela va. Ce n'est pas caricatural de le dire, il l'avoue lui-même dans les documents, à demi-mot.

Je me suis dit que j'allais rédiger des questions en pré-AG au secrétariat et au président de l'intercommunale, dont une question est une demande « *Écoutez Monsieur le Directeur général, dans toute l'étude d'incidences de Vivalia 2025 du permis de Houdemont, vous nous parlez du rapport DELOITTE* ». À chaque fois qu'il y a une question sur la polyclinique et le devenir des sites, cela est abordé dans le rapport DELOITTE. J'ai donc demandé par écrit à Monsieur le Directeur général, via Monsieur le secrétaire de l'intercommunale, pour avoir une copie du rapport DELOITTE. La réponse a été, et je vous la partage aujourd'hui car je l'ai eue très récemment « *Le document a été commandité par l'ancienne direction générale il y a plus de deux ans et doit être actualisé pour discussion avec les communes* ». Donc on ne sait pas, je ne pas plus avancé. J'ai posé des questions par rapport au budget 2023, notamment au niveau des travaux, parce qu'il y a eu des travaux consommés sur l'hôpital d'Arlon pour 2022 mais je ne sais pas à quoi ils correspondent. J'espère donc avoir la réponse de Monsieur LESPAGNARD la semaine prochaine.

Dans la pré-AG de Vivalia, il était question du budget 2023 ; et là dans ce budget il y a une ou deux réponses liées au Plan stratégique mais il faut vraiment aller les chercher. Sachez juste que pour le budget présenté, celui-ci a été présenté en déficit net sur le total de Vivalia – hôpitaux, maisons de repos, crèches, etc. 5,8 millions d'euros de déficit net pour Vivalia, dont 2,4 millions pour les hôpitaux. Ce déficit de 5,8 millions d'euros tient déjà compte de mesures prises en compte par Vivalia, à hauteur de 4,7 millions d'euros. Il y a déjà des mesures prises en compte, dont ce qu'ils appellent dans la présentation de la directrice financière de Vivalia, un cost cutting – on coupe dans les coûts – notamment à hauteur de 1 million d'euros. Également des points importants – je pense qu'il y aura des discussions syndicales assez animées dans le futur chez Vivalia, encore plus demain qu'aujourd'hui – comme le remplacement des personnes sur le départ ou pensionnées, notamment pour l'administratif, et la suppression d'un congé réglementaire.

La cotisation de responsabilisation de Vivalia sur le total dont on a parlé est de 3 millions en 2021, et chiffrée à 16 millions en 2028. Pour vous donner un ordre d'idée, le pourcentage de statutaires aux CSL est de 44 % ; le CHA, 29 % ; et Marche, 17 %. Forcément, le déséquilibre est tel que ça joue de manière très déséquilibrée au niveau des cotisations de responsabilisation. Ce qui donne sur le plan financier un déficit net à partir de 2027-2028 de 10 millions d'euros, très largement impacté par la cotisation de responsabilisation et qui est conclu par une dégradation grave des hôpitaux et de Vivalia en particulier.

Pour ce qui est du budget investissement travaux, sont budgétés 36 millions d'euros de travaux pour 2023, dont 20 millions d'euros pour Houdemont. Ce sont des budgets mais la plus grande part du budget d'investissement travaux en 2023 de Vivalia, c'est Houdemont ... les CSL avec Virton, c'est 2 millions d'euros. On nous dit qu'on exagère avec les chiffres à Arlon, je ne sais pas si c'est Arlon qui exagère avec les chiffres ou si ce sont les chiffres qui exagèrent les faits. Mais j'ai aussi calculé qu'en moyenne, de 2015 à 2018, Vivalia a réalisé 12 % de ses budgets en investissements. Sur tout ce qui a été budgété comme travaux, ils ont réalisé 12 %. C'est quand même très faible. Pour les communes nous sommes aux alentours des 50-60 % (cela dépend des communes). De 2015 à 2018, 22 millions d'euros de projets ont été budgétés aux CSL entre 2015 et 2018, et 2,8 millions d'euros ont été réalisés. Faites le ratio mentalement, 2,8 millions divisés par 22 millions, sur 5 années budgétaires, je pense que vous avez déjà une bonne partie des réponses à vos questions.

Donc on ne sait pas, mais ce que l'on sait ne nous rassure pas.

Monsieur MAGNUS - Il y a deux points 24, le point 24 et le point 24.1, les deux étant évidemment liés. Pour le point 24, nous sommes d'accord de votre non pour les trois points. Et pour le 24.1, nous sommes d'accord d'envoyer la lettre de BOURTEMBOURG aux différentes autorités, et nous serons suivis par l'ensemble des bourgmestres de l'arrondissement.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la convocation adressée ce 18 novembre 2022 par l'Association 'Intercommunale VIVALIA aux fins de participer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 décembre 2022 à 18h30 au CUP de Bertrix, route des Ardoisières, 100 à 6880 Bertrix ;

Vu les articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Association intercommunale VIVALIA ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Vu l'Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale VIVALIA, qui se tiendra le 20 décembre 2022 :

Assemblée générale ordinaire :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022***
- 2. Prolongation du Plan stratégique 2020-2022 et approbation du budget 2023 de VIVALIA***
- 3. Démission/nomination d'Administrateur***

Considérant que les précédentes discussions au sein de l'Assemblée générale proposées continuent à se situer dans la perspective d'une restructuration de l'intercommunale ;

Que la Ville d'Arlon est en désaccord avec les organes de direction de l'intercommunale quant aux projets de restructuration de celle-ci ;

Décide :

1. ***De voter CONTRE l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2022***
2. ***De voter CONTRE la prolongation du Plan stratégique 2020-2022 et approbation du budget 2023 de VIVALIA***
3. ***De voter CONTRE la démission / nomination d'Administrateur.***

de charger le Collège des Bourgmestres et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération, et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'assemblée générale ordinaire.

A la demande de M. MITRI, Echevin, décide que l'on adresse la position de la Ville à tous les Bourgmestres des communes de l'arrondissement (Messancy, Aubange, Attert, Martelange) ainsi qu'à Virton.

24.1. Dossier VIVALIA : plan stratégique et projet de budgets - point complémentaire au point 24.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la convocation à l'assemblée générale de l'intercommunale Vivalia du 20 décembre 2022 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment ses articles L1523-11 à L1523-14 ;

Attendu que selon l'article L1523-13, § 4, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour 3 ans, identifiant chaque secteur d'activité et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les 3 années suivantes ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité ;

Que selon l'alinéa 3 de la même disposition, le projet de plan est établi par le conseil d'administration et présenté, le cas échéant, à l'occasion des séances préparatoires, aux délégués communaux, s'il échet, aux délégués provinciaux et de CPAS, aux échevins concernés, éventuellement en présence de membres du management ou du conseil d'administration; qu'il est ensuite débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'assemblée générale ;

Attendu que le plan est soumis à une évaluation annuelle lors de la seconde assemblée générale (CDLD, art. L1523-13, § 4, alinéa 5) ;

Considérant que le 15 novembre 2022, le conseil d'administration de l'intercommunale Vivalia a décidé de prolonger le plan stratégique 2020-2022 pour une année complémentaire en excipant d'un courrier envoyé à la Région wallonne le 18 octobre 2022 sollicitant l'accord de prolonger d'une année le plan stratégique en cours et de proposer une troisième évaluation de ce plan à l'assemblée générale de décembre 2022 et de proposer un plan 2024-2026 à l'assemblée générale de 2023 ;

Attendu que les termes du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, s'agissant du plan stratégique, sont impératifs ; que l'assemblée générale doit nécessairement avoir à son ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour 3 ans ;

Attendu qu'il ne peut être dérogé à cette obligation d'autant qu'il n'existe pas, en l'espèce, de circonstance de force majeure rendant impossible la préparation d'un plan stratégique ;

Attendu qu'il n'est pas plus possible de déroger à l'obligation de procéder à une évaluation annuelle du plan stratégique ;

Attendu qu'il existe, à l'évidence, un lien entre le plan stratégique et le budget dès lors que le plan stratégique doit inclure, notamment « un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activité » ;

Attendu que des budgets qui ne s'appuient pas sur un plan stratégique ne peuvent, en aucune manière, être approuvés ;

Attendu que la préparation et l'adoption d'un plan stratégique sont d'autant plus indispensables que le vice-premier ministre et le ministre des affaires sociales et de la santé publique ont présenté, en début d'année, un plan de réforme de l'organisation et du financement des hôpitaux ;

Attendu que le financement s'oriente vers un forfait « all-in » par pathologie, sur la base des coûts justifiés pour les activités liées aux soins; que la réforme entend stimuler et harmoniser l'hospitalisation de jour;

Attendu que l'intercommunale ne peut plus suivre la stratégie relative à l'implantation d'un hôpital sur le site d'Houdemont et les dépenses considérables consenties chaque année dans ce but sans tenir compte des évolutions relatives au financement des hôpitaux, en reproduisant un plan stratégique qui ne tenait aucun compte de telles évolutions en n'évaluant même pas la réalisation du plan précédent ;

À l'unanimité,

Décide de s'opposer à la reconduction du plan stratégique, au report de l'adoption d'un nouveau plan stratégique à l'assemblée générale de juin 2023 et aux projets de budgets présentés à l'assemblée générale.

25. MARCHE CONJOINT : Mobilité active – Fonds d'impulsion communal – Liaison Sesselich Wolkrange. Approbation de la convention de marché conjoint avec la commune de Messancy.

Monsieur MITRI – Nous vous proposons un marché conjoint de mobilité piétonne et cycliste pour un fond d'impulsion communal qui est initié par la province. Il a été lancé par la province, qui a invité les communes par arrondissement à en bénéficier. Après réunion avec les responsables des communes de notre arrondissement, nous avons établi des liaisons transcommunales pour favoriser et réaliser des projets de mobilité transcommunale par arrondissement. Entre Arlon et Messancy, un projet a été décidé : prendre la rue Marie-Delcourt comme un moyen de mobilité douce entre Arlon et Wolkrange. Cela éviterait de prendre la rue d'Arlon qui est la rue principale de Sesselich.

Il faut évidemment établir un marché pour ce projet et un auteur de projet. Un accord entre Messancy et Arlon a été établi pour qu'eux prennent la responsabilité de la désignation de l'auteur de projet. C'est le service de la commune elle-même qui sera l'auteur de projet à travers cette convention.

Les travaux pour Arlon sont de 318.000 €, et concerne le trajet d'Arlon en passant par Sesselich, qui est de 1.060 m sur 2.410 m au total. Ce projet sera réalisé pour les piétons, cyclistes et voies agricoles des propriétaires riverains, avec un frais afférant pour honoraires d'auteur de projet à 5 %, et 2 %

pour le suivi. Le total pour le suivi et frais afférant à la convention est de 22.260 €. Nous vous proposons la convention ci-jointe et ce qui est établi entre les communes de Messancy et d'Arlon.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Considérant que la Ville d'Arlon, conjointement à la commune de Messancy va introduire une demande de subside à la Province pour le Fonds d'Impulsion Communal;

Considérant que ce subside doit être utilisé, en ce qui concerne les projets de mobilité, pour des réalisations transcommunales par arrondissement;

Considérant que pour la liaison entre Arlon et Messancy, c'est la rue Marie Delcourt qui a été choisie, afin de permettre aux cyclistes et piétons de passer de Sesselich à Wolkrange sans emprunter la rue d'Arlon;

Considérant que cette liaison fait partie du réseau communal cyclable identifié dans le Plan Communal de Mobilité d'Arlon et plus précisément dans les liaisons ville-village de priorité 3;

Considérant qu'il a une longueur totale de 2.410 mètres environ, dont 1.060 mètres sont situés sur le territoire de la Ville d'Arlon;

Considérant que l'estimation des travaux pour la partie à charge de la Ville d'Arlon s'élève à 262.809,92 € hors TVA, soit 318.000,00 € TVAC;

Considérant que, dès lors, une convention de marché conjoint est envisagée entre la Ville d'Arlon et la commune de Messancy;

Considérant que par cette convention, la Ville d'Arlon désignerait le service Auteur de projet de la commune de Messancy pour la réalisation d'un projet relatif à la création d'une liaison cyclo-piétonne entre Sesselich et Wolkrange;

Considérant que les frais afférents à cette convention s'élèvent à 5% pour les honoraires d'auteur de projet et 2% pour le suivi, le contrôle et la surveillance des travaux. A ce stade, ceux-ci s'élèvent donc au montant estimé de 18.396,69 € hors TVA, soit 22.260,00 € TVAC;

Considérant que la convention prévoit que la Ville d'Arlon devra inscrire, en temps voulu, au budget communal, le montant à sa charge;

À l'unanimité,

Décide,

Article 1er : *D'approuver la convention de marché conjoint entre la Ville d'Arlon et la commune de Messancy par laquelle la Ville d'Arlon désignerait le service Auteur de projet de la commune de Messancy pour la réalisation d'un projet relatif à la création d'une liaison cyclo-piétonne entre Sesselich et Wolkrange.*

Article 2 : *De prévoir, en temps voulu, au budget communal, le montant à charge de la Ville.*

26. Travaux Communaux : Collecteur d'eaux usées de Sterpenich phase 2 - remplacement de l'égouttage rues Sainte-Aldegonde et de Steinfort et reprise du Rosenberg. Approbation des travaux et de la participation communale par la souscription de parts au capital d'Idelux Eau.

Monsieur MITRI – C'est aussi la convention habituelle dans ce genre de travaux pour le collecteur d'eaux de Barnich-Sterpenich, qui en est à la deuxième phase correspondant à la construction du collecteur de Sterpenich qui va prendre les eaux usées du village de Sterpenich et les amener à la station d'épuration de l'autre côté de la frontière au Luxembourg, qui est invité à l'inauguration il n'y a pas longtemps. Le deuxième point consiste aussi dans l'égouttage de Steinfort, Sainte-Aldegonde et Rosenberg. Le renouvellement de 100 mètres de conduites de distribution d'eau au Rosenberg aussi.

Tout cela représente un projet très important puisque le montant investi par la SPGE et qui est confié à IDELUX et la SWDE pour ces égouttages monte à 2.290.000 €, répartis pour la collecte des eaux à 1.424.000 € et pour l'égouttage à 818.000 €. La participation de la Ville pour sa part de 42 % en ce qui concerne l'égouttage, puisque les collecteurs sont à 100 % à charge de la SPGE. La participation d'Arlon sera réalisée à 42 % par la souscription de par la catégorie F au capital IDELUX EAU.

Monsieur MAGNUS – Un montant de 343.964 € sur 20 ans.

Monsieur TIMMERMANS – Nous avons parlé au départ qu'une voie lente viendrait au-dessus de ce collecteur. Où en est-on ? Et la voie lente qui devait relier Barnich et l'école, et Sterpenich et l'école, on ne voit toujours pas de trace de travaux. Ça fait quand même longtemps que l'école est en place.

Monsieur MITRI - C'est vrai que ce projet persiste. Idelux est justement en charge de discuter avec les riverains pour tracer cette voie. On a eu très difficile à convaincre les riverains pour le choix du type de tracé parce que tous ne sont pas d'accord de céder la propriété pour ce qui est nécessaire. Actuellement, ça a pris tellement de temps que nous n'osons pas, avec le Collège, nous prononcer sur un timing réel pour la réalisation de ce projet. Mais le projet est maintenu et on avance étape par étape pour commencer à réaliser le tracé Sterpenich-école. Ensuite, le plus difficile, de l'école jusqu'à Barnich car on passera forcément par une expropriation.

Monsieur TIMMERMANS – Cette voie lente là était quand même une charge d'urbanisme préalable à la construction de l'école, si je me rappelle bien.

Monsieur MITRI – Ce n'était pas une charge d'urbanisme.

Monsieur TIMMERMANS – C'était une imposition de l'urbanisme.

Monsieur MITRI - Il n'y avait pas de subside mais c'était une nécessité pour la création de cette liaison à mobilité douce entre l'école, Barnich et Sterpenich. On espère que ce sera encore réalisé durant cette législature. Nous avons de bonnes raisons de croire à ça.

Monsieur TRIFFAUX - Si on avait conditionné la construction de l'école à la réalisation préalable des liaisons piétonnes, vous voyez où on en serait.

Monsieur MITRI - C'est une liaison piétonne très importante.

Monsieur MAGNUS - Le problème est les cultivateurs qui ne veulent pas vendre. Il faut donc lancer les procédure d'expropriation, on a tout essayé mais ils ne veulent pas.

Monsieur MITRI - La procédure d'expropriation risque d'être plus lente que les essais que l'on est en train de faire pour avoir l'accord des cultivateurs. Maintenant, pour le tracé entre l'école et Sterpenich, on a beaucoup de raisons de croire que ça peut encore aller pendant cette législature.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu le contrat d'agglomération puis le contrat d'égouttage approuvés par le Conseil communal en date du 11 juin 2010 et signé par toutes les parties le 19 juillet 2010, et plus particulièrement la décision de souscrire les parts au capital de l'organisme d'épuration agréé A.I.V.E à concurrence du montant de la quote-part financière communale ;

Vu le contrat de gestion signé le 22 juin 2017 par le Gouvernement Wallon d'une part et les représentants de la SPGE d'autre part ;

Considérant que la SPGE a reçu la mission de réaliser l'assainissement public sur le territoire wallon et notamment de participer à la réalisation des travaux d'égouttage prioritaire ;

Considérant qu'aux termes du contrat d'égouttage susvisé, il appartient à l'Organisme d'Assainissement Agréé (IDELUX Eau) d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'égouttage prioritaire pour le compte de la SPGE, soit la conception des ouvrages, les études, l'attribution et la notification du marché, la direction et la surveillance du chantier, le contrôle du respect de la loi sur les marchés publics ;

Considérant que l'assainissement des villages d'Autelbas, Barnich et Sterpenich a été scindé en trois phases : la première phase a été réceptionnée provisoirement le 10 juin 2022, la seconde phase concerne le présent dossier et la troisième phase (projet prévu pour le printemps 2023) a pour objet la reprise des eaux usées de Barnich et Autelbas ;

Considérant que le présent marché concerne les travaux suivants :

- 1. la construction du collecteur de Sterpenich phase 2 s'inscrivant dans le programme des travaux 2010-2014 de la SPGE et devant permettre d'acheminer les eaux usées du village de Sterpenich vers la station d'épuration existante de l'Eisch (sise au nord de la zone du Rosenberg) ;*
- 2. l'égouttage des rues de Steinfort, Sainte Aldegonde et du Rosenberg : les réseaux d'égouttage existants sont très vétustes et aboutissent dans des fossés le long de ces rues. Les travaux consistent au renouvellement complet de ces réseaux avec rebranchement des raccordements particuliers. Ces tronçons d'égouttage seront repris via le collecteur et la chambre de refoulement ;*
- 3. le renouvellement de 100 mètres de conduite de distribution d'eau au Rosenberg. La conduite existante est située en accotement de voirie. L'ensemble du projet permettra la mise à neuf de la conduite et le remplacement des raccordements particuliers obsolètes ;*

Considérant que la construction du collecteur d'eaux usées de Sterpenich – Barnich – Autelbas fait partie du programme d'investissement 2017-2021 de la SPGE, approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 7 septembre 2017 ;

Considérant que la partie égouttage de ce dossier est inscrite au Plan d'Investissement Communal 2019-2021 de la Commune d'Arlon ;

Considérant que ces deux dossiers sont étudiés conjointement par le bureau d'études IDELUX Eau, également en charge de l'étude du renouvellement de la distribution d'eau pour compte de la SWDE. Ces travaux feront, dès lors, l'objet d'un dossier conjoint ;

Considérant que les pouvoirs adjudicateurs sont la SWDE pour le volet distribution d'eau et IDELUX Eau pour les volets collecteur et égouttage ;

Considérant que le pouvoir adjudicateur pilote est IDELUX Eau qui se chargera de l'attribution du présent marché ;

Vu le cahier des charges n°16-A-011 P2 (SPGE-IE/22-2564) relatif à ce marché établi par IDELUX Eau, pour le montant global estimé de 2.290.629,50 € HTVA réparti comme suit :

- travaux de collecte des eaux usées estimés à 1.424.029,00 € hors TVA, à charge de la SPGE ;
- travaux d'égouttage estimés à 818.964,00 € hors TVA financés par la SPGE - la participation communale sera fixée ultérieurement sur base du montant hors TVA des travaux (décompte final) sous forme de souscription de parts, et ce, en référence au contrat d'égouttage ;
- travaux de distribution d'eau estimés à 47.636,50 € à charge de la SWDE ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte et que les critères de sélection qualitative et d'attribution (prix) sont définis dans le cahier spécial des charges ;

Vu la décision du Conseil d'Administration d'IDELUX Eau du 16 septembre 2022 approuvant le marché conjoint, le cahier spécial des charges, les conditions, le mode de passation, les plans et l'estimation au montant global de 2.290.629,50 € hors TVA dont 2.242.993 € hors TVA à charge de la SPGE pour les parties égouttage et collecte ;

Considérant qu'à ce stade, la **participation communale aux travaux d'égouttage** est fixée à 42% du montant hors TVA des travaux (décompte final) sous forme de souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'organisme d'assainissement, et ce, en référence au contrat d'égouttage ;

Considérant que la présente décision a donc, à ce stade, une incidence financière pour la Ville d'Arlon d'un montant estimé de 343.964,88 € HTVA (42 % du montant estimé HTVA des travaux d'égouttage) sous forme de parts sociales au capital d'IDELUX Eau et que, conformément à l'article L 1124-40 §1,4° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 30 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 06 décembre 2022 et joint en annexe

À l'unanimité,

Décide

Article 1er : D'approuver les travaux de pose du collecteur d'eaux usées de Sterpenich – Barnich – Autelbas (phase 2 : Sterpenich), d'égouttage des rues Sainte-Aldegonde et de Steinfort, et de renouvellement de la distribution d'eau au Rosenberg tels que décrits dans le cahier spécial des charges n°16-A-011 P2 (SPGE-IE/22-2564) établi par l'auteur de projet, IDELUX EAU. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé de ce marché s'élève à 2.290.629,50 € HTVA réparti comme suit :

- travaux de collecte des eaux usées estimés à 1.424.029,00 € hors TVA, à charge de la SPGE ;
- travaux d'égouttage estimés à 818.964,00 € hors TVA financés par la SPGE - la participation communale sera fixée ultérieurement sur base du montant hors TVA des travaux (décompte final) sous forme de souscription de parts, et ce, en référence au contrat d'égouttage ;
- travaux de distribution d'eau estimés à 47.636,50 € à charge de la SWDE.

Article 2 : D'approuver la participation communale à cet investissement, au travers de la souscription de parts de la catégorie F au capital d'IDELUX EAU, fixée suivant l'article 5§3 du contrat d'égouttage à 42 % du montant HTVA des travaux (sur base du décompte final) et au montant estimé de 343.964,88 € HTVA.

27. Marché de fournitures - Aménagement d'une plaine de jeux à l'espace Milan.

Madame LAMESCH – On se trouve ici à l'Espace Milan et comme vous le savez sans doute, nous venons d'avoir une très bonne nouvelle puisque la ville est lauréate d'un appel à projet « Maillage vert et bleu ». Donc elle vient d'obtenir un subside d'un peu plus de 687.000 €, avec un taux de subsidiation de 80 % pour réaliser ce projet. Évidemment je suis persuadée que c'est dû à la qualité du projet et au travail de tous ceux qui ont participé, notamment les équipes de la ville et particulièrement de notre éco-conseiller, d'Idelux Projets Publics également comme assistance en maîtrise d'ouvrage et de l'auteur de projet qui a été désigné.

Ce très beau subside va nous permettre de concrétiser sur ce lieu la politique du Collège qui est vraiment d'accompagner la croissance du centre urbain et la densification par la création et la valorisation d'espaces verts de qualité, qui sont vraiment très importants pour la qualité de vie de tous nos citoyens.

Ça a trois objectifs : c'est tout d'abord de mettre à disposition des espaces naturels de qualité qui se trouvent dans ce cas-ci à proximité d'un noyau assez peuplé, puisqu'on a toute l'ancienne Caserne Callemeyn qui a été rénovée en appartement, donc de l'habitat ; également l'école Henallux, donc tous ses étudiants et professeurs, avec la population qui est autour. C'est aussi d'accroître la résilience de la commune face aux changements climatiques, notamment aux risques d'inondation et à la lutte contre les îlots de chaleur. Enfin, c'est de développer des lieux de biodiversité. On se trouve sur un futur parc d'une taille importante qui est d'à peu près 8 hectares. Il y a déjà pas mal de qualité au niveau de la biodiversité, notamment parce qu'il offre déjà le gîte et le couvert à un grand nombre d'insectes notamment pollinisateurs, mais aussi des oiseaux et du petit gibier qui va s'aventurer jusqu'à l'arrière des maisons.

L'objectif de ce projet est de pérenniser ce qui existe et de développer des choses en matière de biodiversité, de trame verte et de trame bleue. J'aurai l'occasion de vous en parler plus en détails quand nous viendrons avec un avant-projet courant 2023. Nous avons aussi un projet de toiture

végétalisée au niveau du bloc Milan. On est en train de terminer et on va faire la réception provisoire la semaine prochaine. Les choses avancent donc bien, il y a déjà des choses qui ont été mises en place, et on va poursuivre.

Comme je le disais, un des objectifs de ce parc est de favoriser l'accès à la nature. D'ailleurs, si je reprends les termes de l'appel à projets, ce n'est pas de travailler sur des sanctuaires de nature, mais vraiment de favoriser l'accès et d'amener à une certaine sensibilisation à la richesse de notre environnement naturel et de la biodiversité. On va le faire de différentes façons : il va y avoir un certain nombre de cheminements qui va être créé ; des éléments sportifs qui vont permettre la pratique du sport libre – il y en a déjà au travers des agrès de fitness ; un parc canin, qui je pense correspond à une demande importante car nous n'en avons pas encore sur Arlon ; également des éléments récréatifs et conviviaux - on a une zone de pique-nique qui a été installée.

On se trouve ici dans une première phase qui est la première phase d'aménagement d'une plaine de jeux. Elle va comporter une zone avec des modules pour des enfants de 2 à 5 ans. On a choisi de l'aménager dans du sable, pour avoir cet aspect ludique du sable dans lequel les enfants pourront jouer. On reste aussi au travers cette plaine de jeux dans la thématique de la biodiversité et des insectes pollinisateurs notamment. Les agrès prévus sont d'abord un village des abeilles, qui prévoit un agrès d'escalade, un pont suspendu, un toboggan, etc. une balançoire, un module à escalader en forme de chenille, un jeu de sable et des jeux à ressorts.

L'ensemble de ces éléments correspond à un montant global estimé de 99.000 € TVAC. On vous propose de passer ce marché par procédure négociée sans publication préalable, avec consultation d'au moins trois opérateurs économiques.

Monsieur TRIFFAUX – Les jeux de sable sont souvent sujets à avoir des déjections canines et autres. Est-ce que vous prévoyez une petite clôture ou quelque chose autour de cet espace pour faire comprendre aux propriétaires d'animaux qu'ils ne doivent pas aller par-là ?

Madame LAMESCH – On prévoit une petite bordure mais on ne va pas mettre une clôture plus importante dans un premier temps puisque ça doit rester accessible aux enfants. Il est vrai qu'on pourrait le prévoir si on se rend compte qu'il y a peut-être ce genre d'abus. On espère que le parc canin va peut-être amener aussi une forme de solutions à cela. Mais vous avez raison, c'est toujours un risque.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 140.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de l'espace Milan à Arlon, il est proposé d'installer une plaine de jeux dans le sable sur une zone d'environ 20m x 15m dont la thématique serait la biodiversité ;

Considérant que le marché comprend la fourniture et le placement des modules suivants, adaptés aux enfants âgés de 2 à 5 ans :

- 1. Un « village des abeilles »*
- 2. Une balançoire « double »*
- 3. Un module à escalader de type « chenille »*
- 4. Un jeu de sable « style chercheur d'or »*
- 5. Deux jeux à ressorts « en forme d'insectes » ;*

Vu le cahier des charges N° MF-PNSPP/22-2535 relatif au marché "Aménagement d'une plaine de jeux à l'espace Milan" dont le montant estimé s'élève à 81.818,18 € hors TVA ou 99.000,00 € TVA 21% comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable avec consultation d'au moins 3 opérateurs économiques ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 764/725-54/2021/20217053 et qu'il devra être inscrit au budget initial 2023 ;

Considérant que la présente décision a une incidence financière d'un montant global estimé à 81.818,18 € HTVA, et que, conformément à l'article L 1124-40 §1,3° du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de la Directrice financière est obligatoirement sollicité ;

Vu la demande d'avis de légalité adressée à la Directrice financière en date du 30 novembre 2022 ;

Vu l'avis réservé rendu par la Directrice financière en date du 06 décembre 2022 et joint en annexe ;

À l'unanimité,

Décide

Article 1er : *D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/22-2535 et le montant estimé du marché "Aménagement d'une plaine de jeux à l'espace Milan". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 81.818,18 € hors TVA ou 99.000,00 € TVA 21% comprise.*

Article 2 : *De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation d'au moins 3 opérateurs économiques.*

Article 3 : *De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 764/725-54/2021/20217053 et qui devra être inscrit au budget initial 2023.*

28. Opération de rénovation urbaine de l'hypercentre : projet d'arrêté de subvention et convention relatifs à des travaux d'aménagement du Parc Gaspar

Madame LAMESCH – Cette fois nous sommes au parc Gaspar, nous avons sollicité un subside de rénovation urbaine pour différents éléments, essentiellement pour modifier et améliorer l'éclairage du parc, du mobilier urbain et des plantations. C'était un montant estimé de 68.000 € TVAC. Nous avons reçu le projet d'arrêté ministériel pour ce subside de 80 % qui est de 55.000 €. On vous demande d'approuver ce projet d'arrêté ministériel.

Monsieur MAGNUS - Je crois que le parc Gaspar est fort fréquenté de manière très agréable par ceux qui y vont. Il le sera encore plus avec ces travaux d'aménagements.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2019 reconnaissant l'opération de rénovation urbaine de l'hypercentre à Arlon,

Considérant la demande de subside relatif à des travaux d'aménagement du Parc Gaspar à Arlon repris dans la fiche n°8 de l'opération de rénovation urbaine de l'hypercentre d'Arlon, et portant sur l'éclairage, du mobilier urbain et des plantations, pour un montant estimé de 68.303,61 € TVAC,

Vu le projet d'arrêté ministériel et la convention relatifs au subside pour des travaux d'aménagement du Parc Gaspar à Arlon, transmis au Collège communal en date du 1^{er} décembre 2022,

Considérant que le subside est de 80% du montant des travaux, soit un montant provisoirement estimé à 54.642,89 €, arrondi à 55.000 €,

Considérant que ces documents doivent faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal,

À l'unanimité,

Décide

D'approuver le projet d'arrêté ministériel et la convention relatifs au subside pour des travaux d'aménagement du Parc Gaspar à Arlon repris dans la fiche n°8 de l'opération de rénovation urbaine de l'hypercentre d'Arlon, et portant sur l'éclairage, du mobilier urbain et des plantations.

**29. Vente de gré à gré du domaine forestier de Risque-Tout sis à Viroinval (355 ha 44 a 19 ca) :
Décision de principe.**

Monsieur DEWORME – On a eu l'occasion de mesurer au cours de ces dernières années toute la difficulté que ça pouvait comporter de gérer à distance un domaine aussi important que celui-là. On gère les forêts communales d'Arlon ou proches d'Arlon, on connaît les gens du DNF et on se rencontre régulièrement. On n'a pas forcément les mêmes facilités lorsqu'on est propriétaire d'un domaine forestier aussi vaste aussi loin. Ce domaine forestier présente quand même des intérêts, 355 hectares d'un seul tenant, ce qui n'est pas courant. J'ai regardé un peu aussi quels étaient les revenus qu'on avait obtenus au cours de ces dernières années par rapport à cet investissement consenti par le Collège en 1980. Les montants engrangés étaient plutôt faibles quand même, en tout cas plutôt décevants par rapport à ce que j'attendais en consultant les montants. L'explication qui m'a été donnée est que les arbres devaient grandir, et je pense que c'est effectivement ça aussi. Essentiellement des

conifères, très peu de feuillus, et les récoltes auraient dû arriver probablement dans les années qui viennent.

Je me posais vraiment la question du bien fondé d'avoir si loin d'Arlon un domaine aussi important qui rapportait aussi peu, alors que dans le fond les Arlonais n'en profitaient absolument pas. Je pense qu'en 1980, ceux qui nous ont précédé et ont pris la décision d'acheter, après que le bois de Fouches ait été exproprié par la défense nationale, ils devaient réinvestir dans les forêts. C'était à mon avis considéré comme un investissement en bon père de famille, ce que c'est en réalité puisque 100 millions de francs belges en 1980, par rapport à ce qui est proposé ici par le Comité d'acquisition, cela fait grosso modo 3 % par an. Ce n'est pas mal comme placement, on pourrait se satisfaire de cela, surtout par les temps qui courent.

Il y avait cette réflexion qui était quand même en cours. Il y avait eu d'ailleurs une sollicitation de la part de la commune de Viroinval d'éventuellement acheter toute une partie du domaine dans la perspective du futur parc national, pour lequel le choix s'est porté pour celui entre Sambre et Meuse, qui concerne exactement ce domaine-là. Viroinval voulait donc acquérir toute une partie du domaine, et vous voyez que les montants étaient trop importants ; diviser n'était pas forcément une bonne chose.

On a ensuite été consulté par la Région wallonne qui disait qu'elle pourrait éventuellement se porter acquéreur de l'ensemble du domaine, dans l'optique de l'inclure dans le parc national. C'est la proposition qui est aujourd'hui sur la table. Restait encore à préciser le montant, et ce n'est pas simple parce qu'il y a le foncier, un chalet, et puis tous ces arbres dont il faut évaluer le prix, le montant, la valeur. En sachant que ce sont beaucoup de conifères et qu'une partie a été scolytée, et qu'une partie plus grande pourrait effectivement être scolytée dans le futur et donc perdre de la valeur. Des coupes de bois estimées aujourd'hui pourraient donc ne pas se réaliser dans de bonnes conditions dans peu de temps avec une perte de la valeur des arbres.

Tout cela étant pesé, j'étais favorable à ce que l'on s'engage dans cette direction, pour autant que – ça a tout de suite fait l'unanimité parmi les collègues du Collège – cette somme qui provient d'un investissement dans le domaine forestier naturel, puisse être intégralement réaffectée dans des matières similaires sur le territoire de notre commune, de façon à ce que l'argent rapatrié soit utilisé et puisse profiter aux Arlonais, à notre environnement local. Je trouvais que ça avait du sens de faire cela, et c'est la proposition qui est aujourd'hui sur la table.

Aujourd'hui nous sommes sur une décision de principe concernant la vente, mais on parle donc d'un montant de 4.600.000 €, ce qui n'est pas rien, et affecter l'intégralité à des projets forestiers – acheter des propriétés boisées sur le territoire de notre commune, qui viendraient compléter les plus de 1.000 hectares que nous avons déjà, en essayant d'agrandir les propriétés que l'on a en acquérant des propriétés contiguës idéalement, en la faveur de la biodiversité, Anne vient de nous en parler, et de la qualité des espaces naturels. On a le projet de parc urbain de l'Hydrion, on vient de parler du bloc Milan, on a toujours dans les cartons le projet des Moulins. En plus nous pouvons imaginer des projets de verdurisation plus modestes à l'intérieur de notre ville. Je pense que c'est un budget, si nous décidons de le consacrer à des projets à des caractères environnementaux, qui va profiter à tous les Arlonais, et qui irait bien dans le sens de ce qu'il faut faire aujourd'hui par rapport à une transition écologique à la préservation à la nature, de façon générale.

Monsieur MAGNUS - Ce qui a vraiment enthousiasmé le Collège, c'était de pouvoir affecter cela aux Arlonais. Au niveau de la technique financière, c'est l'affecter à ce que l'on appelle le Fond de réserve extraordinaire qui est dédié à cela et sur lequel nous allons pouvoir, quand c'est nécessaire, prendre une partie de cette somme-là pour l'affecter aux projets qui sont en relation avec les objectifs qui viennent d'être définis. Et nous en avons suffisamment que pour pouvoir rendre cela attractif. Ce

seront donc des sommes qui ne seront pas affectées à autre chose. Comme nous restons pour l'instant en zone foirestière par la personne qui rachète le fond, il n'y a pas de problème, nous ne devons pas réaffecter ça. Tu parlais de 19870 où nous étions et devons rester en zone forestière quant à l'investissement ; ici nous ne sommes pas obligés mais c'est nous-mêmes qui nous fixons cette obligation que nous estimons être à la hauteur des ambitions climatiques que nous avons.

Monsieur TRIFFAUX – Je suis stupéfait par ce que je viens d'entendre. Je suis scié. Viroinval, et ce n'est pas, représente 20 % de nos propriétés boisées. C'est une centaine d'hectares de feuillus, 250 hectares de résineux et quelques hectares de landes. Je suis déjà allé sur place visiter cette propriété qui est exceptionnelle, en un seul bloc. C'est très rare de pouvoir avoir une forêt comme cela de 350 hectares en une fois. Difficultés de la gérer à distance ? Ça fait 40 ans qu'on la gère à distance. On a des agents communaux qui habitent sur place et qui la gèrent en fonction des instructions qu'ils reçoivent des Eaux et Forêts de la Région wallonne. Il n'y a aucun problème de gestion. À vous écouter, on croirait que c'est la brousse là-bas.

Des rentrées faibles ? Je voudrais bien qu'on nous présente un tableau avec toutes les recettes des coupes ordinaires, et certaines années des coupes extraordinaires, qui ont été faites à Viroinval depuis qu'on a acquis cette propriété. Je vais vous dire une chose, quand on a une poule qui pond des œufs d'or, on ne la vend pas. Je voudrais donc bien voir ce tableau avant que le Conseil communal prenne une décision de principe. Comme si l'argent ne profitait pas aux Arlonais... Chaque fois que l'on fait des coupes, ça profite aux Arlonais. Où va l'argent autrement ? C'est donc pour la commune d'Arlon. Et avec votre réflexion de la distance, etc, l'année prochaine on vend Aywaille alors ?! Cela fait des dizaines d'années que la Région wallonne nous demande régulièrement si on ne serait pas vendeurs. Et à Aywaille, il y a Spadel qui aimerait acquérir une petite parcelle. Il y a les communes voisines qui seraient amatrices aussi. Pourquoi est-ce que tout le monde veut acheter ça pour des propriétés qui ne vaudront plus rien, où on risque de perdre de l'argent dans quelques années ? Vous êtes en train de nous raconter des carabistouilles.

La biodiversité, c'est sympathique mais c'est surtout anesthésiant. Il n'y a rien de précis, ni rien de contraignant. C'est une proposition du Collège au Conseil communal – qui la votera si jamais on en arrive là – mais si ça se trouve, dans 2,5-3 ans, le Collège du moment sera confronté à des difficultés financières, on pourra très bien changer la décision, en proposant au Conseil communal « *Nous sommes en difficultés, voilà ...* ». Il n'y a rien de contraignant. Ce n'est pas comme quand on a été exproprié il y a une quarantaine d'années au profit de la Défense, l'argent était bloqué, on était obligé d'acheter des propriétés boisées. Ici, ce n'est pas contraignant du tout. Je suis complètement étonné.

Monsieur le Bourgmestre, vous avez cité tout-à-l'heure un de vos prédécesseurs Fernand ASSELBORN, quand il était échevin des Finances et des Travaux, qui a acquis cette propriété boisée. Il disait toujours qu'il ne fallait pas vendre. Je peux en témoigner, il la répétait souvent, et c'est ce que le Collège a toujours fait. Je voudrais bien ce tableau avec les recettes des coupes ordinaires, extraordinaires, année par année, pour qu'on voit un peu ce que ça a rapporté ; évidemment, les dépenses parce qu'on en a et on intervient là-bas pour que la forêt soit entretenue et régénérée. Autrement cela me paraît prématuré de prendre une décision de principe ce soir.

Monsieur DEWORME – Je dis que la difficulté de gérer à distance avec le personne en place là-bas aujourd'hui – je parle bien du chef de cantonnement – est quelque chose de particulièrement difficile. J'ai demandé à André VALET – nous ne sommes pas remontés à 1980 – qu'il regarde quels étaient les rentrées financières et les coûts. Il y a eu le détail des deux et je peux te dire que c'est décevant. C'est vrai qu'on aurait pu joindre le rapport mais tout a été relativement vite car la Région wallonne nous a un peu pressés. La note de ce qu'André VALET avait fait pouvait sans doute être améliorée, mais je ne mets pas en cause les chiffres qu'il m'a montrés et qui faisaient état des maigres bénéfices que l'on tirait de là.

Monsieur TRIFFAUX - Je pense qu'il faut faire un travail sérieux, et je remonterais bien 20 ou 30 ans en arrière.

Monsieur DEWORME - Cette critique-là n'est pas justifiée, je suis désolé. Ce que tu pourrais me dire, c'est que demain peut-être, on va récolter les arbres et que le bénéfice est attendu de l'investissement fait en 1980. Ça c'est vrai. Mais le bénéfice attendu se retrouve dans le prix des arbres, soit dans les 4,8 millions annoncés. Tu as le foncier et tu as la valeur des arbres qui figure aujourd'hui sur les différentes parcelles. Ça c'est le Comité d'acquisition qui à un moment donné évalue la valeur des choses. Il y a effectivement deux solutions : soit d'exploiter progressivement les choses et d'enranger sans doute des revenus meilleurs que ceux que nous avons eu les années précédentes, parce que les arbres n'étaient pas à maturité ; soit vendre l'ensemble du terrain, comme ça nous est proposé ici, et de rapatrier l'argent pour s'en servir localement. C'est le choix que nous proposons ce soir.

Monsieur MAGNUS – Je voudrais revenir sur deux points. Je crois qu'il n'est pas très compliqué de comprendre que quand nous avons Monsieur LEGROS-COLLARD qui s'occupait de tout cela – maintenant c'est Monsieur LAMORT – ce n'est quand même pas facile de contrôler un ouvrier qui travaille à 150-200 km d'ici. On dit que c'est le DNF, mais le DNF s'occupe de ses agents, et pas de notre agent qui était sur place.

Quant à Fernand ASSELBORN, je te remercie de le citer, qui était un grand financier, il disait surtout de ne pas le vendre – je me rappelle très bien et André EVEN revenait souvent avec ça – pour les bois que nous avons dans le coin de Spa, parce qu'il y a une parcelle où ils s'imaginent qu'il y a de l'eau en dessous, et qu'il ne faut pas le vendre car l'entreprise de SPA Monopole qu'il y a à côté souhaiterait l'acheter et revient souvent avec cela. Nous estimons que c'est parce qu'il y a de l'eau en dessous et que ça vaut probablement une certaine somme. Je ne suis pas spécialiste en la matière. C'était surtout sur cette parcelle-là qu'il m'avait dit.

Je ne peux qu'appuyer la réflexion. C'est vrai que c'est un beau domaine mais qui va profiter de manière directe à l'ensemble de la population arlonaise. Je ne peux qu'insister avec Alain là-dessus.

Monsieur DEWORME - Cela va profiter à la population arlonaise, et pas de n'importe quelle manière, on vient de définir le cadre dans lequel ça devait se passer. La propriété là-bas ne va pas être rasée demain, elle rentre en bonne partie dans un parc national. Il me semble que c'est une opération intéressante à faire et qui vient au bon moment pour le devenir de ce qui a été notre propriété depuis autant d'années.

Monsieur MAGNUS - Il est évident que le Collège a demandé à André VALET, comme tu l'as dit, de nous faire le rapport financier, et il s'avérait que ce rapport n'était pas favorable, et que ça ne rapportait pas de l'argent comme c'était le cas avant. Ça me rappelle un autre raisonnement qu'avait tenu Jean-Marie LAMBERT, relayé par Romain GAUDRON parce qu'il était absent cette fois-là, de dire que malheureusement les forêts ne rapportent plus autant qu'avant et sont soumises à des aléas que sont les différentes maladies, dont la scolyte il y a quelques mois.

Monsieur DEWORME - Le Comité d'acquisition a tenu compte du fait que l'acheteur prenait un risque par rapport aux scolytes.

Monsieur GAUDRON – Ce sont des procédures assez rares et avec lesquelles nous ne sommes pas vraiment habitués. Est-ce que soit le Collège ou le Directeur général pourrait un peu nous rappeler la suite de la procédure en cas de décision de principe ? Est-ce que c'est une décision qui revient encore en Conseil communal, ou est-ce qu'ensuite la vente est déléguée au Collège ?

Monsieur MAGNUS - Elle revient via l'approbation du projet d'acte.

Monsieur GAUDRON - Je pensais que la décision de principe vous permettait d'avancer mais qu'au final la décision réelle de vente revenait peut-être au Conseil communal. Si ça avait été le cas, je trouvais de bon ton de dire qu'il y a des documents qui existent, c'est une vente importante de plus de 4 millions, ce serait logique que le Conseil communal puisse en prendre connaissance avant cette décision et la décision de principe ne nous engage pas de trop ; allons-y, permettons que le Collège puisse avancer sur ce projet, en gardant notre possibilité en tant que Conseiller communal de dire stop ou go par rapport à cette décision importante.

Si par contre, en effet, de ce que j'entends, ne revient pas après devant le Conseil communal la décision avant qu'il n'y ait une décision ferme de vente, ça me semblerait important qu'on prenne peut-être le temps de voir ces documents. Je pense que les intentions sont intéressantes par rapport à comment affecter ces moyens-là, mais que l'on puisse peut-être définir des balises plus précises, notamment le pourcentage que l'on voudrait affecter au rachat de propriété. Ce seraient peut-être des éléments qui seraient intéressants par rapport à cela.

Monsieur MAGNUS – Le Directeur général me dit deux choses : premièrement c'est dans le budget de la Région wallonne de 2022, et deuxièmement je lis le mail d'André VALET, quand Alain lui a posé la question : les dépenses de l'ouvrier communal, 37.291,80 € ; les dépenses de travaux forestiers sur les 4 dernières années, 16.400 € ; pour les ventes, il y a un bail de chasse de 11.195 € ; ventes de bois en 2019, 600 € ; en 2020, 37.866 € ; en 2021, 4.148 € ; en 2022, 30.600 €. Il conclut en disant que sur les 4 dernières années, la propriété a rapporté moins que ce qu'elle a coûté. Nous sommes donc avec un moins de 37.573 € sur les 4 dernières années.

Monsieur TRIFFAUX - On ne peut pas prendre une décision pareille sur 4 ans, ce n'est pas possible. Il faut moins faire ça sur 20 ans.

Monsieur GAUDRON - J'entends bien que l'expertise se base sur la valeur des arbres, etc. et j'ai globalement confiance en le Comité d'acquisition, mais il serait intéressant d'avoir un deuxième avis du bureau d'expertise pour voir si cette expertise est dans le bon.

Monsieur TRIFFAUX - L'expertise est probablement juste mais c'est un one shot. Après c'est fini.

Monsieur MAGNUS – Ce sont deux positions différentes. Ici le groupe ECOLO dit « Est-ce que le montant est suffisant ? Je voudrais bien avoir une autre expertise » et vous, vous dites « Peu importe le montant, finalement c'est non parce qu'on vend les bijoux de famille ». Ce sont deux positions différentes.

Le Collège communal propose au Conseil communal de décider du principe de la vente à la Région wallonne pour cause d'utilité publique du domaine Risque-Tout pour un montant de 4.597.000 €, et d'affecter l'intégralité du prix de vente à des projets forestiers ou en faveur de la biodiversité et de la qualité des espaces naturels.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions du Code forestier du 15 juillet 2008;

Vu l'extrait du plan et de la matrice cadastrale ;

Considérant que la Ville d'ARLON est propriétaire du domaine de Risque-Tout, d'une contenance de 355 ha 44 a 19 ca sis sur le territoire de la Commune de Viroinval (sections Oignies-en-Thiérache et Le Mesnil) ;

Considérant que le recours à la procédure de vente de gré à gré est justifié aux motifs suivants :

- cause d'utilité publique : création d'une réserve naturelle domaniale par le SPW,
- l'ensemble du domaine restera soumis au régime forestier.

Vu le procès-verbal d'estimation dressé conjointement par le Comité d'acquisition de Namur et le DNF ;

Vu le mail du 25 octobre 2022 par lequel Monsieur DELACRE, Attaché, Chef de cantonnement au DNF, rappelle que le SPW dispose de fonds, en 2022, pour des acquisitions et qu'un accord entre les deux parties devra intervenir avant la clôture budgétaire ;

Vu le mail du 21 novembre 2022 de Madame Céline ANTOINE, Commissaire au Comité d'acquisition de Namur :

- informant que l'accord formel de la Région wallonne sur cette acquisition sera transmis à la Ville d'ARLON dans les meilleurs délais (procédure en cours auprès de l'Inspection des Finances du SPW).

- énumérant les étapes de la procédure :

1/ réception de l'accord de vente par la ville d'Arlon + réception de l'accord d'acheter et confirmation de la réservation du budget par la Région wallonne,

2/ réception des formulaires ad hoc et d'une provision de 800 €, à nous transmettre par le SPW DGARNE,

3/ préparation de l'acte de vente et recherches d'usage (délai estimé : 3-4 mois),

4/ envoi du projet d'acte aux deux parties pour éventuelles observations,

5/ réception de l'accord du conseil communal de la Ville d'Arlon sur le projet d'acte,

6/ signature de l'acte.

Lors de la signature de l'acte, le Comité représentera la Région wallonne, en vertu de de l'article 111 du Décret du 22 décembre 2021 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, publié au Moniteur Belge du 07 mars 2022. »

Par 19 voix pour, 1 abstention (G. FROGNET) et 5 voix contre (J-M. TRIFFAUX, R. GAUDRON, M. LAQLII, V. WAGNER et R. TIMMERMANS)

Décide

- *du principe de la vente de gré à gré à la Région Wallonne, pour cause d'utilité publique, du domaine de Risque-Tout sis sur la commune de Viroinval, d'une contenance de 355 ha 44 a 19 ca, au prix de 4 597 000 euros.*
- *d'affecter l'intégralité du prix de cette vente à des projets forestiers ou en faveur de la biodiversité et de la qualité des espaces naturels.*

Monsieur TRIFFAUX – J'aimerais le tableau des recettes des coupes ordinaires et extraordinaires sur 20 ou 30 ans.

Monsieur MAGNUS - Je ne sais pas s'ils ont encore les chiffres sur 20 ou 30 ans. On va voir jusqu'où on peut aller. Je n'en sais rien, je ne dis ni oui ni non. Graziella, est-ce que vous savez nous sortir les résultats des coupes sur les 30 dernières années pour le bois de Viroinval ?

Madame D'AMBROSIO - Je ne peux pas le garantir. C'est à vérifier.

Monsieur GAUDRON - Au-delà du système informatique, les comptes communaux sont dans les archives.

Monsieur MAGNUS - Je ne sais pas s'il y a là-dedans Viroinval & Co, c'est peut-être coupes de bois et une certaine somme. Je sais que lorsque l'on a des bois dans le budget, Graziella, je ne pense pas que vous marquez bois par bois ; c'est « vente de coupes de bois » de manière globale dans le budget.

Monsieur LAQLII - C'est basé sur 4 ans parce que ce sont les dernières 4 années péjorées par les années de Covid. C'est donc un mauvais calcul si on se base sur ces 4 ans.

Monsieur DEWORME - On parle de scolyte ou autre chose, mais on ne parle pas de Covid. Les arbres n'ont pas le Covid.

Monsieur LAQLII - C'est quand même curieux qu'avec les moyens, on sort l'excuse qu'on ne sait pas gérer cela à distance.

Monsieur TRIFFAUX - Il y a 4 ans on savait encore le gérer.

Monsieur DEWORME - Jusqu'à il y a 3-4 ans, oui. Ah oui, c'est extraordinaire. On fera le bilan la prochaine fois quand on aura un peu le temps. Il n'y a jamais eu aucun projet qui a été mené pendant les 20 dernières années.

Monsieur TRIFFAUX – En 1980, depuis l'acquisition de ces bois, c'est le premier qui vient nous dire qu'il ne sait pas gérer cette forêt à distance.

Monsieur MAGNUS - Il dit que c'est plus difficile de gérer quelqu'un à distance que de le gérer quand il est à côté de chez vous.

Monsieur DEWORME - C'est avec le chef de cantonnement que nous n'avons pas une qualité de contact et d'échanges réguliers comme on peut les avoir ici à Arlon. Par conséquent je ne suis pas certain qu'il y ait la même qualité dans la gestion de notre bien là-bas, que celui sur lequel on peut compter ici. Je pense même qu'il y a une grande différence. Et pour dire les choses jusqu'au bout, je ne pense pas que les intérêts de la ville d'Arlon soient défendus correctement aujourd'hui dans le cantonnement de Viroinval.

30. Plan de Relance de la Wallonie – déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

Monsieur MITRI – Nous avons ici des propositions multiples pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, et le Ministre HENRY informe les communes d'un subside en vue de déployer ces bornes sur le territoire des communes. La Région wallonne, pour faciliter la tâche, a établi une convention avec Idelux en lui déléguant la mise en œuvre de l'accompagnement de ce dossier sur le domaine public communal. Nous proposons ce soir d'accepter cette délégation que le Ministre HENRY a demandé à Idelux pour mettre le déploiement sur la commune d'Arlon. Idelux va évidemment continuer son travail avec la commune pour désigner une concession et un opérateur privé pour installer les bornes et choisir les emplacements en fonction de critères bien précis. Il reviendra au Collège, en collaboration avec Idelux, de désigner l'emplacement et le nombre de bornes qui seront accessibles sur la commune d'Arlon. Voilà les différents points de ce soir : décider de répondre favorablement au projet du Ministre HENRY ; déléguer à Idelux Projets Publics la mise en concession sur le territoire communal de cette proposition ; d'octroyer à Idelux des projets publics sur la superficie des terrains concernés pour une durée de 10 ans ; de céder cette concession à l'entière de la zone géographique ouverte par l'Agence de Développement Territoriale ; de s'engager à ne pas céder, vendre ou louer les places d'implantation concernées pendant toute la durée de la concession ; d'en permettre l'accès à tout public.

Monsieur MAGNUS - Il n'y a pas encore d'endroit où les bornes seront établies, actuellement.

Monsieur MITRI – Dans le travail qu'Idelux a fait, une des limitations de ce projet est que chaque borne doit être à maximum 25m d'une cabine de haute tension. D'où la difficulté que l'on a car les cabines de haute tension sur la commune d'Arlon sont dispersées de façon à faire que là où nous voulions les mettre, la borne n'est pas nécessairement à la bonne distance de 25m. Ce n'est pas l'objet de ce soir mais je peux vous dire qu'on a la possibilité d'avoir 15 places pour les bornes de recharge électrique. Les emplacements aptes à les recevoir sont les suivants : l'Hôtel de Ville, où il y a la possibilité pour quatre points de chargement ; la caserne Léopold avec deux points de chargement ; la rue du XXV Août avec trois points de chargement ; la Grand-Place, avec quatre points de chargement ; la rue de Diekirch avec deux points de chargement ; et la rue Francq, avec deux points de chargement. Tout cela reviendra après que ce soit fini et déterminé, et le Collège décidera définitivement des emplacements qui seront choisis, après l'étude d'Idelux. Pour les répercussions financières, il n'y en a pas puisque c'est un subside complet de la part de la Région wallonne.

Madame FROGNET – Je veux voter contre, en fait. Si je dois m'expliquer, dans le cadre de la Commission de Mobilité, on a déjà travaillé sur ce point, où justement on avait essayé de déterminer des lieux. J'avais eu bien du mal à m'exprimer à la soirée de la Commission mobilité. Donc à deux reprises, j'ai écrit à Thibaut VINCENT pour lui dire que sur le fond, ce n'est pas le fait qu'on délègue à Idelux ou quoique ce soit – vu que des fois on trouve qu'ils coûtent trop cher, par exemple. Je m'oppose sur le principe, l'installation de ces bornes. J'ai donc envoyé deux mails à Thibaut pour m'exprimer là-dessus - je ne sais pas si vous voulez que je les lise, que je vous les transfère - mais je lui avais demandé qu'il acte le fait que je n'étais pas d'accord avec l'installation des bornes électriques dans la ville, comme ça. Je ne sais pas si ça vous est revenu par la suite. J'ai retrouvé le premier mail qui date de mars et le deuxième de septembre, et je suis entre autres un gars à Liège qui a des positions politiques intéressantes et qui avait fait un poste là-dessus. J'avais réargumenté auprès de Thibaut, en lui disant que le gars explicite encore un peu plus ce que j'exprime, donc si tu peux acter le poste de cet homme qui va totalement dans mon sens par rapport à l'installation de ces bornes.

Monsieur MAGNUS - Si je comprends bien, il ne faut pas mettre de bornes électriques, c'est ça ?

Madame FROGNET - Ce que j'expliquais à Thibaut et à la Commission mobilité est très clair, il faut avoir cette position de la priorité aux piétons, aux cyclistes, aux transports en commun et à la voiture. Ici, on ne respecte pas du tout ça et on met très en avant la voiture. Globalement on ne met pas très en avant les piétons à mon goût. J'imagine un avenir où on investit énormément pour les piétons, les vélos et les transports en commun, et pratiquement pas pour les voitures. Je ne vois donc pas pourquoi les finances publiques devraient financer des bornes électriques.

Monsieur MAGNUS - Comment allons-nous faire en 2030-2035 – parce que ça varie chaque fois – pour nous déplacer quand on n'aura plus de voitures thermiques ?

Madame FROGNET - Je ne promeus pas la voiture.

Monsieur MAGNUS - J'ai entendu qu'à Gand et à Anvers, on ne pourrait plus rouler avec des voitures diesel... bon d'accord ; mais quand on ne pourra plus rouler avec des véhicules thermiques, on fera comment sans bornes électriques.

Madame FROGNET - Je pense qu'à Anvers ou à Gand, ils prônent les piétons, les vélos et les transports en commun.

Monsieur MAGNUS - Pour aller à Bruxelles, je ne peux pas y aller à pied ou à vélo. Je peux aller en transports en commun, mais ça dépend où j'habite.

Madame FROGNET - En attendant, si on veut anticiper sur l'avenir, il faut peut-être rêver un monde idéal et commencer à investir maintenant pour mettre en place dans quelques années. Il y a eu une politique générale, globale, mondiale du « tout à la voiture », il faut arrêter cette politique pour 1.000 raisons. Je ne suis donc pas pour l'installation de bornes électriques, en tout cas financées par l'argent public.

Monsieur MAGNUS - C'est la position d'Ecolo, de manière générale ? Vous savez que le Ministre HENRY est écolo.

Madame FROGNET - J'allais justement rajouter que nous en avons parlé ensemble et que je trouve particulièrement honorable de sa part, et de la part de mon groupe, de me laisser m'exprimer sur ce point et de prendre la position que j'ai. Je trouve cela digne de leur part.

Monsieur MITRI - On respecte tout à fait ce que vous venez de dire. Le problème est plus complexe, dans le sens où nous tachons d'arriver à une diminution aussi des émissions de CO2. Cela doit être fait en même temps, en favorisant les autres facteurs comme tu l'as dit, la marche et les transports en commun. Mais ce sont de multiples actions qui arriveront au même but parce que nous vivons dans une société qui utilise tous ces moyens. On doit, de façon la plus conjointe possible, travailler pour que ces différentes catégories de société arrivent dans le même sens. Celui qui a une voiture thermique et qui prend une voiture électrique, va dans le bon sens puisqu'il diminue les émissions. Cela veut dire qu'il fait un effort, comme celui qui décide de prendre son vélo ou d'aller à pied.

Madame FROGNET - Celui qui fait vraiment un effort abandonne sa voiture, parce que c'est ça le problème.

Monsieur MAGNUS - Soyons un peu raisonnable et redescendons un peu sur terre. On ne va pas relancer le débat ici, il est 23h23.

Monsieur BALON – J'ai une petite question concernant la gestion qui va être opérée sur ça et ce qu'on vote aujourd'hui. Je n'avais pas très bien compris dans le point si on aura encore la maîtrise de

la réglementation de stationnement que l'on a sur ces emplacements, si on veut les mettre en zone bleue demain, du stationnement payant, etc. Est-ce qu'on aura encore le droit de le faire ?

Monsieur MITRI - On a tout à fait le droit, Idelux n'a pas fini son travail. C'est une fois qu'ils auront déterminé le concessionnaire et mis les soumissions en route, ainsi que l'entreprise qui va être en charge. À toutes les étapes nous en avons la possibilité, y compris les emplacements et le choix de tarification. Ce sera jusqu'au bout, en concertation avec la Ville.

Madame GOFFINET – Je rejoins un peu les propos de Pierre-Philippe BALON. Il est clair qu'il faut d'abord développer des points de recharge sur notre ville. Il y a « 2030 » avec la décision niveau européenne, mais plus proche de nous les décisions prises au Grand-Duché du Luxembourg mais également au niveau de l'état fédéral. Si vous vous baladez en rue le soir, vous pouvez voir qu'il y a des endroits où il y a le câble électrique qui passe sur le trottoir. On voit qu'il y a bel et bien déjà des voitures électriques et que ça va aller de manière croissante. Je pense que c'est vraiment important d'avoir une vision globale à l'échelle du territoire, mais aussi au niveau de notre commune sur ces différents points de recharge.

J'entends qu'il y aura 15 points de recharge, et j'aimerais rendre attentif la ville que normalement nous avons droit à 27 points de recharge. Il faut être prudent avec la notion de 'borne' car c'est trois points de recharge. Il faut donc faire attention dans la manière de poser les questions. Je pense que c'est l'appel à projets qui invite les communes à prendre la délibération telle qu'il est demandé aujourd'hui. On a soit ce choix-là, soit ne rien faire, soit faire tout simplement nos propres marchés publics. Je crois que c'est une bonne chose de travailler ensemble à l'échelle du territoire, la Province de Luxembourg. C'est intéressant de pouvoir avoir une vision globale pour diminuer les coûts. Néanmoins je pense qu'il est important de demander à Idelux d'avoir des contacts avec les autres intercommunales, parce qu'à l'échelle du territoire ce serait quand même intéressant d'avoir le même type de borne, et surtout que l'interopérabilité des bornes puisse se faire, autrement le réseau global ne va pas fonctionner.

Un point peut-être important - ça va venir après, d'après ce que vous me dites - on va revenir vers la commune pour identifier les endroits exacts de l'installation des bornes. Je pense qu'il faudra vraiment avoir une communication avec les commerçants pour identifier clairement les endroits. Il faut être aussi prudent par rapport aux endroits sélectionnés, parce qu'il y a une étude qui a été faite à l'échelle de la Région wallonne pour identifier différents niveaux de zones (les zones vertes, les zones rouges, les zones orange), et en fonction des lieux il y a parfois des surcoûts. Il faut donc être vigilant par rapport à l'endroit qui est identifié, parce que les surcoûts sont à charge des communes et ne sont pas pris en compte dans le subside.

Un point qui me semble essentiel : étant donné qu'on dit que cela sera à 25m d'une cabine à haute tension, je pense qu'il faut aussi savoir quel est le type de borne, de recharge, la puissance en kilowatt, etc. Il y a différents types donc la durée de recharge est différente. Le point important est de savoir combien de temps les gens vont pouvoir recharger à tel endroit et de prévoir à termes des pénalités si on dépasse le temps de recharge. Il ne faudrait pas être en centre-ville, avoir des voitures de recharge avec une personne qui occupe l'espace tout le temps, sans redevance, etc. Il faut s'inspirer de ce qu'il se fait ailleurs, mais surtout avoir une politique globale commune. Je pense que ces points-là doivent être discutés avec Idelux, vu qu'ils vont faire un cahier des charges global, ces points doivent y être indiqués. Il n'y a aucune information sur l'entretien et la tarification. Je ne comprends pas trop pourquoi une concession de 10 ans et pas de 25 ans - c'est une réflexion que je me fais.

Un autre élément, sur des espaces communaux, des voiries communales, il va y avoir des points de recharge sur des axes structurantes, comme les nationales. Là, ce sera SOFICO et non IDELUX, car elle est responsable de ces points de recharge. Si la ville n'a pas encore été en contact avec la SOFICO,

je pense qu'il serait intéressant de prendre contact avec eux pour identifier ces éventuels points de recharge. En tout cas, avançons mais en ayant réponse à toutes les questions pratiques à terme et à long terme.

Monsieur MAGNUS - Merci pour ces réflexions. On ne saura pas répondre à tout cela, il faudra vraiment bien étudier.

Monsieur MITRI - Simplement pour dire que le rôle d'IDELUX s'arrête à la fin des travaux. Pendant 10 ans la commune doit permettre de garder les emplacements libres. On aura toujours la possibilité, avec le concessionnaire, de négocier aussi tous les paramètres que vous venez de mentionner.

Monsieur MAGNUS - Nous sommes en train de réfléchir à tout cela aussi pour les bornes électriques, par exemple dans le parking sous l'espace Léopold. Ce sont des réflexions que l'on a aussi. On prendra d'ailleurs note pour y réfléchir.

Madame SCHMIT – Je profite de l'occasion parce que j'ai contacté à titre personnel plusieurs fois Monsieur VINCENT pour voir ce qu'il était possible de faire au niveau privé. À part me dire qu'il faut aller se brancher sur un truc public, c'est vrai que c'est très utile quand on a des panneaux solaires... Je pense qu'il y a vraiment un travail à faire aussi de l'information du citoyen, en se disant que, vu qu'on n'a pas tous la possibilité de rentrer notre voiture dans un garage, et que donc il faut parfois mettre un passe-câble, voir ce qui peut être fait. Personne ne sait répondre à cela et je crois qu'il y a vraiment quelque chose à faire dans ce domaine-là, en plus du privé.

Monsieur TRIFFAUX – Quand vous dites rue du XXV Août, rue de Diekirch, etc. c'est à chaque fois des emplacements de parking qui vont sauter, c'est cela ?

Monsieur MITRI – Ces places de stationnement seront réservées pour la recharge de véhicules électriques. Je vois que beaucoup de questions sont venues par rapport à comment gérer une personne pour qu'elle ne stationne pas à cette place, une fois qu'elle a terminé de recharger.

Monsieur TRIFFAUX - Avec ces emplacements-là, on serait pieds et poings liés avec une société privée pendant 10 ans ?

Monsieur MITRI – Pendant 1 an, après c'est à nous de déterminer avec le soumissionnaire comment on fait. Mais si on veut changer, comme on a fait avec la place Didier, libre à nous de le faire.

Monsieur MAGNUS - Il faudra en tout cas des conventions très courtes alors, Kamal.

Monsieur MITRI – Oui, il faudra à ce moment-là des conventions claires.

Monsieur TRIFFAUX - Oui, parce que nous n'avons pas de bons souvenirs quand on est liés longtemps.

Monsieur MAGNUS - On va voir, si des bornes électriques se développent un peu partout en Belgique.

Monsieur MITRI – Après les travaux, c'est fini.

Monsieur MAGNUS - « *L'intercommunale bénéficie à titre gratuit un droit de superficie sur les terrains concernés. Ce droit nécessaire à l'établissement notamment du dossier de concession s'éteindra à la réception provisoire des travaux* ».

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles, L1122-30, L1234-1 et suivants ;

Considérant le courrier du 19 novembre 2021 du ministre Philippe HENRY, par lequel il informe les communes d'un subside en vue du déploiement de bornes publiques de rechargement de véhicules électriques ;

Considérant que la Région wallonne a établi une convention avec IDELUX, lui déléguant la mise en œuvre et l'accompagnement du dossier sur le domaine public communal ;

Considérant la proposition de déléguer à IDELUX Projets publics, en tant qu'Agence de développement territorial pour la province de Luxembourg, la maîtrise d'ouvrage pour la mise en concession sur le territoire supra communal défini. Le rôle d'IDELUX Projets publics se limite à la mission de coordination et de gestion de la publication de la concession de services, la sélection des soumissionnaires, l'analyse des offres, la notification du concessionnaire et le suivi des travaux prévus et ce, jusqu'au terme de la réalisation des travaux (réception provisoire) des points de recharge concernés. Une fois ces travaux terminés, fortes du Cahier spécial des charges établis par la Région, les communes traiteront donc directement avec le concessionnaire pour la partie exploitation et ce, jusqu'au terme de la concession ;

Considérant la proposition que, durant la période des travaux, dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage, l'intercommunale bénéficiaire, à titre gratuit, d'un droit de superficie sur les terrains concernés. Ce droit, nécessaire à l'établissement notamment du dossier de concession, s'éteindra à la réception provisoire desdits travaux ;

Considérant la proposition d'étendre la concession à l'entièreté de la zone géographique couverte par l'Agence de développement territorial (IDELUX Projets publics), permettant à IDELUX Projets Publics de mettre en place une concession unique pour le territoire provincial au lieu d'une concession par commune ;

Par 24 voix pour et une contre (G. FROGNET)

Article 1^{er} : Décide de répondre favorablement au projet du ministre HENRY ;

Article 2 : Délègue à IDELUX Projets publics la maîtrise d'ouvrage pour la mise en concession sur le territoire communal. Le rôle d'IDELUX Projets publics se limite à la mission de coordination et de gestion de la publication de la concession de services, la sélection des soumissionnaires, l'analyse des offres, la notification du concessionnaire et le suivi des travaux prévus et ce, jusqu'au terme de la réalisation des travaux (réception provisoire) des points de recharge concernés.

Article 3 : Décide d'octroyer, à l'intercommunale IDELUX Projets publics un titre de superficie sur les terrains concernés à titre gratuit et limité à la durée des travaux.

Article 4 : Décide d'étendre la concession à l'entièreté de la zone géographique couverte par l'Agence de développement territorial (IDELUX Projets publics).

Article 5 : S'engage à ne pas céder, vendre ou louer les places/implantations concernées et ce, pendant toute la durée de la concession et d'en permettre l'accès à tous publics.

31. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de ANGY'OR dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville.

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 19 décembre 2017 relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville d'Arlon ;

Considérant la problématique à laquelle sont confrontées de nombreuses villes, à savoir un nombre important de cellules commerciales vides en centre-ville ;

Considérant que la mise en place d'une prime communale à l'installation d'un commerce dans une cellule commerciale inoccupée est une aide significative pour les candidats « commerçant » et participe à la redynamisation du centre-ville, notamment par une plus grande variété de commerces et une attractivité ainsi renforcée ;

Vu le dossier introduit par le candidat-commerçant « ANGY'OR », Grand-Rue n°29 à 6700 Arlon ;

Attendu que le dossier a été présenté, examiné et validé par le jury de sélection valablement composé ;

Considérant l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2022 ;

Attendu que les projets sélectionnés par le jury peuvent bénéficier d'une prime couvrant 60 % des investissements admis HTVA avec un maximum de 3.000 euros par prime ;

Vu que le candidat-commerçant a fourni des factures et des preuves de paiement.

À l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 3.000 euros au candidat-commerçant : « ANGY'OR », Grand-Rue n°29 à 6700 Arlon ;*
- *Décide que la subvention sera engagée sur l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2022 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.*

32. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de TAK dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville.

+ + +

Madame Anne LAMESCH, intéressée par le point, sort de séance.

+ + +

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 19 décembre 2017 relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville d'Arlon ;

Considérant la problématique à laquelle sont confrontées de nombreuses villes, à savoir un nombre important de cellules commerciales vides en centre-ville ;

Considérant que la mise en place d'une prime communale à l'installation d'un commerce dans une cellule commerciale inoccupée est une aide significative pour les candidats « commerçant » et participe à la redynamisation du centre-ville, notamment par une plus grande variété de commerces et une attractivité ainsi renforcée ;

Vu le dossier introduit par le candidat-commerçant « TAK », Rue Paul Reuter, 39 à 6700 Arlon ;

Attendu que le dossier a été présenté, examiné et validé par le jury de sélection valablement composé ;

Considérant l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2022 ;

Attendu que les projets sélectionnés par le jury peuvent bénéficier d'une prime couvrant 60 % des investissements admis HTVA avec un maximum de 3.000 euros par prime ;

Vu que le candidat-commerçant a fourni des factures et des preuves de paiement.

À l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 3.000 euros au candidat-commerçant : « TAK », Rue Paul Reuter, 39 à 6700 Arlon ;*
- *Décide que la subvention sera engagée sur l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2022 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.*

+ + +

Madame Anne LAMESCH entre en séance avant la discussion de ce point.

+ + +

33. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de MEMENTO VIVERE dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 19 décembre 2017 relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville d'Arlon ;

Considérant la problématique à laquelle sont confrontées de nombreuses villes, à savoir un nombre important de cellules commerciales vides en centre-ville ;

Considérant que la mise en place d'une prime communale à l'installation d'un commerce dans une cellule commerciale inoccupée est une aide significative pour les candidats « commerçant » et participe à la redynamisation du centre-ville, notamment par une plus grande variété de commerces et une attractivité ainsi renforcée ;

Vu le dossier introduit par le candidat-commerçant « MEMENTO VIVERE », Rue du Marché au Beurre, 19 à 6700 Arlon ;

Attendu que le dossier a été présenté, examiné et validé par le jury de sélection valablement composé ;

Considérant l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2022 ;

Attendu que les projets sélectionnés par le jury peuvent bénéficier d'une prime couvrant 60 % des investissements admis HTVA avec un maximum de 3.000 euros par prime ;

Vu que le candidat-commerçant a fourni des factures et des preuves de paiement.

À l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 3.000 euros au candidat-commerçant : « MEMENTO VIVERE », Rue du Marché au Beurre, 19 à 6700 Arlon ;*
- *Décide que la subvention sera engagée sur l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2022 ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.*

34. Octroi et liquidation d'une prime pour l'installation de AB-LUXE dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 19 décembre 2017 relatif à l'octroi d'une prime pour l'installation d'un nouveau commerce dans une cellule commerciale inoccupée du centre-ville d'Arlon ;

Considérant la problématique à laquelle sont confrontées de nombreuses villes, à savoir un nombre important de cellules commerciales vides en centre-ville ;

Considérant que la mise en place d'une prime communale à l'installation d'un commerce dans une cellule commerciale inoccupée est une aide significative pour les candidats « commerçant » et participe à la redynamisation du centre-ville, notamment par une plus grande variété de commerces et une attractivité ainsi renforcée ;

Vu le dossier introduit par le candidat-commerçant « AB-LUXE », Grand-Rue, 40 à 6700 Arlon ;

Attendu que le dossier a été présenté, examiné et validé par le jury de sélection valablement composé ;

Considérant l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2022 ;

Attendu que les projets sélectionnés par le jury peuvent bénéficier d'une prime couvrant 60 % des investissements admis HTVA avec un maximum de 3.000 euros par prime ;

Vu que le candidat-commerçant a fourni des factures et des preuves de paiement.

À l'unanimité,

- Décide d'octroyer une subvention de 1.768,43 euros au candidat-commerçant : « AB-LUXE », Grand-Rue, 40 à 6700 Arlon ;
- Décide que la subvention sera engagée sur l'article 520/33202-01 du service ordinaire du budget 2022 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

35. Répartition et paiement des aides sportives accordées pour l'année 2022 aux clubs sportifs, membres de la Commission des sports de la Ville d'Arlon

Monsieur LAFORGE – Comme chaque année on distribue une certaine somme aux clubs qui font partie de la Commission des Sports. Je ne vais pas être très long vu que vous avez le tableau devant les yeux. On verse cette année un montant de 67.779,81 €.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le règlement communal du 14 novembre 1983 octroyant des subsides aux différents clubs sportifs faisant partie de la Commission des sports de la Commune d'Arlon ;

Vu l'article 764/33202-02 « Aides aux jeunes dans les clubs sportifs », du service ordinaire du budget de l'exercice 2022 pour un montant de 68.258,04€ et 1.521,77€ sur l'article 764/33202-02/2022 « Aides aux jeunes dans les clubs sportifs », du service ordinaire du budget de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par la Directrice financière en date du 28 novembre 2022;

À l'unanimité,

- Décide d'approuver le tableau de répartition des aides sportives 2022 :

| Discipline | Dénomination | Catégorie C (=manif. Except.) | Catégorie D (=location salle) | Catégorie E (Jeunes - 17 ans) | Catégorie F (Affiliation handisport) | Total |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|-----------|
| Athlétisme | Union Lorraine Athlétique | 590,91€ | 708,70€ | 6.810,17€ | 500€ | 8.609,78€ |
| Badminton | Arlon Badminton Club | 0€ | 474,66€ | 194,85€ | 0€ | 669,52€ |
| Basket-ball | Royal Basket Alliance Arlon | 0€ | 3.000,17€ | 2.240,83€ | 0€ | 5.241€ |
| | Junior Arlonais | 0€ | 2.373,30€ | 1.363,98€ | 0€ | 3.737,29€ |
| Basket en chaise | Wheelchair Luxembourg ASBL | 0€ | 7,77€ | 9,74€ | 500€ | 517,51€ |
| Billard | Royal Billard Club Arlon | 0€ | 1.036,10€ | 87,68€ | 0€ | 1.123,78€ |
| Boxe | Han Geki | 0€ | 0€ | 1.217,84€ | 0€ | 1.217,84€ |
| Lutte | Lutte libre Arlon | 0€ | 190,10€ | 321,51€ | 0€ | 511,61€ |
| Cyclisme | Cyclo Club Weyler | 590,91€ | 0€ | 9,74€ | 0€ | 600,65€ |
| | Promovélo Lorraine | 590,91€ | 0€ | 29,23€ | 0€ | 620,14€ |
| | Les Moyeux Lurons | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€* |
| Duathlon / Triathlon | PowerMaxX | 0€ | 418,66€ | 438,42€ | 0€ | 857,08€ |
| Escalade | Escal'pades | 590,91€ | 0€ | 107,17€ | 0€ | 698,08€ |
| Escrime | Cercle Royal d'Escrime Arlonais | 0€ | 325,85€ | 389,71€ | 0€ | 715,56€ |
| Football | Cercle Sportif Toernich | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€* |
| | Jeunesse Autelbas | 590,91€ | 34,48€ | 1.139,90€ | 0€ | 1.765,29€ |
| | F.C. Arlon | 590,91€ | 1.103,84€ | 4.579,08€ | 0€ | 6.273,83€ |
| | Royal Excelsior Football Club Fouches | 0€ | 71,23€ | 1.315,27€ | 0€ | 1.386,50€ |
| | Royale Jeunesse Freylangeoise | 590,91€ | 17,1€ | 993,76€ | 0€ | 1.601,76€ |
| | Union Sportive Waltzing | 590,91€ | 46,62€ | 4.130,92€ | 0€ | 4.768,45€ |
| Football en salle | Areler-Foot | 0€ | 31,67€ | 68,20€ | 0€ | 250€ |
| | Mini-Foot Racing Arlon | 0€ | 19,43€ | 0€ | 0€ | 250€ |

| | | | | | | |
|-----------------------|--------------------------------|---------|-----------|-----------|------|-----------|
| | Mini-Foot Union Arlon | 0€ | 370,41€ | 662,51€ | 0€ | 1.032,91€ |
| | Futsal Excelsior Arlon | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 250€ |
| | No Burder Arlon | 0€ | 78,81€ | 0€ | 0€ | 250€ |
| Gymnastique | Les Ecureuils de Heinsch | 0€ | 13,60€ | 321,51€ | 0€ | 335,11€ |
| Handball | Handball Club Arlon | 0€ | 118,24€ | 194,85€ | 0€ | 313,10€ |
| Hockey | Hockey Club Arlon | 0€ | 1.432,89€ | 2.883,85€ | 0€ | 4.316,74€ |
| Judo et arts martiaux | Judo Ju Jitsu Club Arlon | 0€ | 96,10€ | 740,45€ | 0€ | 836,55€ |
| | Judo Club Stockem | 0€ | 260,69€ | 487,14€ | 0€ | 747,83€ |
| Karaté | Aikido Arlon | 0€ | 99,40€ | 535,85€ | 0€ | 635,25€ |
| | Kung Fu Chang Arlon | 0€ | 72,22€ | 58,46€ | 0€ | 250€ |
| | Shiai Karaté Club Heinsch | 590,91€ | 74,83€ | 0€ | 0€ | 665,74€ |
| | Shotokan Karaté Club Arlon | 0€ | 193,59€ | 857,36€ | 0€ | 1.050,95€ |
| | ASBL TKD Arlon | 0€ | 129,51€ | 155,88€ | 0€ | 285,40€ |
| Marche | Arel's Club Marche Arlon | 0€ | 0€ | 29,23€ | 0€ | 250€ |
| Natation | Royal Cercle Natation Arlonais | 590,91€ | 678,03€ | 2.367,48€ | 500€ | 4.136,42€ |
| Pétanque | Arel Boules Club | 0€ | 0€ | 19,49€ | 0€ | 250€ |
| Plongée | Cercle Subaquatique Arlonais | 0€ | 495,67€ | 146,14€ | 0€ | 641,81€ |
| | Apnée Arlon | 0€ | 14,76€ | 0€ | 0€ | 250€ |
| Sauvetage sportif | Swimming Club des 3 Frontières | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€* |
| Tennis | Royal Tennis Club Arlon | 0€ | 0€ | 3.341,76€ | 0€ | 3.341,76€ |
| | Tennis Club de Waltzing | 0€ | 0€ | 77,94€ | 0€ | 250€ |
| | Garisart Tennis ASBL | 0€ | 0€ | 4.267,32€ | 0€ | 4.267,32€ |
| Tennis de table | TT Schoppach - Arlon | 0€ | 207,22€ | 399,45€ | 0€ | 606,67€ |
| Tir | Cercle Tir Arlonais | 590,91€ | 0€ | 175,37€ | 500€ | 1.266,28€ |
| | Cercle Tir de Heinsch | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€* |
| | Shooting Club | 0€ | 0€ | 29,23€ | 500€ | 529,23€ |
| Tir à l'arc | Les Archers Arlonais | 0€ | 105,49€ | 350,74€ | 500€ | 956,23€ |

| | | | | | | |
|---------|------------------|----|---------|----|----|------------------------|
| U.L.M. | Arel-Air | 0€ | 648,84€ | 0€ | 0€ | 648,84€ |
| Frisbee | Ultimate Frisbee | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€* |
| | Totaux | | | | | 69.779,81 € |

(*) Dossier non rentré auprès du Secrétariat de la Commission des Sports

- Décide d'autoriser la liquidation des aides aux clubs sportifs pour l'année 2022.

35.1. Approbation de la convention de subvention pour l'acquisition de biens dans le site à réaménager « Ancien hôtel de police »

Monsieur MAGNUS - Vous vous rappelez que la fois dernière nous avons voté une convention avec Sowafinal pour un subside complémentaire de 86.744,00 € pour l'Ancien Hôtel de Police, compte tenu de l'augmentation des prix. On est très content d'avoir reçu très rapidement l'arrêté de subvention du Gouvernement wallon, qui dit exactement la même chose que ce que nous avons voté la dernière fois, mais c'est l'arrêté du Gouvernement wallon qui est arrivé le 9 décembre et que nous devons absolument leur transmettre pour accord avant la fin de l'année.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la décision du gouvernement wallon du 29 mars 2012 relative au plan Marshall 2.Vert, Axe IV, Mesure 2, Action B : réhabiliter les sites à réaménager – 2e liste, intégrant le site « Ancien hôtel de police » et réservant un subside de 1.170.000 € pour l'assainissement de ce dernier,

Vu la délibération du Conseil communal du 17 novembre 2022 approuvant le projet de convention relative à l'octroi d'un prêt pour investissement de 86.744,36 € conclu dans le cadre du plan « Sowafinal II » entre la Région wallonne, Sowafinal, Belfius Banque et la Ville d'Arlon,

Vu le projet d'arrêté ministériel et de convention relatifs à ce subside complémentaire,

Considérant que la liquidation des subsides doit intervenir avant le 31 décembre 2022,

Considérant dès lors qu'il convient que cette convention de subvention soit soumise à l'approbation du Conseil communal de ce 15 décembre 2022 pour respecter ce délai et de solliciter l'urgence pour ce point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour,

À l'unanimité,

Décide

- D'accepter l'urgence pour ce point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour de ce conseil communal ;
- D'approuver les termes de la convention de subvention d'un montant de 86.744,36 € portant sur l'acquisition de garages dans le site « Ancien hôtel de police » ;
- De mandater le Bourgmestre et le Directeur général pour signer la convention en question en trois exemplaires originaux.

35.2. Interpellation du groupe Ecolo + pour le prochain Conseil communal relative à la dérogation au cahier des charges octroyée par le Collège communal à un des architectes auteur de projet des travaux de réaménagement de la Place Léopold et le risque de conflits d'intérêts.

Monsieur GAUDRON – Si on reprend le cahier des charges qui avait été voté par la majorité du Conseil par rapport aux travaux de la place Léopold, il y avait l'article 5 qui était assez intéressant et bien formulé, puisqu'afin d'éviter des conflits d'intérêts entre l'auteur de projet pour le projet de la place Léopold, et d'autres projets pour lesquels il pourrait être amené à travailler, l'article 5 prévoit que de base l'auteur de projet ne peut pas travailler pour des travaux à proximité de ce chantier. Bien sûr l'article 5 prévoit une dérogation que le Collège peut octroyer s'il s'avère que ces deux chantiers n'ont pas d'incidences l'un envers l'autre, et donc les intérêts communaux sont préservés. J'étais étonné que le Collège est octroyé non pas une mais quatre dérogations à l'un des auteurs de projets - parce que pour la place Léopold, il n'y a pas 36 propriétés autour - sur un si petit périmètre. Mais surtout, quand j'ai consulté la demande de l'auteur de projet, elle est assez lacunaire : il y a telle personne ou telle personne qui me propose de faire un projet avec eux. Ce sont des projets sur la place, en lien direct avec le chantier de la place Léopold. C'est très lacunaire car on n'a aucun élément pour pouvoir juger si oui ou non ces chantiers pourraient rentrer en conflit à un moment donné avec les intérêts financiers ou matériels de la ville d'Arlon. Pourtant le Collège décide de donner ces autorisations et sans fixer de cadre.

Mes questions sont les suivantes :

- Quelle est la motivation du Collège communal à octroyer une telle dérogation au cahier spécial des charges ?
- Comment envisagez-vous d'agir afin de prémunir les intérêts de la Commune d'Arlon d'un éventuel conflit d'intérêt entre le chantier de la place Léopold et d'autres travaux suivis par le même architecte suite à la dérogation octroyée par le Collège communal ?
- Pourquoi aucune balise n'est fixée par le Collège communal afin de se prémunir d'éventuels préjudices pour la commune d'Arlon ?

Monsieur MITRI – Merci beaucoup pour votre interpellation et merci de joindre le Collège au fait que le cahier spécial des charges a été réalisé avec toute la rigueur. Notons cependant que le bureau d'architecture Arche Claire fait partie de l'équipe d'auteurs de projet – il n'est pas seul – et a bien respecté le prescrit du cahier spécial des charges. Il a introduit la demande de dérogation dès qu'il a été sollicité pour les projets privés, bien avant toute désignation. Le Collège a examiné la demande et a répondu favorablement, et comme vous l'avez remarqué à l'article 5, ce n'est qu'en cas de refus que le Collège doit motiver sa décision. Le Collège a écarté tout risque de conflit d'intérêt puisque le projet de la ville est déjà au stade de l'exécution, contrairement aux projets privés qui font objet de la dérogation et dont la conception n'a pas encore débuté. Le projet de l'Espace Léopold est déjà au stade d'exécution, tout est déjà ficelé.

Nous connaissons aussi à ce stade la localisation de ces projets privés, et donc le programme d'affectation. Cela est suffisant pour le Collège pour pouvoir statuer sur le caractère oui ou non néfaste pour le projet public de réaménagement de l'Espace Léopold. Il est aussi reconnu que les affectations privés, notamment les logements et les commerces à proximité d'un espace public, sont très positifs. Elles participent pleinement à la vitalité et au dynamisme des espaces publics. Les encourager à proximité de l'Espace Léopold était l'objectif fixé par le Collège. Ces projets privés prouvent d'ailleurs que le projet public de l'Espace Léopold est effectivement un succès. Les balises et les moyens d'action permettant à la Ville d'Arlon de préserver ses intérêts sont multiples. Un agent technique de la ville contrôleur de chantier, un assistant à maîtrise d'ouvrages, tous sont vigilants à

ce que le cahier spécial des charges sans plans, le métré, tous les aspects d'avenants ou des révisions des prix, soient respectés jusqu'à la fin du chantier.

Le Collège n'a pas jugé nécessaire de rappeler l'ensemble des prescrits en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, les règlements directives et les guides régionaux, le schéma de développement communal auquel devront se conformer ces différents projets limitrophes pour obtenir les autorisations nécessaires à leur développement. Par ailleurs il ne vous a pas échappé que dans sa délibération, le Collège demande au service Urbanisme d'envisager un référentiel en termes de volumétrie et de matériaux spécifiques aux établissements HoReCa de la place Léopold.

Enfin, en ce qui concerne l'émergence d'une quelconque incompatibilité entre les chantiers publics et privés, les travaux de la place et le parc Léopold, avec le parking sous-terrain avancent bien et ils seront terminés durant l'été 2024. La mise en œuvre de ces projets privés qui ont sollicité les dérogations, pour lesquels la phase de conception n'a pas encore débuté, n'interviendra pas dans un avenir proche.

Alors voilà, cher Romain, nous espérons vous avoir rassuré. La dérogation du Collège ne constitue aucunement un risque. Le cas échéant, elle ne pourrait qu'apporter une cohérence entre les différents réaménagements limitrophes. Nous sommes confiants que ce projet plutôt phare de l'Espace Léopold, qui a parfois déchainé les passions, sera la fierté des habitants de la commune et des générations futures. Merci pour ton interpellation qui est très pertinente.

Monsieur MAGNUS - En une phrase, et je rejoins ce que Kamal vient de dire, on doit veiller aux intérêts de la commune et à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts. Si un quelconque architecte faisant partie de ce consortium nous avait interrogé au moment de l'établissement du cahier des charges, il y avait à ce moment-là eu moyen de commencer à discuter et on aurait évidemment dit non. Ici, la plus grande des balises est le permis. Vous croyez que HEBBELINCK et MSA - qui sont les deux autres architectes qui participent - vont accepter de faire plaisir à l'un ou l'autre commerçant et qu'ils ne vont pas respecter le permis ? Vous croyez que le fonctionnaire délégué, et on en a eu des réunions pour ce projet-là, va accepter qu'on fasse n'importe quoi parce qu'un architecte le demande ?

Nous y avons plutôt vu un avantage qui était d'avoir quelqu'un pour essayer de développer des choses pour la place, mais qui soit aussi soucieux de faire en sorte que leur travail soit mis en valeur, et que cette place soit mise en valeur demain. Voilà ce qui nous a positivement poussé à dire qu'il n'y a pas vraiment de problème parce que nous ne croyons pas que ces gens-là vont travailler contre les intérêts qu'eux-mêmes défendent par ailleurs.

Monsieur GAUDRON - Merci Kamal pour la réponse. Ma crainte n'est pas vraiment sur ce que vous avez évoqué, mais c'est plus en cas d'exécution des travaux en parallèle si à un moment donné il y a des dégâts qui se réalisent, le fait que ce soit le même architecte des deux côtés peut poser à ce moment-là poser plus de difficultés. J'entends bien que nos travaux ont déjà débuté, qu'eux ne sont qu'en phase de permis, mais on sait très bien que pour un privé, les choses avancent plus vite.

Monsieur MAGNUS - Vous avez tout le dossier, on vous dit bien que dans la décision qu'a prise le Collège, et je relis la dernière phase, « demande au service Urbanisme d'envisager un référentiel en termes de volumétrie et de matériaux spécifiques aux établissements Horeca de la place Léopold. On a demandé à Cécile FRANCESCANGELI de dire ce qu'on voulait et ce qu'on ne voulait pas. On veut quelque chose de qualité et qu'il y ait une harmonisation entre tout le monde. Le Collège ne faillira pas à cette volonté que nous avons depuis le début. Il sera complètement cadré dans ce qu'il faut faire ou ne pas faire.

Monsieur MITRI - Je saisis bien votre interrogation et votre potentielle crainte par rapport à un problème de chantier, de quelqu'un limitrophe par rapport à nous. Comme nous l'avons dit, les balises sont faites justement par les surveillances de chantier et l'assistant en maîtrise d'ouvrages. Le surveillant de chantier est vraiment un agent technique ingénieur de la ville et est là en quasi-permanence pour les intérêts de la ville. C'est pour ça que nous avons toutes ces balises qui sont en notre faveur. Il n'y a aucune crainte, au contraire on ne peut avoir que des choses positives par rapport à une cohérence avec les riverains. C'est la carte de visite des auteurs de projets.

Monsieur GAUDRON - Vos réponses sont en partie rassurantes, mais de ma vision en termes de gestion publique, plus on met de barrières, plus on a de garantie que cela se passe bien. C'est une barrière qui est levée de manière un peu légère, mais j'entends bien qu'il y en a d'autres et que vous y serez vigilants.

Monsieur MAGNUS - Il y aura des barrières et on les fera respecter.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu l'interpellation du groupe Ecolo + pour le prochain Conseil communal relative à la dérogation au cahier des charges octroyée par le Collège communal à un des architectes auteur de projet des travaux de réaménagement de la Place Léopold et le risque de conflits d'intérêts ;

À l'unanimité,

Prend acte des explications apportées en séance.

+ + +

*Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
clôture la séance publique à 23 heures et 52 minutes.*

+ + +